

L'OUEST CANADIEN.

MANITOBA, ASSINIBOINE
ALBERTA, SASKATCHEWAN

1900

PUBLIÉ PAR AUTORITÉ
DE
L'HON. CLIFFORD SIFTON.
MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.
OTTAWA, CANADA.



L'Ouest Canadien

Province du Manitoba

ET

Territoires du Nord-Ouest

Assiniboine
Alberta
Saskatchewan

Ressources naturelles et climat de ces régions; renseignements pour les colons, cultivateurs, éleveurs, etc.

1900

OTTAWA
Imprimé par autorité de l'hon. Clifford Sifton, ministre de l'Intérieur

Colons arrivant a Winnipeg.

L'Ouest Canadien.

IL y a une dizaine d'années, dans un mémoire présenté et lu devant le Club Canadien de New York, l'auteur déclarait que "le peuple des États-Unis était tellement habitué à voir le "Canada représenté sur nos cartes géographiques par une étroite lisière de territoire, "avec quelques villes et villages parsemant les bords du Saint-Laurent et des grands lacs, "et par une quantité innombrable de plus petits lacs et de rivières, qu'il lui était difficile "de croire à cette réalité qu'une nation rivale, avec un territoire supérieur en étendue à "l'Union Américaine, s'élevait sur ses frontières, et que, semblable à un géant encore "adolescent, ce jeune pays se préparait à un brillant avenir. En construisant d'immenses usines et "ateliers, en nivelant les montagnes et en remblayant les vallées, en jetant des ponts au-dessus des "rivières du continent, en creusant des canaux, et en établissant des milliers de milles de lignes de "chemin de fer, le Canada assurait sa puissance et rendait partout accessibles les ressources illimitées "de ses forêts, de ses mines et de ses riches terres arables".

Dix années se sont écoulées depuis lors ; le développement que l'on vient de mentionner comme si prodigieux venait seulement de commencer ; depuis ce temps de rapides progrès sous tous les rapports se sont accomplis partout et particulièrement dans le Canada Ouest. Les immenses étendues alors désignées sous le nom de territoires, ont été converties et divisées en provinces et en districts,—ayant des organisations municipales et des gouvernements provinciaux, procurant aux milliers de colons désireux de se créer un nouveau foyer dans ce vaste domaine qui se trouve à l'ouest du Lac Supérieur, tous les avantages jusqu'alors réservés aux habitants des plus anciennes parties de la Puissance du Canada. Aujourd'hui ces immenses plaines se peuplent rapidement d'une classe de colons prospères, économes, satisfaits et heureux. Il est vrai que par le passé cette partie du Canada était très peu connue, mais cette ignorance relative tend à disparaître définitivement devant les rapports officiels et les impressions envoyées à leurs amis, par ceux qui se sont installés dans cette belle région et qui tous, presque sans exception, ont pleinement réussi.

Avant d'énumérer les conditions si avantageuses qui favorisent la colonisation, et qui de fait en sont les promoteurs, il serait intéressant de dire quelques mots sur l'étendue de ce vaste territoire offrant tant d'attraction à celui qui, mécontent de son sort présent, ne voit dans l'avenir aucun moyen de faire face aux charges écrasantes des impôts, des taxes, des loyers excessifs, de terres épuisées, et qui désespère d'être jamais l'heureux possesseur d'un foyer bien à lui. Les avantages exceptionnels qu'offrent ces régions conviendraient également au père de famille dont les enfants déjà grands ne pourront jamais être établis, soit à cause de la petite étendue de son domaine ou de l'insuffisance de ses maigres épargnes si péniblement amassées.

La Puissance du Canada, dont la partie désignée sous le nom de "Ouest Canadien" forme une très large part, est située au nord des États-Unis, et a comme bornes à l'est, l'Océan Atlantique et à l'ouest l'Océan Pacifique, tandis qu'au nord elle embrasse le territoire s'étendant jusqu'à l'Océan Arctique, comprenant le district du Yukon, où se trouvent les célèbres terrains aurifères, dont la découverte encore récente, a causé dans le monde entier une commotion sans exemple depuis plusieurs générations. Elle comprend aussi la province de la Colombie-Anglaise, avec ses immenses ressources minières, dont il n'y a encore qu'une faible partie qui soit développée. On peut se rappeler qu'au mois de mai dernier on a appris qu'une des mines d'or de cette province avait été vendue $3,000,000.

La Puissance du Canada comprend une étendue de 3,456,383 milles carrés, répartis comme suit :—

Province d'Ontario	220,000
" de Québec	228,000
" du Nouveau-Brunswick	28,200
" de la Nouvelle-Ecosse	20,600
" de l'Ile du Prince-Edouard	2,000
" du Manitoba	73,956
" de la Colombie-Anglaise	383,300
District Provisoire de l'Assiniboine	89,535
" " du Keewatin	282,000
" " de la Saskatchewan	107,092
" " d'Alberta	106,100
" " d'Athabasca	104,500
Territoire du Nord-Ouest	906,000
" à l'est du Keewatin et au sud de la Baie d'Hudson	196,800
" de la Baie d'Hudson	358,000
Iles de l'Océan Arctique et de la Baie d'H dson	200,000
Grands lacs et fleuve Saint-Laurent, à l'est de la longitude 66°, non compris dans les étendues ci-dessus	47,000
Superficie totale du Canada	3,456,383

Le Canada s'étend, de l'Océan Atlantique à l'Océan Pacifique, sur une longueur en chiffres ronds, de 3,000 milles, la cité de Winnipeg, la Métropole de l'Ouest Canadien, est située à une distance à peu près égale des deux côtes. Les provinces de Québec et d'Ontario se trouvent à l'est et fournissent à l'Ouest une grande quantité des objets et instruments aratoires nécessaires à la culture de ses terres à blé. Ces deux provinces comprennent une superficie d'environ 450,000 milles carrés, et s'étendent du Golfe Saint-Laurent à un point près du Lac des Bois (Lake of the Woods). Le Canada-Ouest comprend les provinces du Manitoba, et les districts d'Assiniboïa, d'Alberta, de la Saskatchewan, du Keewatin et d'Athabasca, qui ont ensemble une superficie de 760,000 milles carrés, outre les Territoires du Nord-Ouest et les îles de l'Océan Arctique et de la Baie d'Hudson, qui forment une étendue additionnelle de 1,760,000 milles carrés. Les districts d'Assiniboïa, de la Saskatchewan, d'Alberta et d'Athabasca seuls ont une superficie plus grande que la Russie d'Europe entière. Il fut un temps où l'on croyait que cette vaste région n'était propre qu'à servir de refuge au castor, au buffle et à l'ours. Mais ce temps-là est passé, car le mouvement d'immigration vers le Grand Ouest Canadien a démontré que dans ce territoire se trouvent les meilleures terres à blé et les plus gras pâturages du monde entier. Ceci ne s'applique pas seulement à la province du Manitoba et aux districts de l'Assiniboïa et d'Alberta, qui sont bien connus, mais à la région entière qui se déroule sur un parcours de quatre cents milles au nord de la ligne du chemin de fer Canadien Pacifique,—jusqu'au bassin de la rivière la Paix (Peace River). Cette région ne produit pas seulement le meilleur blé, désigné sous le nom de "Hard No. 1" (Blé dur), mais elle contient aussi des ressources minières ; elle est en ce moment explorée par un grand nombre de "chercheurs d'or". A l'ouest se trouve la province de la Colombie-Anglaise avec ses 383,000 milles carrés de territoire, ses rivières innombrables, si poissonneuses ; ses mines d'or, d'argent et de cuivre,—et ses fertiles vallées pouvant produire en abondance les fruits de toutes espèces.

Le but de cette brochure est de faire connaître cette partie du Canada-Ouest située entre le Lac Supérieur et les Montagnes Rocheuses ; car c'est vers cette vaste région que se dirige en ce moment l'attention des cultivateurs et des agronomes du monde entier. C'est ce district qui attire tous ceux qui désirent fonder un "home" (un foyer) pour eux et leur famille ; là se trouve la solution du problème créé par l'encombrement de population de l'ancien continent et des Etats-Unis. Toute cette contrée contient des milliers d'acres de terre riche et fertile, qui ne demande que peu de connaissances agricoles de la part du colon qui vient s'y établir, pour obtenir de beaux rendements qui le récompensent amplement de ses efforts et de sa peine.

Ferme typique du Canada Ouest.

Le grenier à blé du monde entier est le Grand Ouest Canadien.

Le CANADA OUEST est « terra incognita » pour tous ceux dont l'attention n'a pas été dirigée de ce côté. De fait, il ne s'est écoulé que peu de temps depuis qu'un écrivain de renom des Etats-Unis déclarait dans un article sur « la culture du blé de l'Europe et de l'Amérique » qu'au nord de la frontière internationale, c'est-à-dire au Canada, on ne trouvait qu'une étroite lisière d'un sol propre à la culture du blé. En réponse à ceci, un écrivain mieux informé répliquait que le blé pouvait être cultivé au Fort Simpson, un poste de la Compagnie de la Baie d'Hudson qui se trouve à la jonction du fleuve Mackenzie et de la rivière Liard, près de l'intersection du 122ème degré de longitude ouest et du 62ème parallèle de latitude nord. Le Fort Simpson est aussi éloigné, dans une direction nord ouest, de Winnipeg (la métropole du Canada Ouest) que Winnipeg de New-York. Et non seulement, il est possible de cultiver le blé sous cette latitude, et d'obtenir un produit de meilleure qualité qu'en tout autre pays, mais à deux cents milles au nord de ce point, on récolte le seigle et l'avoine, et à deux cents milles encore plus au nord on cultive avec succès l'orge et les pommes de terre.

279,000 milles carrés de Contrée Agricole.

En parlant de l'étendue des régions qui nous occupent, un écrivain dit :—

" En déduisant les 400,000 milles carrés du Keewatin, les 302,000 de la Colombie-Britannique, " avec ses richesses forestières et minières et ses pêcheries, puis Athabasca dont la superficie est de " 122,000 milles carrés, il nous reste donc le Manitoba et les district d'Assiniboïa, d'Alberta et de la " Saskatchewan, qui s'étendent sur une distance de 400 milles du nord au sud et de 900 milles de l'est " à l'ouest, et comprenant une superficie de 359,000 milles carrés.

" Tirons une ligne imaginaire passant par Harper's Ferry, de la frontière nord de la Pensylvanie " à la limite sud de la Virginie et prenant le territoire contenu entre cette ligne et le fleuve Missouri, " comprenant une partie des Etats sus-nommés de l'Union Américaine ainsi que la Virginie Occidentale, " l'Ohio, le Kentucky, l'Indiana, l'Illinois, le Missouri et l'Iowa, nous trouvons un territoire égal en " superficie, mais nullement supérieur en ressources agricoles, au territoire canadien."

Récemment, un écrivain résidant en Suède donnait une idée de la grandeur du Canada en faisant la comparaison suivante : " Bref, le Canada a une superficie égale à celle de l'Europe entière ".

En Canada il y a deux cent soixante-dix-neuf mille milles carrés de terres dont la fertilité n'est surpassée par aucune étendue de même grandeur, sur la surface du globe ; et la plus grande partie de cette étendue est comprise dans ce qui est ici désigné sous le nom de l'Ouest Canadien.

Les lignes qui suivent donneront des renseignements en ce qui concerne la religion, la forme de gouvernement, etc, existant en Canada.

Religion.

Il n'y a pas de religion de l'état en Canada ; il y règne la plus grande liberté pour l'exercice de tous les cultes. Les nouveaux arrivés au pays, quelles que soient leur croyance ou la secte à laquelle ils appartiennent, n'auront aucune difficulté à trouver une communauté d'adhérents à leur croyance. Les églises et les chapelles sont nombreuses et bien réparties. Chaque église administre ses affaires, et les traitements des membres du clergé sont payés par des fondations, locations de bancs d'église et autres fonds de telle nature. Il n'existe pas de dîme ou d'impôts ecclésiastiques, sinon dans la province de Québec, où le clergé catholique romain exerce un certain pouvoir à cet égard, mais exclusivement envers ceux qui pratiquent cette religion. On trouve des églises de diverses sectes chrétiennes, aussi bien dans les petites villes que dans les cités.

Forme de gouvernement.

Le gouvernement du Canada est une union fédérale. Les provinces ont des législatures locales selon l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, auquel il a été fait allusion plus haut, le pouvoir exécutif et la puissance législative en Canada appartiennent à la Reine. Le gouverneur général, représentant de Sa Majesté, régit le gouvernement en son nom, mais reçoit ses appointements de la caisse du revenu du Canada. Le parlement du Canada comprend la chambre Haute ou Sénat (81 membres), et la Chambre des Communes (213 membres). Les sénateurs sont nommés à vie, par le gouverneur général, sur l'avis du Conseil Exécutif. Les membres de la Chambre des Communes sont élus pour une période de cinq années. Le droit de citoyen donne le pouvoir de voter pour le gouvernement fédéral et les législatures provinciales, à presque tous les résidents mâles ayant atteint leur majorité. À la tête de chacun des gouvernements provinciaux se trouve un lieutenant-gouverneur, nommé par le gouverneur général et rémunéré par le gouvernement fédéral. Ce lieutenant-gouverneur représente le pouvoir exécutif du gouvernement provincial et agit comme intermédiaire entre le pouvoir provincial et le gouvernement fédéral. Les membres des législatures locales sont nommés pour une période de quatre années.

Les pouvoirs respectifs du parlement fédéral et des législatures provinciales, ainsi que les subsides payés à ces dernières par le Trésor du Canada, sont définis par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord et les différents décrets sont toujours passés sous son autorité. La législation des affaires locales est en général laissée aux assemblées provinciales.

Système municipal.

Il existe un excellent système de législation municipale dans toutes les provinces qui constituent la Puissance du Canada, par lequel des conseils municipaux, élus par le peuple, régissent les affaires d'un intérêt purement local et municipal. Dans tous les décrets et arrêtés, tant du gouvernement fédéral que des législatures provinciales, on ne perd jamais de vue le dessein de laisser la plus grande latitude aux municipalités en ce qui concerne la direction des affaires d'intérêt local.

Facilités d'éducation.

Un point de toute importance pour un colon est de trouver ici les plus grandes facilités d'instruction dont il peut toujours profiter ; le système des écoles du Manitoba, tel que maintenant établi, est selon l'avis de tous ceux qui font autorité en cette matière, l'égal des meilleurs du continent.

Les écoles rurales sont situées à environ trois milles l'une de l'autre, dans les districts colonisés, et l'instruction est gratuite. Les élèves ne paient aucune redevance scolaire. Le gouvernement octroie, chaque année, une somme importante pour le maintien de chaque école, et tous les frais, y compris le salaire de l'instituteur sont payés à même cette somme, ainsi que par un impôt général sur les terres du district, occupées ou non, appartenant indistinctement à des chefs de famille ou à ceux n'ayant pas d'enfants. Ces mesures assurent au pauvre et au riche les mêmes avantages d'instruction élémentaire. Les instituteurs sont tous des pédagogues habiles, possédant un brevet. Dans ces écoles les sujets ordinaires d'usage journalier sont enseignés. Dans un grand nombre d'écoles de village ayant plusieurs instituteurs les études sont plus élevées, dans les villes les "Collegiate Institutes" préparent les élèves aux études supérieures, et l'on continue aux universités de Winnipeg et autres grandes villes du Canada. Un dix-huitième des terres de la région fertile de Pembina à la Saskatchewan est affecté à l'entretien des écoles. Ajoutons quelques chiffres qui offrent un certain intérêt.

En 1871, la population scolaire du Manitoba était de 817, elle s'élève maintenant à 50,093. En 1893 la présence moyenne aux écoles était de 5,064, elle est à présent de 23,217. En 1883 il y avait 246 instituteurs dans la province, le nombre s'élève maintenant à 1,143, dont environ la moitié sont des femmes, et comme 1,017 brevets d'enseignement furent accordés durant l'année écoulée, il n'y a guère de danger de disette d'instituteurs. Ces chiffres accusent en moyenne, un instituteur pour chaque 240 personnes, et pour 33 enfants.

La valeur des propriétés scolaires du pays s'élève à présent à $750,351 soit près de $3.00 par tête—ce qui est un état de chose digne d'être envié par maints pays plus anciens. La rémunération moyenne de l'instituteur dans les districts ruraux est de $368 par an, et la plus élevée dans les villes est de $1,800. Outre que les instituteurs sont tous possesseurs de brevets, les écoles subissent à cer-



La moisson.

tains intervalles, une inspection par des examinateurs compétents, qui voient à ce que les méthodes d'instructions approuvées soient suivies d'une manière intelligente.

Les écoles sont laïques et ont un caractère national ; les sujets séculiers et la morale générale étant seuls enseignés durant les heures d'études,—quand on le désire la religion est enseignée à certaines heures réservées à cet égard.

Conjointement avec l'instruction il peut être permis de faire mention de la Ferme Expérimentale du Gouvernement située à Brandon, où l'on cultive dans les différentes espèces de sols de la ferme, toutes les variétés de céréales, graines, légumes, prairies, fruits, arbres, et arbustes que l'on implante dans la province ; un journal des résultats est tenu, pour l'information de la population agricole du pays, et des comptes rendus paraissent périodiquement dans les journaux, chaque petite ville en éditant au moins un, alors que les cités en ont plusieurs. On a aussi établi de ces fermes expérimentales dans les territoires du Nord-Ouest et dans la Colombie-Britannique.

Outre ceci, le gouvernement envoie en tournée, dans les villes et villages, une école ambulante d'instructeurs pour l'industrie du lait. Ces instructeurs donnent des cours accompagnés de démonstrations pratiques sur toutes les branches de l'élevage des bestiaux, la fabrication du beurre et du fromage, etc., pour que tous soient à même d'être au courant des dernières méthodes et améliorations connues sans qu'il en coûte quoique ce soit aux colons.

Il y a aussi au Manitoba un système d'instituts agricoles, dont le nombre s'élève à présent à 23. Des réunions ont lieu à des intervalles réguliers, aux différents endroits importants de la région. Les cultivateurs y causent ou font des rapports sur les méthodes qu'ils ont employées dans leurs opérations agricoles, et ceux présents s'entretiennent naturellement des résultats de leurs expériences.

Naturalisation.

Les lois de naturalisation du Canada sont marquées d'un esprit de grande libéralité vis-à-vis des étrangers, et ceux-ci peuvent faire des transactions, devenir propriétaires de biens-fonds sans être naturalisés. Après une résidence de trois ans et en faisant le serment d'allégeance, ils deviennent sujets britanniques. Ce serment est une simple allégeance et ne comporte aucune renonciation offensive. La naturalisation confère tous droits politiques et autres.

Etat civil.

Naturellement, un colon ayant l'intention d'aller s'établir dans cette région de l'ouest se demandera : "Quelles sont les conditions sociales du pays : Si je vais m'établir dans le Canada Ouest pourrais-je jouir des bienfaits de la civilisation et de l'éducation, ou dois-je à jamais renoncer à la société de mes semblables ?" Nombre des meilleures familles des pays d'où elles ont émigré sont maintenant établies dans cette région, et il n'est pas rare de voir des personnes possesseurs de brevets universitaires cultivant leur ferme. Dans les villes et les villages on rencontre d'excellents agronomes, de bons mécaniciens, des marchands et autres hommes de métiers et de professions libérales.

On a pris d'amples précautions pour le soin et la protection des aveugles et des fous. Il y a un établissement pour les incurabables, une école pour les sourds muets, des hôpitaux pour les malades, etc. Toutefois l'existence de ces établissements ne signifie pas que ce pays ait plus que sa part d'affligés, car ils furent élevés autant à l'intention des Territoires à l'ouest que pour les malades de la Province de Manitoba.

Il y a nombre de sociétés fraternelles, dont les succursales s'étendent jusque dans les plus petits villages ; et des assemblées d'un caractère intellectuel y sont souvent convoquées. Il ne manque donc rien à la ville ni à la campagne, de ce que l'on peut attendre d'un pays neuf, pour rendre la vie facile et agréable.

Climat.

Certains des lecteurs de cette brochure, si ils habitent les Etats-Unis de l'Ouest, et peut-être aussi quelques-uns habitant les Etats de l'Est, se rappelleront qu'au commencement de l'histoire de ces Etats, de fréquentes plaintes étaient formulées contre les conditions du climat. On se plaignait de l'impossibilité de cultiver les fruits ; on disait qu'il n'était pas possible d'élever les bestiaux avec succès, que les opérations agricoles ne pourraient jamais réussir pleinement,—mais il a été démontré

depuis combien ces idées étaient erronées.—De même, ce qui forme maintenant le Manitoba, une des plus grandes régions productrices de blé du monde entier, a été d'abord déclaré un désert, bon seulement pour servir *d'habitat* aux bisons et aux renards. Il n'est guère nécessaire de répéter ici que ces allégations ont été jugées comme étant absolument sans fondement, et chaque année prouve la fausseté de telles déclarations envers le Canada Ouest. Le climat de cette région, de l'avis de tous ceux qui y ont vécu pendant plusieurs années, est très agréable et préférable à celui de l'est. Il y a très peu de maladies, les épidémies y sont inconnues.

Le printemps arrive vers le premier avril. Cependant certaines années les semailles commencent en mars, la neige ayant alors complètement disparu. Mais le printemps a à peine paru qu'il est presque immédiatement suivi de la saison d'été; il est presque impossible de décrire les délices de cette saison agréable, avec ses longs jours et ses nuits fraîches. On trouve, dans ce dernier fait, l'explication de la rapide croissance d'une végétation luxuriante, qui sous l'influence d'un soleil continu, surpasse celle de latitudes inférieures. L'érable mou croît, en hauteur, de plus de cinq pieds en une seule saison.

Il est bon d'observer ici que l'altitude, autant que la latitude produit un effet sur le climat, et que le grand plateau continental de l'Amérique du Nord diminue en altitude vers le nord. Un écrivain à ce propos dit " Mexico est à une élévation de deux *milles* et Denver à 5,200 pieds au dessus du niveau de la mer, tandis qu'Edmonton, dans le territoire d'Alberta, est à 2,150 pieds".

En parlant de l'influence des courants de vents alisés du Pacifique sur le district d'Alberta, et en comparant le climat de cette région à celui des districts situés au sud de la frontière on observe que " les Montagnes Rocheuses", qui dans le Colorado sont à une distance de vingt degrés de la côte, n'en sont éloignées que de dix degrés sous la latitude 56, et la passe dans les Rocheuses, par laquelle la Rivière de la Paix (Peace River) coule de l'ouest à l'est, n'est qu'à 2,000 pieds au-dessus de la mer, c'est-à-dire plus d'un mille moins élevée que le point culminant de la ligne de chemin de fer Union Pacific, dans le territoire de Wyoming. Par dessus ces montagnes si diminuées en hauteur, passent les brises chaudes " Chinook ", qui adoucissent le climat d'Alberta.

La vitesse du vent à Edmonton et Alberta dépasse rarement douze milles à l'heure, de telle sorte que le vent y est doux et agréable en même temps que chaud et bienfaisant.

La saison d'automne est la plus délicieuse que l'on puisse imaginer. Elle dure jusqu'au mois de novembre, la neige n'arrivant quelquefois qu'à la fin de décembre, ce qui donne au cultivateur tout le temps requis pour finir de battre son grain, afin de pouvoir disposer de ses milliers de minots de blé " Dur No. 1," et préparer sa terre en vue de la récolte suivante.

Quant aux hivers ils perdent complètement, après un seul essai, la terreur qu'ils inspirent; et les plus timorés cesseront de les redouter quand ils en auront passé un dans le pays. Il est impossible de se faire une idée de la facilité avec laquelle on les supporte, si on consulte simplement les régistres de température. Il est reconnu que la condition hygrométrique, c'est-à-dire l'état d'humidité, de l'atmosphère est non moins importante à considérer que la température, et que la vitesse du vent joue aussi un grand rôle. Dans un article paru dans une revue de l'est, il est dit :—" Dans la sèche atmosphère " du Canada-Ouest, l'auteur de ces lignes a supporté sans inconvénients des froids de 40° au-dessous " de zéro; alors que portant les mêmes vêtements, il se sentait transi jusqu'aux os sous une tempé- " rature de 10° au-dessus de zéro, sur les côtes de l'Atlantique, ceci à cause de l'atmosphère chargée " d'humidité."

Ce qu'en pensent les Anglais.

Causant avec un jeune anglais qui revint au Canada après un voyage fait pour revoir la mère- " patrie, celui-ci disait en parlant du climat :—" C'est après avoir passé quelque temps en Angleterre " que l'on apprécie le climat du Canada Ouest. J'étais à peine là de quelques jours que déjà je " prenais la ferme résolution de retourner au Canada, ne pouvant me passer de l'air pur et réconfor- " tant des prairies. Une personne n'ayant jamais quitté l'Angleterre peut difficilement se faire à " l'idée qu'un hiver comportant des froids de 20 à 30 degrés au-dessous de zéro, ainsi qu'il arrive quel- " quefois, puisse être préférable au temps changeant que l'on subit en Angleterre pendant cette saison. " Il n'y a pourtant aucun doute à ce sujet, les hivers canadiens sont infiniment préférables.

" Lors de mon dernier voyage en Angleterre j'eus à endurer le brouillard, la neige et la pluie " avec de courtes éclaircies de soleil, ces variations subites de température me laissant une impression



Battage du grain.



LA RÉCOMPENSE DU CULTIVATEUR (PESAGE DU GRAIN ET RÈGLEMENT D'UNE VENTE.)

" très désagréable. Les hivers canadiens sont stables, la rigueur en est modifiée par le degré de " sécheresse de l'atmosphère, et ils ont pour effet d'activer la circulation du sang, de donner de la vie " et de l'énergie, contrastant complètement avec les hivers anglais qui ont pour effet d'énerver et " d'affaiblir."

Effet du climat sur la végétation du blé.

Il serait à propos ici d'attirer l'attention sur l'effet produit par un ciel rarement couvert, sur la végétation du blé, par exemple, qui est une des richesses de la région. Le blé du Canada Ouest est reconnu comme étant très dur; le rendement est de 30 à 50 pour cent plus élevé que dans les Etats de l'Union Américaine situés au sud de la frontière. L'explication de ceci est que lorsqu'on avance au nord vers la limite de sa culture, l'excellente qualité du sol augmente encore. Le sous-sol durant les chaleurs intenses de l'été est maintenu humide par le lent dégel des couches sous-jacentes; l'humidité s'élevant à la surface et nourrissant les racines du grain stimule la croissance et produit des récoltes abondantes. Les jours allongent aussi au moment voulu, alors que le grain commence à mûrir. La chaleur seule ne pouvant amener le blé à maturité, et la lumière du soleil étant de toute nécessité, plus il y a de soleil, plus les résultats obtenus sont satisfaisants.

Du 15 juin au 1er juillet, au Manitoba, le soleil luit chaque jour deux heures de plus qu'en Ohio.

Au printemps et en été les fleurs sauvages sont aussi répandues qu'en Angleterre, et au mois d'août les fruits sauvages et les fougères aux dessins délicats abondent partout.

Naturellement il y a au Canada comme autre part de bonnes et de mauvaises saisons; mais somme toute, le climat est excellent.

Gibier.

La saison de chasse est extrêmement intéressante dans cette partie du Canada, non seulement pour les "sportsmen" mais aussi pour tous ceux qui aiment la nature, et l'étude des animaux peuplant les bois, les rivières et les prairies.

Le gibier abonde dans toutes les parties du pays. On rencontre d'immenses volées de poules de prairie, qui sont le meilleur des gibiers de table, couvrant parfois de leur quantité innombrable les meules de grain. Chaque étang, marais, lac ou cours d'eau a ses troupes d'oiseaux aquatiques variés. Le grand mallard, la sarcelle au vol rapide, l'oie sauvage et presque toutes les variétés de canards sauvages se trouvent partout où il y a de l'eau.

Outre la poule des prairies et le canard sauvage on trouve d'immenses volées d'autre gibier à plumes, tel que outardes, dindons, butors, pélicans, pluviers, perdrix, cailles, etc. Il y a aussi abondance de gibier à poil et autres quadrupèdes; le lièvre, le chevreuil, l'ours noir et l'ours cinnamon, le caribou et l'antilope abondent dans certaines partie du Canada-Ouest, surtout dans les environs des grands lacs.

Pêcheries.

Les pêcheries du Canada sont les plus importantes du monde entier; elle comprennent un développement de côtes d'une longueur de 13,000 milles, outre les étendues d'eau à l'intérieur des terres formant, en certains cas, de véritables mers intérieures, des lacs innombrables et des multitudes de rivières. La pêche offre beaucoup d'avantages à ceux qui, s'occupant de cette industrie dans d'autres pays, n'y ont pas réussi à cause du peu de poisson pris pendant ces dernières années. Dans le Canada-Ouest (Colombie-Britannique non comprise) la pêche est restreinte aux lacs de l'intérieur et est réputée comme étant très rémunératrice. Outre l'approvisionnement du marché local, on fait une exportation de poisson considérable. Les principaux lacs sont les lacs Winnipeg, Manitoba, Winnipegosis et Dauphin.

Les rivières regorgent aussi de poissons, on en prend de grandes quantités; les colons en font des provisions qu'il gardent comme réserve.

L'importance de l'Industrie de la pêche est clairement démontrée par le rapport récemment publié du ministère de la Marine et Pêcheries. La valeur totale du produit des pêcheries pendant l'année 1897 s'élève à $22,783,546. Cette industrie durant l'année donna du travail à 78,959 personnes, et

nécessita l'emploi de 36,000 bateaux et bâtiments de toute sortes. La valeur et la désignation des principaux produits sont comme suit : saumon, $4,000,000 ; morue, $3,619,000 ; harengs, $2,900,000 ; homard, $2,200,000. Par province la prise se répartit comme suit :—Nouvelle-Ecosse, $6,070,000, Nouveau-Brunswick, $4,800,000, Québec, $2,025,000, Colombie-Britannique, $4,183,000, Ontario, $1,605,000, Ile du Prince-Edouard, $977,000, Manitoba et Territoires du Nord-Ouest, $745,000. Le Nouveau-Brunswick, Québec et Ontario accusent une augmentation de $575,000 et les autres provinces une diminution de $367,000. Au Manitoba la valeur du poisson blanc, qui est le principal produit des pêcheries s'est élevée à $228,000, et le brochet à $42,000. La valeur du poisson blanc pris dans les Territoires du Nord-Ouest a été de $261,000.

Chemins de fer.

Les chemins de fer sont le facteur essentiel pour le débouché des grains. Les différentes lignes qui sillonnent maintenant le Canada Ouest donnent un excellent service. Presque tous les districts agricoles ne sont qu'à une courte distance d'une des lignes, et les embranchements se prolongent continuellement selon les besoins de la colonisation. On prévoit que lorsque les lignes et embranchements projetés du Canadien Pacifique, du Northern Pacific et Manitoba, du Manitoba et North-Western, du Great North West Central, du Dauphin Line, du Calgary et Edmonton, Régina Prince-Albert, et Lac Long seront complétés, ils pourvoiront amplement aux besoins des nouveaux colons. Il est possible qu'en certains cas le colon soit obligé de s'éloigner un peu du chemin de fer, s'il veut se procurer les avantages d'un "homestead" gratuit ; mais il serait bon de se rappeler que la ligne de conduite du gouvernement tend à pousser activement la construction de chemins de fer de colonisation, de sorte que dans un avenir peu éloigné ces nouveaux districts jouiront des avantages de moyens de communication. On peut aussi compter sur la concurrence entre les différentes compagnies pour abaisser de temps en temps les taux de transport, et en certains cas ces taux sont réglés par le gouvernement. Le prolongement des lignes de chemins de fer dans le Canada Ouest depuis quelques années est une des preuves les plus convaincantes du progrès du pays. Le chemin de fer Canadien Pacifique traverse la région et, se prolongeant jusqu'à l'Océan Pacifique, relie les prairies du Manitoba, de l'Assiniboïa, d'Alberta et de la Saskatchewan ; ces fertiles contrées ayant d'un côté les provinces industrielles de l'est et de l'autre la riche province de la Colombie-Anglaise avec ses mines, ses richesses forestières incalculables, ses pêcheries, et ses étendues de terres cultivables. Ces chemins de fer ont ouvert à la colonisation dans le Manitoba et le Nord-Ouest, d'immenses étendues de terres fertiles, prêtes à recevoir la charrue et que l'on considère comme le plus vaste territoire du monde pour la culture du blé.

Sans les chemins de fer le pays serait resté "un désert illimité" comme le décrit Lord Beaconsfield. Avec les chemins de fer cette contrée offre la perspective de foyers confortables à des millions d'habitants, augmente l'importance des marchés et ouvre une nouvelle ère de prospérité pour tout le Dominion du Canada. La superbe région de la Saskatchewan, jusqu'ici fermée à la colonisation, à cause du manque de moyens de communications, vient de lui être ouverte par la construction récente de deux nouvelles lignes de chemin de fer. D'autres sont projetées y compris celle s'avançant dans la direction de la Baie d'Hudson, en vue d'une route possible entre le détroit de la Baie d'Hudson et Liverpool. Les lignes du Canadien Pacifique sillonnant la partie sud du Manitoba et la partie est de l'Assiniboïa ont aussi prolongé leurs voies, donnant par là accès aux terrains houillers de la vallée Souris, lesquels peuvent approvisionner les colons d'un combustible à bon marché.

Et non seulement la population du Manitoba est reliée à la côte du Pacifique et aux provinces de l'est, sans quitter le sol britannique, ainsi qu'à la région des grands lacs ; mais elle a aussi facilement accès aux Etats-Unis, par trois lignes de chemins de fer qui sont reliées à la frontière au réseau Américain.

Jusqu'à une époque, encore peu éloignée, les débouchés offerts par la Chine, le Japon, la Nouvelle-Zélande, les Indes et la côte du Pacifique de l'Amérique du Sud étaient fermés au Canada ; maintenant avec ses nouvelles voies de communications et les conditions améliorées de transport, le Canada a sur tous les autres pays un avantage notable. Une ligne de vapeurs, depuis quelque temps déjà, fait un service régulier entre Vancouver, Yokohama, Shanghai et Hong-Kong, et le gouvernement Impérial a établi un service postal via cette route entre l'Angleterre et l'Orient. Grâce aux subventions données par la Puissance du Canada et par le gouvernement Impérial, la compagnie emploie pour ce service des vaisseaux d'un luxe jusqu'ici inconnu sur l'Océan Pacifique. Depuis la



création de cette ligne, le service de poste entre Yokohama et Londres, Angleterre, est une fois plus rapide que par la route du canal de Suez.

Cette nouvelle route épargne donc beaucoup de temps et offre en outre, des nombreux avantages pour le traffic..

Il y a 7,000 vaisseaux canadiens enregistrés dans les livres de la marine ; la plupart de ceux-ci mouillent aux ports de l'Atlantique, et tout fait prévoir pour la côte du Pacifique, une prospérité et un développement qui égaleront ceux de l'est.

La route du Saint-Laurent est supérieure à toutes les autres voies de communication intérieures, par eau, de l'Amérique du Nord, et offre les avantages d'un voyage en eau calme sur la plus grande partie du trajet. Sa vogue augmente chaque année. Les beautés du fleuve Saint-Laurent, le voyage par le chemin de fer Canadien Pacique à travers les prairies fertiles du Manitoba, et les plaines de la Saskachewan où l'on rencontrait autrefois d'innombrables troupeaux de bisons, et qui étaient peuplées d'Indiens des tribus Cree et Pied-Noir, ainsi que la vue des paysages incomparables des Montagnes-Rocheuses que l'on traverse avant d'atteindre la côte du Pacifique contribuent à faire de la route trans-continentale canadienne un voyage admirable, surpassant en impressions tous les autres, au dire des voyageurs européens.

Forêts.

Les forêts du Canada possèdent une grande variété d'arbres dont le bois est propre à la charpente, à la menuiserie, à l'ébénisterie, et sert aussi comme bois de chauffage. Parmi les diverses espèces on remarque l'érable, l'orme, le chêne, le noyer, le frêne, le cèdre, le pin, l'épinette, le cèdre rouge, le peuplier, le tilleul, le châtaignier, le sapin, le saule, le hêtre, etc.

Combustible.

Outre les immenses étendues de terrains forestiers, pouvant fournir du bois de chauffage, il y a des terrains houillers qui se trouvent dans la province du Manitoba et dans les régions contiguës, et dont l'étendue présente une source de combustible inépuisable. On a calculé qu'entre la Rivière Rouge et les Montagnes-Rocheuses il y a un développement de terrains houillers s'élevant à 65,000 milles carrés. Les principaux districts agricoles peuvent facilement s'approvisionner de bois de chauffage, et les cultivateurs de l'Alberta sont particulièrement bien partagés puisqu'ils peuvent se procurer leur provision de charbon, en exploitant les veines qui affleurent sur les berges des rivières ; en certains cas, le coût comprend seulement les frais d'exploitation et de transport. Des houillères importantes sont établies à Canmore, à Lethbridge, à Edmonton et à Anthracite, dans le Territoire d'Alberta, et en beaucoup d'endroits, des exploitations plus modestes suffisent aux besoins des colons environnants. Le combustible tiré des trois premiers endroits mentionnés est de la houille bitumineuse, tandis qu'au dernier, ainsi que le nom l'indique, on obtient une anthracite ou houille sèche d'excellente qualité. On exploite aussi le charbon dans la partie sud-est de l'Assiniboïa, et quoique ce soit du lignite il fournit un combustible de bonne qualité.

La législature du Manitoba a, par arrêté, fixé le prix de ce charbon à un chiffre de $2.50 à $5 la tonne selon la localité. Avec les moyens de transport dont les taux sont, autant qu'il est possible, déterminés par la législature, et avec les immenses gisements de charbon, facilement exploitables et à bas prix, le Manitoba peut se vanter de posséder des avantages exceptionnels, qui assurent à ses habitants un approvisionnement inépuisable de combustible à bon marché.

Impôts.

Dans cette région les impôts sont légers ; ils ne se chiffrent que par quelques centins par acre là où les colons ne se créent pas de charges ; et dans tous les cas ils ne s'élèvent qu'à une légère fraction de ce que l'on aurait à payer dans les autres parties du continent ou en Europe.

En Canada le revenu des impôts n'est pas affecté à diminuer la dette nationale, sur laquelle on ne paie qu'un intérêt de trois pour cent, et qui reste donc consolidée.

Le montant de la dette nationale canadienne a été affecté principalement à la construction de chemins de fer, de canaux, et autres améliorations d'intérêt public, et le taux peu élevé d'intérêt n'est qu'un léger fardeau pour le peuple. Comme résultat le gouvernement épargne des sommes

importantes, prélevées par la douane, accise et autres contributions indirectes, et est à même de donner des subsides aux différents gouvernements provinciaux.

Pour le Manitoba, ces subsides s'élèvent à environ $2 par tête pour toute la population. En conséquence, le gouvernement provincial n'impose que légèrement pour couvrir les déboursés annuels. Une grande partie de ce revenu est affecté au maintien des écoles, à la construction de routes et de ponts, comme subventions aux sociétés agricoles, au maintien des asiles d'aliénés et autres institutions charitables.

Le cultivateur ne paie que la moitié des impôts exigés aux Etats-Unis.

Au Manitoba un préfet et six conseillers s'occupent des affaires et des négociations de la municipalité. Ils prélèvent les impôts, forment et répartissent les districts scolaires, ouvrent les routes, construisent les ponts. Les impôts légers sont la règle générale au Canada Ouest, et ceci est un point important.

Le matériel, instruments, mobiliers et autres effets personnels appartenant au colon, ainsi que les bâtiments de ferme et autres améliorations sont exempts de toute redevance.

De sorte qu'au Manitoba les impôts en moyenne, tout compris, n'excèdent pas $12 par quart de section, alors qu'en Assiniboïa, Alberta et la Saskatchewan ils ne dépassent pas $5 à $6 par quart de section.

Quoique l'un des secrets de réussite soit l'abstention d'emprunter, il arrive parfois qu'il soit nécessaire d'effectuer un emprunt, car dans certains cas il peut devenir une excellente affaire. Toutes les compagnies de prêts anglaises, et de la partie est du Canada ont des succursales, qui avancent des fonds sur hypothèque à des taux de 6 à 10 pour cent par an, et les prêteurs sur mobilier ou effets personnels se contentent généralement de 10 à 12 pour cent.

Tous les centres de la population ont d'immenses moulins à farine produisant jusqu'à neuf et dix mille barils par jour, et des entrepôts de grain dont la capacité totale dépasse 14,000,000 de minots. Des moulins à gruau sont établis à Winnipeg, Brandon, Portage-la-Prairie, Pilot-Mound et autres endroits.

On trouve aussi dans chaque ville et village important des forges, ateliers de menuiserie, ainsi que des ateliers où on peut réparer les instruments et outils agricoles. Les compagnies de chemins de fer ont d'immenses ateliers à Winnipeg, Portage-la-Prairie, Brandon, Broadview, Medicine-Hat, Moose-jaw, Calgary et Swift-Current, qui donnent du travail à un grand nombre d'ouvriers. La nécessité de ces moulins à farine et autres établissements augmente au fur et à mesure que la région se peuple et se colonise ; et l'accroissement de la population, l'amélioration des moyens de communication, l'activité croissante des affaires contribuent à faire naître des occasions favorables à l'établissement de nouvelles industries et d'autres branches de commerce pour ceux qui possèdent un petit capital et une connaissance des affaires.



Rivière Westbourne.

Quelques faits concernant la Culture.

" Pourra suffire à l'approvisionnement d'une population de 30,000,000."

Lord SELKIRK.

SI les vallées de la Rivière-Rouge et de l'Assiniboine sont susceptibles de nourrir une population de plusieurs millions, quel chiffre atteindrait-on en considérant le vaste territoire s'étendant entre le Manitoba et les Montagnes Rocheuses. Dans un article paru dans une revue, un écrivain raconte que l'on se moquait de lord Selkirk en 1812 alors qu'il prédisait que ces plaines et ces vallées hyperboréennes approvisionneraient un jour une population de 30,000,000 d'habitants. "La présente génération", ajoute cet écrivain, " verra s'accomplir la prédiction de lord Selkirk."

La province du Manitoba seule avait l'an dernier près de 2,000,000 d'acres ensemencées qui ont produit de magnifiques récoltes en blé, avoine, seigle, lin et autres céréales, pommes de terre, plantes, racines, etc.,—la récolte de blé jetant sur le marché entre seize et dix-sept millions de minots.

Cette expression "le champ de blé du monde" est bien trouvée pour désigner cette vaste région. Sur une distance de trois cents milles à l'est du Manitoba, dans les districts d'Assiniboine, d'Alberta et de la Saskatchewan sur une largeur de plusieurs milles de chaque côté de la ligne du chemin de fer, le sol de 95 pour cent des prairies est propre à la culture du blé, étant formé d'un riche humus d'une fertilité inépuisable. Comme qualité, les céréales du pays occupent le premier rang. La section canadienne de cette classe, à l'exposition d'Anvers, a été jugée par un jury d'Anvers, comme surpassant toutes celles des autres pays ; et les nombreux visiteurs à l'exposition coloniale et indienne ainsi qu'à l'exposition universelle de Chicago n'oublieront jamais le superbe étalage des produits agricoles du Dominion qu'on y avait installé.

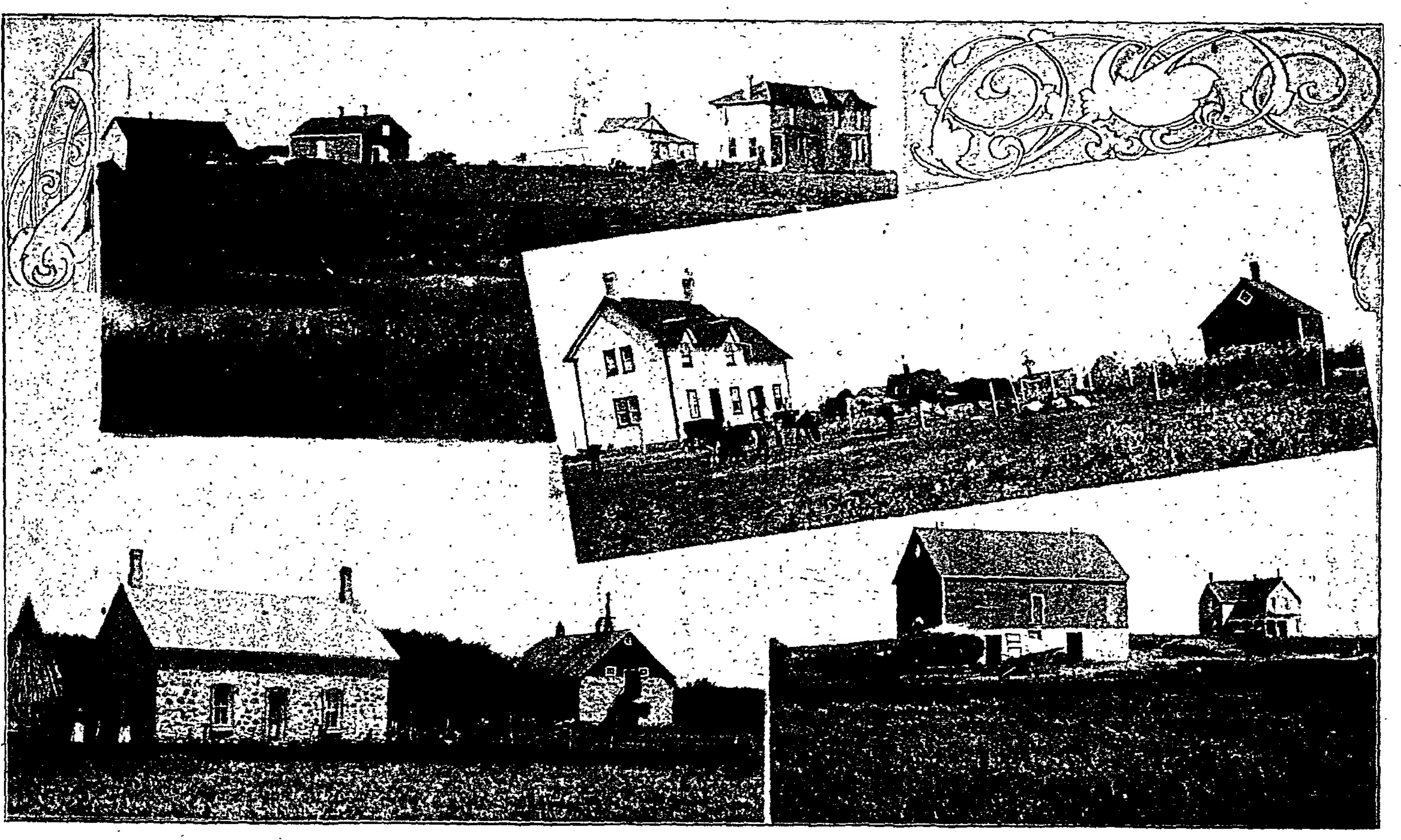
Rendement moyen du blé.

Le rendement moyen du blé varie selon les circonstances. Certaines années il a dépassé trente minots à l'acre, alors que d'autres récoltes n'en ont produit que vingt-cinq, et même pendant une ou deux années le rendement n'atteignit que seize ou dix-huit minots. Mais, en adoptant même la moyenne de ces rendements et en supposant le blé vendu un prix raisonable, aucune industrie ne rapportera de plus grands bénéfices.

Depuis quelques années le prix du blé a été peu élevé dans le monde entier ; mais les cultivateurs de l'ouest ont augmenté leur production en agrandissant facilement leurs exploitations d'année en année, le travail étant rendu d'autant plus facile, par l'emploi des moyens mécaniques modernes pour récolter, battre et manipuler le grain, et la facilité avec laquelle, toutes ces opérations sont accomplies dans le Canada-Ouest, laisse toujours au cultivateur une large marge de bénéfice. Les frais de culture du blé s'élèvent d'après les données connues de $5 à $7 l'acre, et comme en certain cas on a réalisé jusqu'à $25 de bénéfice par acre, on peut en toute confiance estimer le bénéfice moyen de $10 à $15 à l'acre. Donc avec le blé au prix actuel, et la perspective certaine de prix plus rémunérateurs, il n'est guère besoin d'autres preuves pour démontrer que les richesses du Canada-Ouest ne sont pas limitées seulement aux terrains aurifères du Yukon.

" La fécondité phénoménale des terres à blé" est une expression souvent employée par les journaux américains en parlant du Canada Ouest, et l'on ne peut s'empêcher d'admettre que cette expression est, jusqu'à un certain point justifiée, si l'on compare le rendement moyen du blé dans certains Etats de l'Union avec les récoltes obtenues au Canada-Ouest. Monsieur Taylor, ex-Consul des Etats-Unis, dans un de ses rapports daté de Winnipeg y déclare ce qui suit :—

"Lorsqu'arriva la moisson, la main-d'œuvre de toute la région se trouva de beaucoup insuffi- "sante pour la tâche qui se présentait. Les tiges du blé étaient si hautes et si fortes, qu'elles ren-



FERME ET DÉPENDANCES.

" daient l'opération de la récolte et de la mise en meule, difficile et très fatigante. La résistance et le " poids du blé étaient tels que fréquemment les moissonneuses se brisaient, et le poids des gerbes " requérait de grands efforts de la part de ceux qui les maniaient."

Avoine et orge.

Il est vrai que le "blé règne en roi" dans ce pays favorisé, mais il n'est pas la seule céréale avantageusement cultivée. Les récoltes d'avoine, d'orge et de pois sont extraordinaires, et atteignent des rendements prodigieux. Ainsi qu'il appert des rapports de délégués qui ont visité la région, l'aspect des récoltes fut pour eux une véritable révélation. L'avoine produit de 60 à 90 minot à l'acre, et en certains cas, dépasse cent minots. Un des délégués rapporte ce qui suit: "Cent minots à l'acre " pour l'avoine et soixante pour l'orge sont des récoltes ordinaires sur des fermes bien cultivées, alors " que dans des cas particuliers, les rendements se sont élevés jusqu'à quatre-vingts minots d'orge et " cent vingt-quatre d'avoine. J'ai rapporté et je possède encore un échantillon d'avoine que l'on m'a " dit avoir produit un rendement si élevé que j'hésite à en donner le chiffre; ce spécimen offre des " traits caractéristiques vraiment remarquables. La tige avait une hauteur de cinq pieds six pouces; " et l'épi était long de douze pouces, chaque case contenant non pas un seul, mais trois grains par- " faitement formés."

L'orge donne aussi des rendements énormes. Le soleil toujours brillant, la rareté des pluies, lui donne une belle apparence qui la font rechercher des brasseurs; elle se vend généralement un prix plus élevé que l'orge récoltée en tout autre pays. Les pois ont aussi de beaux rendements, et sont remarquables par l'absence complète de vers et de traces de larves. On s'en sert pour engraisser les porcs et autres animaux, et ils sont supérieurs, pour cet usage, au maïs. Les experts déclarent que si le choléra des porcs n'existe pas dans ces parages, cela est dû à cette excellente nourriture de pois, le maïs ne leur est jamais donné. On ne doit pas déduire de là que le maïs n'est pas cultivable dans cette région; il y mûrit très bien, mais le blé étant beaucoup plus rémunérateur, on le cultive de préférence. Toutefois, un certain nombre de fermiers cultivent le maïs pour en faire un fourrage. Il croît jusqu'à une hauteur de huit à dix pieds.

Légumes.

Tous ceux qui ont quelques connaissances en cette matière admettent que pour la culture de tous ces produits, le Canada Ouest est sans rival. Il suffit du reste de jeter un coup d'œil sur les jardins et les champs pour s'en convaincre. Vers la mi-septembre on peut voir les tomates bien mûries partout à profusion; dans certaines conditions favovables on les a vu même mûrir au commencement de juillet. Aux concours agricoles les étalages, de produits des potagers de ces régions ne sont jamais égalés par les produits récoltés aux Etats-Unis.

Un Américain de l'Ohio, visitant une de ses expositions donne ces impressions comme il suit:

" Je n'ai jamais vu dans l'Ohio, rien qui puisse égaler cette végétation luxuriante. J'ai remarqué " trois choux pesant ensemble cent vingt-six livres, et ceux-ci n'étaient nullement difformes, mais " pleins, durs et aussi fins que si ils n'avaient pesé que six livres chacun au lieu de quarante-deux. Les " pommes de terre primées atteignaient quatre livres et quart chacune, et les spécimens ne pesant que " trois livres étaient là en telle quantité qu'ils n'attiraient aucunement l'attention."

On peut aussi dire des autres légumes, carottes, navets, betteraves etc., qu'ils atteignent des proportions exceptionnelles. On a remarqué des pastèques pesant soixante-quinze livres et des courges de vingt-six livres.

Rendements moyens.

Les résultats obtenus par des essais sur différentes variétés de céréales, semées dans le but de se rendre compté de leur rendement et de leur qualité, sont d'une grande utilité comme guide pour le choix des variétés les plus avantageuses; surtout quand ces essais couvrent une période de plusieurs années.

Durant ces trois dernières années, des séries d'essais ont été faits dans des conditions aussi uniformes que possible. Les résultats obtenus suivent :

AVOINE.

Les douze variétés d'avoine qui ont donné les meilleurs rendements moyens, aux fermes expérimentales du Canada-Ouest durant ces trois dernières années sont les suivantes :

Ferme Expérimentale du Manitoba.

	Par acre minots.	Par acre livres.
Banner	86	16
Golden Prolifique, hâtive	86	6
American Beauty	85	20
Holstein Prolifique	77	25
Golden géante	77	15
White Schonen	73	1
Golden Beauty	72	22
Rosedale	71	26
Bavaroise	69	24
Ligowo amélioré	69	4
Joanette	69	4
Columbus	68	11

Soit un rendement moyen de 75 minots 20 livres par acre,

Ferme expérimentale des Territoires du Nord-Ouest.

	Par acre minots.	Par acre livres.
Columbus	92	19
Holstein prolifique	91	3
American Beauty	89	1
Abondance	86	33
White Schonen	85	13
Golden Beauty	85	3
Ligowo amélioré	84	29
Wide Awake	83	21
Archangel hâtive	83	14
Golden Prolifique hâtive	83	8
Abissinie	81	16
Triomphe Américain	80	27

Soit un rendement moyen de 85 minots 23 livres à l'acre.

ORGE A DEUX RANGS.

Les six variétés d'orge à deux rangs qui ont donné les récoltes moyennes les plus élevées durant ces trois dernières années sont les suivantes :—

Ferme expérimentale du Manitoba.

	Rendement à l'acre minots.	Rendement à l'acre livres.
Chevalier français	48	46
Sidney	48	9
Newton	42	1
Thanet	40	27
Thorpe Canadien	38	6
Beaver (castor)	37	47

Soit une moyenne de 42 minots 31 livres à l'acre.

Ferme expérimentale des Territoires du Nord-Ouest.

	Rendement à l'acre minots.	livres.
Chevalier français..	60	23
Beaver (Castor)..	57	3
Thorpe Canadien..	56	4
Chevalier Danois..	55	47
Newton..	55	46
Prolifique primée..	53	33

Soit un rendement moyen de 56 minots 26 livres à l'acre,

ORGE À SIX RANGS.

Les six variétés suivantes ont donné les meilleurs résultats durant les trois dernières années :

Ferme expérimentale du Manitoba.

	Rendement à l'acre minots.	livres.
Mensury..	54	11
Common..	53	43
Trooper..	52	21
Nugent..	51	32
Surprise..	47	31
Summit..	46	15

Soit un rendement moyen de 51 minots 1 livre par acre.

Ferme expérimentale des Territoires du Nord-Ouest.

	Rendement à l'acre minots.	livres.
Rennie amélioré..	61	45
Odessa..	51	35
Mensury..	60	40
Common..	60	23
Oderbruch..	58	36
Trooper..	57	1

Soit une moyenne de 60 minots 6 livres à l'acre.

BLÉ.

Les douze variétés de blé de printemps qui ont donné les moyennes les plus élevées durant les trois dernières années sont les suivantes.

Ferme expérimentale du Manitoba.

	Rendement à l'acre minots.	livres.
White Fyfe..	38	47
Preston..(2 ans d'essais seulement)........................	37	65
Red Fyfe..	37	—
Rio Grande..	35	57
Goose..	35	43
Pringle's Champlain..	35	37
Advance..	34	53
Crown..	34	30
Monarch..	34	20
White Connell..	34	10
Old Red River..	33	47
White Russian..	32	50

Soit un rendement moyen de 35 minots 28 livres à l'acre.

Ferme expérimentale des Territoires du Nord-Ouest.

	Rendement à l'acre minots	livres.
Huron	44	20
Beaudry	43	37
Emporium	43	7
Red Fern	41	27
Red Fyfe	41	23
Pringle's Champlain	41	23
Alpha	41	13
Preston	41	10
Rideau	40	53
Wellman's Fyfe	40	50
Crown	40	43
Herisson Bearded	40	40

Donnant une moyenne de 41 minots 41 livres à l'acre.

POMMES DE TERRE.

Les douze variétés de pommes de terre qui ont donné les meilleures récoltes durant les trois dernières années sont les suivantes.

Ferme expérimentale du Manitoba.

	Rendement à l'acre minots	livres.
Pearce, très hâtive	383	47
Everett	363	..
Northern hâtive	360	33
Pride of the Market	351	47
Clarke's No 1	344	40
Puritan tardive	343	27
Carman No 1	338	33
Great Divide	337	20
Polaris	333	40
Puritan hâtive	332	27
Lizzie's Pride	323	53
White hâtive primée	312	57

Soit une moyenne de 343 minots 50 livres à l'acre.

Ferme expérimentale des Territoires du Nord-Ouest.

	Rendement à l'acre minots	livres.
Lee's Favorite	350	36
Northern Spy	339	..
Lizzie's Pride	325	48
White hâtive primée	307	28
White Beauty	298	24
American Wonder	293	20
State of Maine	291	52
Brownell's Winner	283	52
Empire State	283	36
Early Gem	280	48
Clarke's No 1	280	44
Puritan tardive	267	36

Soit une moyenne de 300 minots 15 livres à l'acre.

Les tables précédentes sont tirées des rapports des fermes expérimentales, et les chiffres peuvent en être acceptés en toute confiance comme étant exacts, le gouvernement du Canada se portant garant de leur bonne foi. Ces chiffres démontrent les résultats de trois années d'expériences, et ce n'est pas trop s'avancer en assurant qu'aucun autre pays du monde ne peut se vanter de moyennes atteignant ces rendements en blé, avoine, orge ou pommes de terre.

Fruits.

Les fruits sauvages tels que fraises, framboises, cassis, groseilles, raisins, prunes, cerises, etc., croissent en abondance. Dans les vergers on cultive les fraises, framboises, cassis, groseilles et pommettes ou pommes naines.

Les variétés ordinaires de pommes viennent bien en certains districts, mais la culture des pommes naines est toujours couronnée de succès, les autres fruits de petites grosseurs ainsi que diverses baies donnent des résultats égaux à ceux obtenus dans l'est, et leur saveur en est généralement plus exquise.

Industrie laitière.

La question de l'industrie du lait a été jugée comme possédant une importance toute particulière, et elle a été traitée en détail dans une autre brochure. Toutefois, on peut ici faire la remarque que cette industrie a fait de rapides progrès au Canada-Ouest depuis quelques années,—et que son implantation, couronnée de succès, est prouvée par le fait que le beurre fait dans les crèmeries l'an dernier et mis sur les marchés de l'est et le marché anglais, fut déclaré d'une qualité excellente, égale et en certains cas supérieure à celle de ses concurrents.

Culture mixte.

Le vieux dicton "Ne mettez pas tous vos œufs dans le même panier" s'applique à la culture au Canada-Ouest comme autre part, et le cultivateur qui, non content de s'en tenir au blé, cultive aussi les autres céréales, fait l'élevage des bestiaux, porcs, moutons, etc., et entretient une basse-cour bien garnie, a pour lui toutes les chances de réussite. L'élevage des chevaux et des bestiaux est exceptionnellement prospère dans les prairies du Canada-Ouest, et si l'on tient compte proportionnellement du nombre d'animaux élevés dans chaque pays, les sujets de race pure sont beaucoup plus nombreux au Canada que dans toute autre partie de l'Amérique. On trouve ici des étalons de grande valeur, dont plusieurs ont été importés directement d'Europe dans le but d'améliorer la race. Chaque année le nombre de têtes de bétail augmente dans la région. Presque toutes les races de bestiaux "pur sang" sont représentées par des types magnifiques, parmi lesquels on remarque les Shorthorns, Galloways, Herefords, Jerseys et Holsteins. L'exportation des bœufs de boucherie est très importante, les districts miniers de la Colombie Anglaise et du Yukon offrant d'excellents débouchés. La principale nourriture des bestiaux est le foin de prairie qui croît en abondance. Il est reconnu et admis que les bestiaux et les chevaux préfèrent le foin sauvage des prairies aux variétés cultivées. La qualité de la viande des bestiaux nourris de cette manière est supérieure, et les frais de production sont réduits au plus bas prix. C'est un cas fréquent qu'un animal, n'ayant coûté que quelques dollars de frais d'élevage, soit vendu aisément de $30 à $50.

En maintes sections bien boisées de la région, les bestiaux et même les chevaux hivernent en liberté. En certaines parties de l'Assiniboine et d'Alberta on prépare les animaux pour le marché sans que ceux-ci aient jamais vu l'intérieur d'une étable. Dans la plupart des fermes du Manitoba les bestiaux rentrent à l'étable vers le milieu ou la fin de novembre, et sont remis en liberté en mars. Fréquemment on les laisse errer dans les dépendances de la ferme et fourrager autour des meules de paille.

Moutons, porcs et volailles.

Dans plusieurs parties du Canada-Ouest on remarque d'immenses "ranches" de milliers de moutons, car il est reconnu que cette région est particulièrement propre à cet élevage. Dans d'autres cas on pratique cette industrie sur un pied plus modeste, mais d'une manière ou de l'autre cet élevage est très rémunérateur. La demande de laine a bien augmenté dans le pays depuis l'établissement de carderies et d'ateliers de tissage de laine, mais la plus grande quantité est exportée.

L'exportation de porcs augmente d'année en année, et comme importance et source de revenu cet élevage n'est surpassé que par l'élevage des bestiaux. Il y a des établissements de salaison à différents endroits, qui offrent un débouché local, ajouté à l'approvisionnement des districts miniers et des chantiers d'exploitation de bois.

L'élevage des volailles est une industrie très rémunératrice, mais jusqu'à présent la demande pour l'approvisionnement local a été telle qu'elle a absorbé la production ; on a même été dans la nécessité de faire des importations de l'est. Toutefois on peut prévoir que bien vite on remédiera à cet état de chose et avant longtemps l'élevage des volailles se fera sur une échelle qui non seulement pourra satisfaire le marché local, mais permettra de faire une exportation importante.

Fermes expérimentales.

Le gouvernement a établi des fermes expérimentales à Ottawa, province d'Ontario ; Brandon, province du Manitoba ; Indian Head, Assiniboïa ; et Agassiz, Colombie Anglaise, où on fait continuellement des essais sur la culture des différents produits et l'élevage des animaux. Ces établissements ont donné des résultats d'une immense valeur pour les cultivateurs.

On porte une attention toute particulière à l'élevage, et les résultats publiés dans les différents rapports sont d'un grand secours aux éleveurs pour le Canada Ouest.

Ceux qui réussiront.



E Canada réclame des gens ayant un certain capital à leur disposition.—A ceux-ci le Canada-Ouest offre des avantages illimités. Ils peuvent faire de l'agriculture en profitant de dons de terres à titre gratuit ou en achetant des fermes défrichées et déjà améliorées que l'on trouve avantageusement situées dans toutes les provinces ;—l'exploitation des mines ou l'installation d'une industrie manufacturière quelconque leur sont d'autres voies ouvertes.—Ou encore s'ils sont possesseurs d'une rente fixe, ils trouveront au Canada la vie à bon marché, avec les avantages d'un climat sain et agréable, des paysages magnifiques, des « sports » variés, de grandes facilités d'éducation et l'avantage de placer les enfants mieux que partout ailleurs.

Beaucoup de gens possédant un petit capital et ayant certaines connaissances en culture désirent établir une exploitation agricole. Pour réussir dans cette voie ils feront bien d'abord d'acquérir de l'expérience, soit en s'engageant comme garçons de ferme, soit de toute autre manière. Les connaissances pratiques une fois acquises, ils pourront louer ou acheter une ferme, ou encore profiter des offres de concessions gratuites.

On conseille fortement aux commis, garçons de magasins, etc., qui désirent des situations pour leurs aptitudes commerciales de ne pas risquer de quitter leur pays pour immigrer, à moins de veuir prendre une situation assurée à l'avance, ou pour rejoindre des amis ou des connaissances, car il y a toujours trop de concurrents pour des situations de cette nature. Il n'y a guère non plus de perspective encourageante pour les hommes de professions libérales surtout s'ils ont besoin immédiatement d'un travail rémunérateur. Cependant il y a toujours de la place et des occasions à saisir pour ceux qui ont des capacités exceptionnelles et possèdent un petit capital, mais le besoin d'avocats, de notaires, de médecins, etc., est toujours restreint.

On demandait à un Anglais qui a acquis beaucoup d'expérience en agriculture dans le Canada Ouest, et dont les efforts ont été couronnés de grands succès, à quelles classes de la société il conseillerait d'aller s'établir au Canada-Ouest. Il donna comme réponse :—

« Je ne connais pas de région plus propice et plus agréable pour un jeune homme, libre de toute attache, qui a le moyen de vivre sans avoir à compter sur son travail, dont le but est de vivre au milieu des charmes d'une vie champêtre ; celui-là peut combiner comme passe-temps les exercices du sport et les distractions qu'il trouvera dans l'exploitation d'une petite ferme. Naturellement je ne vais pas jusqu'à lui prédire une réussite merveilleuse comme cultivateur, mais j'ai présent à l'esprit certains cas où des résultats très satisfaisants ont été obtenus et où le capital investi dans une entreprise de ce genre est rémunérateur. D'un autre côté le cultivateur pratique qui se lance



Etablissement d'apiculture dans le Canada ouest.

dans la culture au Canada-Ouest peut être sûr de réussir. En général il est frugal et soigneux, un véritable enfant de la terre, et pouvant consacrer une attention soutenue et exclusive à son exploitation, il a en peu de temps la satisfaction de voir son capital s'augmenter et une perspective d'avenir de plus en plus encourageante. Si il est ambitieux et possède les aptitudes requises, il pourra bientôt être élevé à un des postes publics dont la disposition est au pouvoir du peuple.

"Pour celui qui possède quelques moyens, et ayant une famille s'élevant autour de lui, ce qui lui nécessite de faire valoir lui-même les ressources dont il peut disposer, il n'y a pas de solution plus simple que celle d'aller s'établir sur une ferme du Canada-Ouest. Si il ne juge pas à propos de profiter des offres de *homestead*, lui nécessitant le travail de défricheur et de pionnier, il peut acheter une ferme et la bien monter en bestiaux ; son capital lui rapportera des revenus immédiats, et en peu de temps il verra son avoir augmenter et ses ressources se multiplier.

Une question s'élève assez souvent dans l'ancien monde : on se demande si il est obligatoire pour les jeunes gens, désirant se lancer dans la culture au Canada, mais voulant auparavant acquérir une certaine expérience, de payer une prime ou une redevance quelconque pour atteindre leur but.

A cette question on peut en toute confiance répondre que non seulement il n'est pas nécessaire de payer des primes, mais on conseille au contraire de n'en pas payer. Des jeunes gens robustes et forts, de 18 à 21 ans n'ont aucune difficulté à se procurer du travail au printemps, pourvu qu'ils soient prêts à accepter et exécuter pour un temps déterminé le travail ordinaire d'un garçon de ferme ; et les agents du gouvernement Canadien les aideront gratuitement dans la plus grande mesure de leurs moyens, à trouver de l'emploi de ce genre, sans toutefois prendre de responsabilité directe. Ne possédant pas d'expérience préalable, leur rémunération sera modeste en commençant, mais au fur et à mesure de l'extension de leurs connaissances leurs prétentions pourront à juste compte s'élever en proportion de leurs capacités.

On doit apporter le plus grand soin quand il s'agit de décider si les jeunes gens sont aptes à cette vie nouvelle. Les commencements requièrent un travail ardu, et très souvent le genre de vie change complètement. Il est essentiel qu'ils se rappellent deux choses, la première c'est de faire ce qu'on leur commande, et la seconde c'est qu'ils ne peuvent acquérir les connaissances requises que par l'expérience.

Un grand nombre ont en suivant cette ligne de conduite, atteint des résultats excellents,—mais aussi il en est d'autres qui ont complètement échoué, n'ayant pas prévu les nécessités de la vie de colonisation, ou n'y étant pas préparés. Il est toujours bon avant de prendre une décision définitive de demander conseil à l'un des agents d'émigration du gouvernement.

Il y a une demande toujours croissante, de domestiques, hommes et femmes, dans toutes les parties du Dominion,—à cause du développement rapide de la culture.

On se sert de machines agricoles de toutes sortes, mais malgré cela la main-d'œuvre fait encore défaut, et des personnes n'ayant pas peur du travail sont toujours sûres de trouver un emploi constant et rémunérateur.

Nombre de gens ayant commencé la vie comme domestiques sont maintenant propriétaires de fermes dans les plus riches parties du Canada.

On peut aussi conseiller aux maraîchers, jardiniers, et à ceux qui connaissent l'élevage des chevaux, bestiaux ou moutons, d'aller s'établir en Canada en toute confiance.

Dans les cités, villes et villages les femmes peuvent toujours trouver un emploi comme domestiques. Les gages sont élevés, les conditions de service ne sont pas pénibles et une vie confortable est assurée. Dès leur arrivée, les domestiques devraient immédiatement aller trouver le plus rapproché des agents du gouvernement. Ceux-ci donneront les meilleurs avis et conseils gratis ; ils ont très souvent à leurs bureaux une liste de situations vacantes et pourront référer les candidats au comité local des dames afin de se procurer les avantages de leurs conseils jusqu'à ce qu'une place satisfaisante soit trouvée.

Les servantes feront bien avant leur départ de se procurer des lettres de recommandation, car les références sont tout aussi indispensables au Canada qu'autre part. Elles n'ont aucune crainte à avoir pour se procurer une situation ; mais elles doivent se rappeler qu'il est nécessaire d'avoir, en débarquant, à leur disposition les frais de voyage pour se transporter à l'intérieur du Canada, où leurs services sont le plus en demande.

Il y a peu de demandes de services de femmes autres que domestiques. Les gouvernantes, filles de magasin, garde-malades, etc., feraient bien de ne venir que pour rejoindre des amis sur lesquels elles peuvent compter en attendant un mploi.

En général la meilleure époque pour émigrer est le commencement du printemps. Le domestique de ferme arrivera au moment où ses services sont requis pour le temps des semailles, et le cultivateur qui a l'intention de s'établir arrivera à temps pour commencer son travail du printemps. Le cultivateur qui peut préparer une récolte d'avoine ou de pommes de terre à la fin de mai ou au commencement de juin contribuera par ce fait à l'approvisionnement de sa famille durant la première année. Ou bien encore, si le garçon de ferme arrive en été ses services seront en grande demande pour la moisson et il n'éprouvera aucune difficulté à se tirer d'affaires dès ce moment. Le cultivateur arrivant en été aura l'occasion de voir les récoltes sur pied, lui permettant de choisir l'endroit le plus avantageux pour s'établir.

L'été et l'automne sont les saisons les plus propices pour étudier la région et se mettre à la recherche de terres les plus propres à l'établissement ; ces excursions ont reçu le nom de "Chasse à la terre."

Après avoir pris une décision définitive le colon peut procéder à élever son habitation, et faire ses préparations pour hiverner ; de cette manière il aura le grand avantage d'être sur place au printemps pour commencer ses opérations agricoles.

On ne doit pas conseiller à d'autres qu'aux servantes d'émigrer au Canada en hiver, à moins que ce ne soit pour rejoindre des amis, car les nouveaux arrivés ne sont pas aussi certains de se procurer du travail en hiver qu'en d'autres saisons.

L'émigrant fera bien d'apporter avec lui une partie de ses meubles et ustensiles, car ils peuvent lui être très utiles ; il fera bien toutefois d'en considérer le poids et l'encombrement et si ils valent la peine d'être transportés.

Il serait sage de disposer avant de s'embarquer, des articles d'ameublement, vaisselle, poêles quincaillerie, etc., à moins de raisons particulières. On doit se rappeler que ces meubles sont relativement fragiles et que la distance à parcourir en chemin de fer est longue.

Il est inutile que les domestiques apportent avec eux leurs instruments et outils ; ils peuvent s'en procurer au Canada qui ont l'avantage d'être adaptés aux besoins du pays. Les outils agricoles dont on se sert généralement en Europe ne sont guère convenables pour la culture au Canada.

Les mécaniciens et les artisans qui voudront émigrer peuvent, s'ils le préfèrent, apporter leurs outils ; mais qu'ils ne perdent pas de vue qu'il leur sera facile de s'en procurer au Canada à des prix raisonnables ; et qu'il est préférable d'avoir les moyens d'acheter ce dont on a besoin après avoir atteint sa destination, plutôt que de s'encombrer de lourds bagages pendant le voyage, lesquels sont toujours une source d'ennuis et de dépenses.

Quand aux émigrants qui viennent des Etats-Unis ils peuvent se procurer un wagon complet à des taux réduits, ou encore, plusieurs colons peuvent se réunir et compléter le chargement d'un ou plusieurs wagons ; dans ce cas on pourrait leur conseiller d'amener leurs bestiaux s'ils en possèdent ; mais comme on peut s'en procurer de toute espèce à des prix raisonnables dès l'arrivée, il est inutile d'en acheter de l'autre côté de la frontière. On ne devra pas non plus amener de machines souvent impropres à la culture de la région ; le colon fera bien d'amener sa literie et ses effets personnels, vêtements, etc.

Il est impossible de donner le chiffre du capital requis pour commencer une exploitation agricole. Cela dépend de l'énergie, de l'expérience, du jugement et de l'esprit d'entreprise du nouveau colon, de la région choisie, ou encore si l'on veut profiter des dons de terres non défrichées ou si l'on préfère louer ou acheter une ferme déjà en culture, et enfin d'autres considérations. On peut toutefois assurer en toute confiance qu'en arrivant au pays avec une somme de 500 dollars, ou 2,500 francs on sera à même de pouvoir commencer l'exploitation de terres gratuites, sur une échelle modeste.

Il est bon de se rappeler que nombre de colons, maintenant prospères, se sont aventurés, possédant juste leurs frais de voyage. Ils ont fait leur chemin petit à petit, en commençant comme domestiques aux temps des semailles et de la moisson et faisant pendant l'hiver le travail de défrichement requis pour l'obtention de "homesteads" concédés gratuitement par le gouvernement.

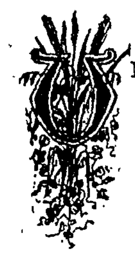
Un grand nombre de ces heureux colons n'avaient jamais été que domestiques en Europe. Il va de soi que la reprise d'une ferme défrichée et améliorée demande une certaine mise de fonds.

Il y a quelquefois grand avantage à louer une ferme et dans les districts colonisés du Canada-Ouest on peut en obtenir sous bail de un ou deux ans. Ceci donne au colon nouvellement arrivé tout le temps dont il veut disposer pour choisir un bon endroit afin de s'établir plus avantageusement. Le prix de location est généralement abordable et en certains cas on peut louer une ferme toute montée en abandonnant comme redevance une certaine proportion des récoltes. C'est durant l'hiver, et au commencement du printemps que ces marchés sont conclus et les fermes louées ; il est donc bon que le colon ayant une de ces intentions soit sur place au moment propice.

Selon que le colon a plus ou moins de moyens à sa disposition, et désire louer une ferme la première année, il peut trouver une propriété lui convenant, qu'il louera avec ou sans chevaux, instruments aratoires et graines ; dans tous les cas il trouvera le propriétaire généralement prêt à lui venir en aide. On peut se procurer des attelages de chevaux avec facilités de paiement en versant de un quart à un tiers de la valeur comptant ; on peut obtenir la terre pour une partie de la récolte comme premier paiement, et on peut avoir des graines à crédit en donnant une hypothèque sur la récolte future ; on peut donc commencer une exploitation sans avoir un gros capital à sa disposition ; mais pour réussir dans de telles conditions, il faut une bonne récolte, des prix raisonnables et une grande économie de la part du colon. D'autres méthodes de colonisation sont à la portée de l'émigrant, mais la ligne de conduite ci-dessus est la plus communément suivie.

Dans tous les cas, le colon devrait se procurer une couple de vaches laitières, des porcs et des volailles ; ces animaux sont facilement entretenus, et l'hiver comme l'été ils sont d'un grand secours pour l'entretien du cultivateur et de sa famille en attendant les récoltes. Ainsi qu'il est conseillé dans une autre partie de cette brochure, le colon fera bien de semer, outre son grain, une certaine quantité de légumes, pour son usage, sinon pour la vente. Les légumes ne demandent guère de main-d'œuvre et sont un bon appoint pour l'approvisionnement de la maison.

L'heure de la Destinée du Canada a Sonné.



N auteur américain dont il a déjà été fait mention dans cette brochure, dans un article paru dans une publication de la Nouvelle-Angleterre fait la déclaration suivante :

"L'heure de la destinée du Canada a sonné.—Ce pays a toutes les ressources naturelles propres à la fondation d'un empire ; et le courant d'immigration qui vient de commencer s'accroît chaque jour et se transforme en un puissant mouvement de population, ainsi que cela s'est vu pour la partie ouest centrale de notre pays ; et ses terres fertiles deviendront bientôt les "homes" prospères de millions de familles.

"Jusqu'ici le nombre d'émigrants des Etats-Unis au Canada excède de beaucoup ceux des autres pays, si l'on excepte cependant les émigrants sujets britanniques, et les idées américaines auront une grande influence sur la formation du caractère des générations futures du Canada-Ouest. Les émigrants de langue anglaise sont en grande majorité ; ce qui est une assurance que la grande république et la nation naissante voisine, resteront fidèles aux idées de liberté constitutionnelle."

DOUANES.

Ce qui suit est un extrait du tarif des douanes du Canada spécifiant les articles qui peuvent entrer francs de douanes :—

"Effets appartenant aux colons, savoir : Vêtements, meubles, livres, outils ou instruments servant pour un métier ou pour quelque occupation ou emploi, fusils, instruments de musique, machines à coudre pour usage domestique, clavigraphes, bétail vivant, bicycles, charettes et autres véhicules et ustensiles aratoires, dont le colon s'est servi pendant au moins six mois avant son arrivée au Canada, ne comprenant pas toutefois les machines ou autres articles importés pour des fins de manufacture ou pour être vendus ; pourvu qu'aucun article sujet à l'imposition d'un droit et déclaré comme apparte-

nant à un colon ne puisse être ainsi déclaré, à moins qu'il n'ait été apporté par le colon lors de sa première arrivée et qu'il ne soit pas vendu, ou qu'il n'en soit pas autrement disposé, sans payer le droit, avant qu'il n'est été à l'usage du colon pendant douze mois au Canada ; pourvu aussi que selon l'autorisation de règlements établis par le contrôleur des douanes, le bétail soit admis en franchise lorsqu'il sera importé dans le Manitoba ou les Territoires du Nord-Ouest par des personnes ayant l'intention de s'y fixer, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné par le Gouverneur en Conseil."

Les colons venant des Etats-Unis ont le droit d'amener au Canada, francs d'impôts de douane, des bestiaux dans la proportion suivante : Une tête de bétail ou un cheval par chaque dix acres achetés ou obtenus selon les conditions du "homestead" jusqu'à concurrence de 160 acres ; et un mouton par chaque acre. Les droits payés sur des animaux excédant ces proportions seront remboursés sur le nombre applicable à un surplus additionnel de 160 acres.

Le colon sera requis de remplir des blancs (que l'on obtient, sur demande, d'un officier de douane) donnant la description et la valeur des articles qu'il désire faire entrer en franchise. Il sera aussi requis de prêter le serment suivant :

"Je..............................soussigné, déclare solennellement sous serment, que tous les " articles ci-dessus énumérés, ont le droit d'entrer en franchise comme meubles de colons, selon le " tarif des droits de douane présentement en force, et que tous m'appartiennent, et ont été affectés à " mon usage depuis au moins six mois préalablement à mon arrivée au Canada ; et qu'aucun de ces " articles mentionnés n'a été importé comme marchandise ou pour l'usage de manufactures ou pour " être offert en vente, et que j'ai l'intention de m'établir comme colon au Canada d'une manière per- " manente

Assermenté par moi le.......................

Le serment suivant est exigé des colons désirant importer des bestiaux en franchise au Manitoba ou aux Territoires du Nord-Ouest :

"Je..............................déclare solennellement, sous serment, que j'immigre au " Manitoba (ou aux Territoires du Nord-Ouest) dans l'intention de m'y établir comme colon, et que " les bestiaux énumérés et décrits sur la liste ci-jointe sont pour mon usage personnel, sur la ferme " que je vais occuper (ou cultiver) et ne sont pas importés pour être mis en vente, ou dans un but de " spéculation ni pour l'usage d'autres personnes."

Inspection de bestiaux et porcs.

Les bestiaux appartenant aux colons, sont admis sans détention quand ils sont accompagnés d'un certificat de santé,—sinon ils sont soumis à une inspection.—Les inspecteurs peuvent soumettre à un examen les animaux présentant des symptômes de tuberculose avant de donner l'autorisation d'admission. Tout sujet trouvé tuberculeux sera renvoyé aux Etats-Unis, ou abattu sans indemnité.—Les moutons, importés pour la reproduction ou comme viande de boucherie sont admis, sujets à inspection dans un port d'entrée;—ils doivent être accompagnés d'un certificat signé par un inspecteur du gouvernement, attestant qu'il n'y a pas eu de cas de gale dans le district depuis une période de six mois précédant la date d'importation. Si on découvre des symptômes de la maladie ils sont renvoyés ou tués.

Les porcs peuvent être admis, quand ils sont la propriété de colons, s'ils sont accompagnés d'un certificat déclarant l'absence de la peste et du choléra des pourceaux depuis une période de six mois précédant la date de leur expédition ; quand ils ne sont pas accompagnés d'un tel certificat ils sont soumis à un examen au port d'entrée. S'ils sont trouvés malsains, ils sont tués sans aucune indemnité au propriétaire.

Tarifs des compagnies de chemins de fer.

A.—Selon les tarifs des compagnies de chemins de fer, les chargements d'effets et meubles de colons comprennent,—bestiaux, pas plus de dix par wagon, tels que chevaux, mulets, moutons, bêtes à cornes, porcs; mobilier et effets personnels (ayant servi) charettes et autres véhicules (ayant servi) ; instruments aratoires, outils, ou machines (ayant servi) ; bois de construction et bardeaux, n'excédant pas 2,500 pieds, ou en lieu et place du bois, mais pas en addition, une maison mobile ; graines à semences ; arbres ou arbustes ; un nombre restreint d'animaux de basse-cour ; et la nourriture suffisante pour les animaux durant le voyage.

B.—Les chargements de moins d'un wagon, comprendront, mobilier (ayant servi) charrettes et autres véhicules pour usage personnel (ayant déjà servi) ainsi que les ustensils de ferme (ayant déjà servi). Les effets dont l'expédition comprend moins d'un wagon devront porter l'adresse de destination.

C.—Ne sont pas compris comme effets de colons, les marchandises telles que épiceries, provisions, quincailleries, non plus que les véhicules, machines aratoires neuves et n'ayant jamais servi ; ces effets seront soumis aux tarifs ordinaires.

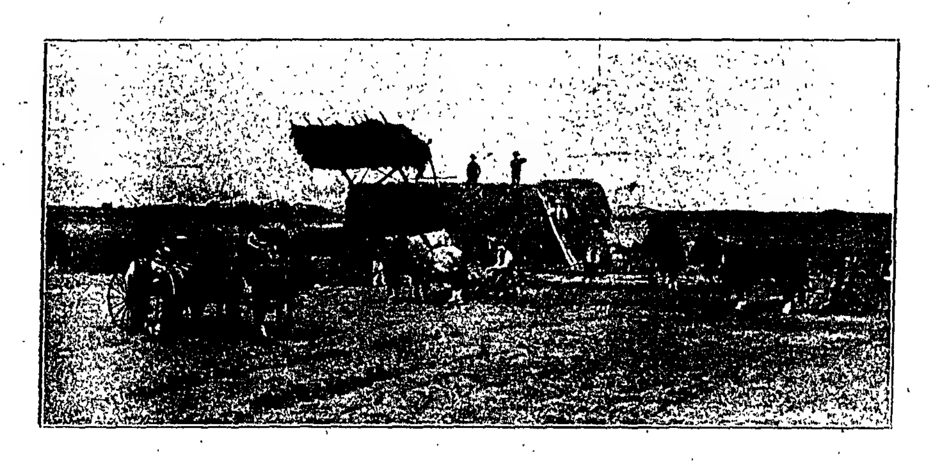
D.—Si le nombre d'animaux par wagon dépasse dix l'excédant sera soumis au tarif ordinaire ; mais toutefois le prix du chargement par wagon ne dépassera jamais le prix ordinaire d'un wagon d'animaux.

E.—On obtiendra une passe gratuite pour un homme accompagnant les animaux, qui les nourrira et les abreuvera.

F.—Il est expressément défendu de charger quoi que ce soit sur la couverture des wagons.

G.—On ne pourra arrêter les wagons à un endroit intermédiaire dans le but de les décharger en partie.

H.—Le chargement d'un wagon complet est de 24,000 livres (12 tonnes). Si le chargement excède ce poids on paiera sur l'excédent en proportion. (Par exemple, en supposant que le tarif par wagon soit de 205 dollars, ceci équivaut à 85½ centins par cent livres ; on paiera à ce taux pour l'excédant).



MISE EN MEULE DU FOIN, DISTRICT DAUPHIN.

Province du Manitoba.

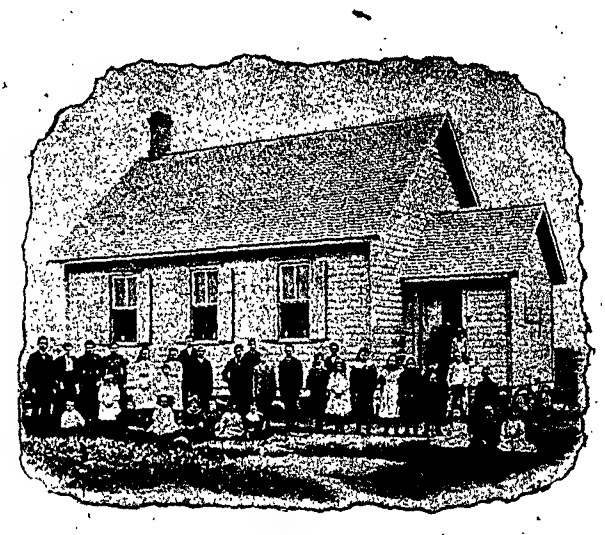
Il n'est guère possible dans une brochure de ce format, de donner de longues descriptions sur les provinces comprises sous le nom de Canada-Ouest. Du reste les conditions existantes sont les mêmes dans toute la région et ont occupé les pages précédentes. Dans les articles qui suivent, consacrés à la description des districts et provinces, on considérera les traits qui sont caractéristiques à chacun.

Le progrès de la colonisation marchant de l'est à l'ouest, la province du Manitoba fut la première à ressentir ses effets. Elle fut la première aussi à démontrer au monde entier que dans ses vastes prairies presque sans bornes, dans lesquelles les bisons gambadaient en toute liberté, se gorgeant des produits de la végétation luxuriante et si riche, se trouvait la solution du problème de l'approvisionnement de pain des générations futures du monde entier. Il n'y a guère qu'un quart de siècle, en maints endroits de la région qui exporte maintenant 60,000,000 minots de blé, on eût pu voir des bandes d'Indiens et de Métis montés sur leurs petits chevaux aux jarrets d'acier, pourchassant à toute vitesse des troupeaux de bisons.

C'était alors le temps des grandes chasses aux mille péripéties, pleines d'excitation émouvante. La bande des chasseurs composée d'Indiens et de Métis se réunissait, et attaquant les innombrables bêtes affolées, galopaient, au milieu du troupeau, tuant et massacrant sans pitié tous les animaux qui étaient à la portée de leurs armes destructives.

Les femmes et les enfants suivaient immédiatement dans des équipages grinçants des plus primitifs, contenant les tentes et fournitures de camp et les outils et instruments avec lesquels ils écorchaient les victimes, puis enlevant la fourrure, ils découpaient les morceaux nécessaires à leur nourriture et livraient le reste à la pâture du chien de prairie, du renard et du vautour.

Aujourd'hui ces plaines sont persemées des os blanchis de ces bisons, ou buffalos, dont la race est presque complètement éteinte, et ces débris sont les seuls souvenirs rappelant qu'ils ne s'est pas écoulé un temps bien long depuis la transformation de la région en un pays agricole incomparable.



Ecole rurale, Province du Manitoba.

"L'étoile de l'Empire s'avance vers l'Occident."

Ces paroles n'ont jamais eu une application plus juste, plus frappante que dans le cas du Manitoba.

Avec sa superficie égale à l'Angleterre, l'Ecosse et l'Irlande ensemble, avec ses 116,021 milles carrés, ses 74,000,000 d'acres et sa population dépassant 200,000 habitants établis là depuis quelques années seulement le progrès de cette région a été des plus marqué. Les habitants de langue anglaise y dominent par le nombre ; une grande partie de ceux-ci ayant émigré des Etats-Unis pour venir s'y établir ; les raisons ayant poussé les colons à installer leurs foyers en ces lieux sont expliquées dans les nombreux témoignages qu'ils donnent eux-mêmes. Il y a aussi des Français, des Belges, des Mennonites, des Islandais, des Scandinaves et des Allemands. Certains de ceux-ci se sont organisés en colonies, tandis que d'autres ont préféré se mêler aux colons de langue anglaise.

Généralement, les hommes ayant quelque fortune ou ceux qui se contentent de leurs conditions sociales n'émigrent pas ; on n'éprouve donc aucun étonnement en apprenant que la plupart des colons qui sont allés s'établir au Manitoba ne pouvaient guère disposer de grosses sommes d'argent. Ceci est mentionné pour faire ressortir davantage, la position aisée dans laquelle la plupart se trouvent en ce moment. Le cultivateur qui a poursuivi convenablement ses opérations agricoles pendant 6 à 10 années se trouve toujours dans une position de fortune que la plupart de ses confrères des vieux pays ne peuvent atteindre, même après une vie entière de labeurs. L'ouvrier à gages est lui aussi heureux et content ; il n'attend que l'occasion propice pour reprendre une ferme à son compte et devenir lui-même aussi indépendant que son maître.

Ayant une exploitation libre de toute hypothèque, le colon a des récoltes mûrissant dans ses champs; des troupeaux de bestiaux dans ses pâturages et des moutons broutant sur les côteaux ; les produits des vaches et de la basse cour qui fournissent leur part à l'approvisionnement de sa famille ; des écoles dans son voisinage, où il fait instruire ses enfants ; des églises et autres avantages sociaux ; que lui faudrait-il de plus pour avoir une existence heureuse ? Telle est la condition du cultivateur au Manitoba.

Généralement, avant son arrivée au Manitoba il a été établi ou il a fait quelques essais d'exploitation autre part ; en réponse aux questions qu'on lui pose le colon installé déclare presqu'invariablement qu'il est trop satisfait maintenant pour penser à quitter le pays.

On ne connaissait relativement rien des ressources agricoles du pays avant 1870, lorsqu'il fut à cette époque, détaché de la "Rupert's Land" (le grand territoire stérile) qui était sous le contrôle de la Compagnie de la Baie d'Hudson, et érigé en province par Acte du Parlement Canadien. Avant cette époque (1870) le Manitoba n'était connu que comme région produisant des fourrures, habitée par des Indiens et des Métis. La population s'élevait alors à 10,000 âmes, dont environ 1,000 étaient des blancs employés pour la plupart par la Compagnie de la Baie d'Hudson. En 1881 la population atteignait le chiffre de 65,000, et elle est maintenant de 275,000 environ. Quand ses ressources merveilleuses seront connues des milliers de familles qui peuplent les parties encombrées de l'ancien monde et des Etats-Unis, l'augmentation sera plus rapide que jamais.

Chute de neige.

La chute de neige annuelle au Manitoba est de 62 pouces. Ce n'est donc pas une contrée de fortes neiges ; les trains sont rarement entravés ou même en retard par cause de tempêtes de neige.

Eau et combustible.

L'eau et le combustible sont aussi des questions importantes pour le colon. La région est sillonnée de cours d'eau, et il existe aussi nombre de lacs de diverses grandeurs surtout dans la partie nord de la province.

On peut également se procurer de l'eau presque partout en creusant un puits de faible profondeur. Les rivières et les ruisseaux sont souvent poissonneux et les rives giboyeuses ; la pêche et la chasse offrent une source d'amusements, en même temps qu'un moyen de varier le menu du colon.

Facilités de communication.

Quoiqu'il ne se soit écoulé que trente ans depuis que le Manitoba, qui n'était alors qu'une prairie déserte, a été érigé en province, des lignes de chemins de fer sillonnent maintenant les districts habités, et rendent facilement accessibles toutes les parties ouvertes à la colonisation. Peu de cultivateurs sont à plus de douze milles de distance d'un marché ou du chemin de fer, et des milliers n'en sont éloignés que de deux ou trois milles. Des gares de chemin de fer sont établies à des intervalles de sept ou huit milles ; à ces gares sont attachés des bureaux de poste, et ces établissements forment généralement le centre de villages de plus ou moins d'importance, ayant des entrepôts pour le grain, et des avantages facilitant l'expédition des produits de la ferme, on y trouve aussi des magasins où l'on peut se procurer tout le nécessaire de la vie ordinaire.

Sol.

Comme dans tout autre pays, il y a ici une variété de sols, mais ce qui constitue le sol caractéristique du Manitoba est une terre noire argilo-calcaire, reposant sur un sous-sol profond d'argile, qui compte parmi les plus riches du monde. Au dire de chimistes distingués, ce sol est éminemment propre à la culture du blé, et chaque jour des preuves nouvelles viennent l'affirmer. Il est aussi très riche, fertile très et aucun autre sol connu ne peut donner un aussi grand nombre de récoltes successives sans engrais.

Généralement la neige disparaît au commencement d'avril, et les semailles commencent une ou deux semaines plus tard, le sol séchant rapidement à la surface. La moisson commence vers le milieu d'août.



Champ d'avoine, près de Bird's Hills.

Les rapports municipaux * de la province pour les années 1897 et 1898 donnent les détails suivants qui démontrent l'état de progrès étonnant du Manitoba.

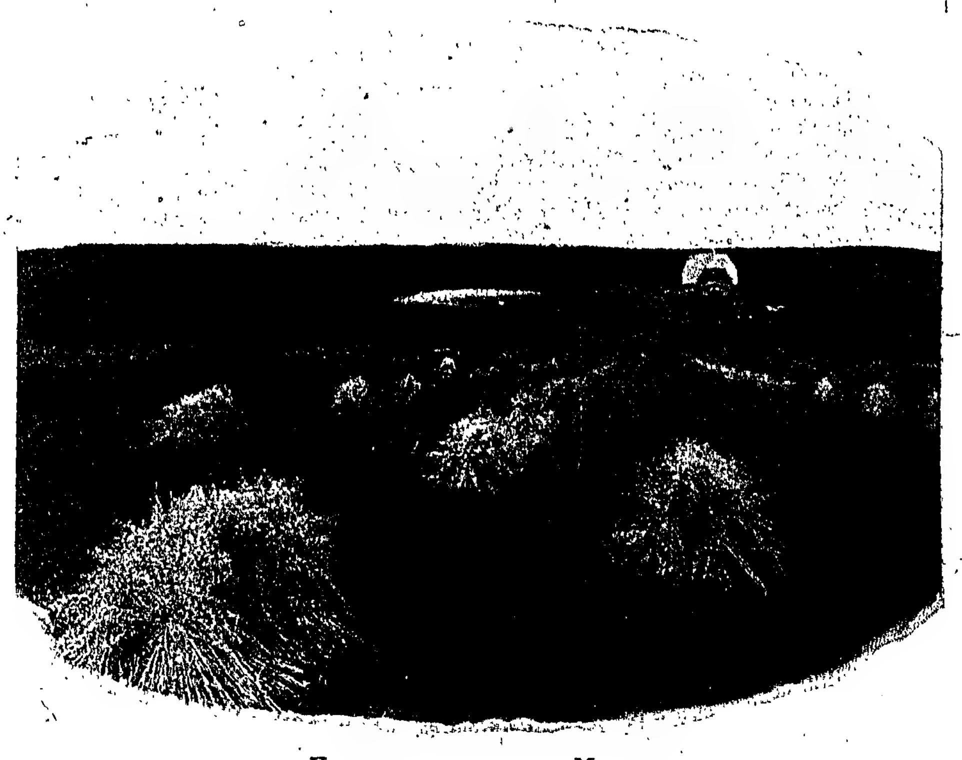
		1897.	1898.
Population rurale		108,957	161,635
Population de ville			62,042
Cultivateurs résidents		28,372	33,450
Superficie des municipalités rurales	Acres	13,051,375	13,798,750
Superficie en culture	"	2,371,441	2,842,929
Superficie boisée	"	840,385	1,159,808
Chevaux		92,762	98,303
Bestiaux		214,468	219,743
Moutons		32,986	79,562
Porcs		70,885	66,563
Valeur de la propriété (évaluation)		$42,817,442	$43,134,986
Impôts totaux pour 1897		$674,288	$704,536.43
Rendement du blé	Minots	18,261,950	25,313,745
Rendement de l'avoine	"	10,620,513	17,408,252
Rendement de l'orge	"	3,183,602	4,277,927
Rendement de lin	"	247,836	350,000
Rendement du seigle	"	48,344	63,860
Rendement de pois	"	33,380	31,880
Récoltes de grain	"	32,404,625	47,345,664
Pommes de terre	"	2,033,298	3,253,638
Autres légumes:	"	1,220,070	2,471,715
Exportation de bétail		31,500	12,525
Exportation de porcs		12,500	25,100
Porcs expédiés aux boucheries et établissements de salaison		25,000	....
Produits de basse-cour vendus sur les marchés :			
Dindons		47,540	31,455
Oies et canards		20,000	13,010
Poulets		184,055	127,660
Valeur des produits de l'industrie du lait		$340,213.43	$409,455.26
Frais de construction et d'entretien de bâtiments de fermes et dépendances		$935,310.00	$1,409,740
Districts scolaires ruraux		811	1,002
Nombre d'écoliers dans les district ruraux estimé à		23,000	40,129

Coût d'une acre de blé.

Comme le blé est et sera toujours le principal produit de la province, il est jugé utile de donner un estimé des frais de culture d'une acre de blé ; ces chiffres que l'on peut accepter en toute confiance sont fournis par M. Bedford, directeur de la ferme expérimentale de Brandon et sont le résultat d'un essai pratique ayant donné un rendement de vingt-neuf minots. Il arrive à un total de $7.87 réparti comme suit :—

	$	c.
Un labourage	1	25
Deux hersages		20
Extirpateur, 2 fois		40
Graine		75
Semaille		22
Mise en bottes		33
Corde à liens		20
Dressage des bottes		16
Mise en meule		60
Battage	1	46
Charroyage au marché distance de quatre milles		29
Deux années d'intérêt sur la valeur de la terre évaluée à $15 l'acre 6%	1	80
Usage et réparations des instruments aratoires		20

* Incomplets, ne comprenant que les districts ruraux.



UN PENCHANT DE COTEAU AU MANITOBA.

On n'a pas besoin de plus de preuves pour démontrer le bénéfice résultant de telles opérations ; et il y a une multitude de cas où le cultivateur a pu rembourser le prix d'achat de sa ferme avec le produit des récoltes d'une année, et même en certains cas il a pu faire un premier paiement sur un achat additionnel de terre.

Topographie.

Quoique la contrée soit une région de prairies elle offre un contraste marquant avec d'autres parties de l'Amérique Occidentale. Ce n'est pas une étendue plate et monotone, sans rien qui repose et distrait la vue.

Partout la surface ondule plus ou moins et est parsemée, ici et là, de côteaux et de vallées ; très rarement ces côteaux sont rocailleux et arides ; ce sont plutôt de simples éminences offrant d'excellents pâturages aux animaux domestiques.

Beaucoup de gens se figurent le Manitoba encombré, mais c'est une grande erreur. Dans la vallée de la Rivière Rouge du Manitoba il y a, en chiffres ronds 2,800,000 acres dont, jusqu'à présent, environ 550,000 seulement ont été défrichées. Au sud de la ligne principale du chemin de fer Canadien Pacifique, à l'ouest de la vallée de la Rivière Rouge, on trouve une superficie de 4,600,000 acres, dont seulement 800,000 sont cultivées, qui s'étend jusqu'à la frontière du Dakota-Nord.

Au nord du Canadien Pacifique et à portée du chemin de fer, sur 4,600,000 acres, à peine 500,000 sont prises. On trouvera donc ici des millions d'acres de terres, et des meilleures du Nord-Ouest, offertes en vente à des prix variant de $2.00 à $5.00 l'acre, avec conditions de paiement très faciles.

"Homesteads" ou concessions gratuites.

On peut se procurer des "Homesteads" gratuits dans les environs des endroits colonisés, à l'est de la Rivière Rouge, entre les lacs Winnipeg et Manitoba, et dans le district Dauphin, nouvellement ouvert, qui est maintenant desservi par une ligne de chemin de fer construite en 1896 et reliée au réseau trans-continental.

Ces districts sont spécialement propres à la culture mixte, ayant du foin en abondance, de l'eau à volonté, et du bois de construction à portée. La province offre encore à l'heure qu'il est un vaste champ au cultivateur d'expérience pouvant disposer des fonds nécessaires aux premières améliorations de la terre, à l'achat de bestiaux et d'instruments aratoires, et à l'entretien de sa famille durant la première année. Il y a encore de la place pour des milliers de cultivateurs au Manitoba, et le chemin vers la vie aisée et la prospérité est tout grand ouvert. Les premiers colons du Manitoba appartenaient à cette catégorie, amenant avec eux des chargements de bestiaux et possédaient des fonds suffisants pour l'existence de leur famille pendant une année.

Les frais de voyage et de transport ne s'élèvent maintenant qu'à la moitié de ce qu'ils coûtaient il y a quinze ou vingt ans.

La prospérité du colon.

N'importe quelle partie de la province que l'on désire visiter fournira d'amples preuves que tous ceux qui se sont lancés dans des entreprises agricoles, en se mettant sérieusement au travail et en donnant à leur exploitation les soins nécessaires ont vu leurs efforts couronnés de succès. Ceci ne s'applique pas seulement à la population de langue anglaise et possédant une expérience parfaite en agriculture, mais même aux étrangers arrivés au pays sans connaissances agricoles. En 1884, cent quatre-vingts familles de Mennonites s'établirent dans le district Morden, en empruntant $215,000 afin de pouvoir commencer leurs opérations. En 1891 ces colons avaient remboursé latotalité de ces emprunts avec les intérêts, et ils sont maintenant libres de toute dette, et des plus prospères sous tous les rapports. Ils sont propriétaires de 250,000 acres en culture, habitations et dépendances, instruments aratoires, etc., 12,000 chevaux, 8,500 vaches et 11,000 jeunes bestiaux. La colonie originale de 180 familles en compte maintenant 2,900 comprenant 20,000 âmes. Chaque famille possède donc en moyenne près de 80 acres en culture, plus de quatre chevaux, près de trois vaches et environ quatre veaux et génisses, sans compter les bâtiments, instruments et outils ; la terre est libre de toute hypothèque.

Si l'on considère qu'aux prix actuels les quatre-vingts acres peuvent donner une recette brute de $1,000 par famille, produit des récoltes seulement, à part des produits de l'industrie laitière et des jeunes bestiaux, qui donnent des recettes additionnelles par la vente du beurre et de la viande de boucherie, on ne pourra nier que c'est là un exemple de prospérité difficile à égaler, et obtenu avec le désavantage d'avoir été obligé de recourir à un emprunt pour commencer les opérations.

On a donné l'exemple des familles Mennonites non pas parce qu'elles sont le seul ou le plus brillant cas de ce qui a été obtenu par les colons du district de Morden, mais pour la seule raison qu'au moyen de leurs statistiques bien rassemblées et facilement obtenues, on n'éprouve aucune difficulté à convertir en chiffres la mesure de leur succès.



VERGER, PROPRIÉTÉ DE M. STEVENSON.

Où s'établir ?

"Où s'établir ?" est une question à laquelle la personne intéressée peut seule répondre. Chaque partie de la région a ses attraits et le meilleur moyen est de se guider sur l'avis des agents du gouvernement qui donneront toutes les informations voulues et épargneront beaucoup de peine.

Si on désire obtenir un "homestead" gratuit on sera obligé de s'éloigner quelque peu des colonies, mais cet éloignement ne sera que temporaire, car avec l'affluence constante de colons, les terres vacantes se prennent rapidement, et au fur et à mesure que les districts neufs se colonisent les lignes de chemin de fer sont projetées et construites. On a aussi quelquefois la bonne fortune de trouver un "homestead" dans un district déjà colonisé.

Les différentes compagnies de chemin de fer ont aussi des terres dont elles peuvent disposer à bon compte, donnant des grandes facilités de paiement à six pour cent d'intérêt.

On peut se procurer des terres à des prix variant de $2.50 à $5 l'acre, payables en dix versements annuels ; on obtiendra les détails en s'adressant aux représentants ou agents des différentes compagnies de chemin de fer mentionnées dans les pages précédentes. La Compagnie de la Baie d'Hudson possède aussi des terres dont elle peut disposer.

Les lignes de chemin de fer s'étendent sur presque tous les points de la province, et on offre au colon cherchant à s'établir toutes les facilités et avantages possibles pour lui permettre de choisir ses terres dans l'endroit qui lui convient le mieux.

Villes et villages.

Winnipeg, la ville principale du Manitoba, la métropole du Canada-Ouest, a une population d'environ 40,000 âmes. Cette ville possède toutes les améliorations modernes. Elle a un réseau de plusieurs milles de voies de tramways électriques, de belles et larges rues, des magasins superbes, et on y trouve des maisons de gros pour presque toutes les branches du commerce.

Là aussi est le siège du gouvernement provincial.

La cité de Brandon arrive seconde comme importance, suivie des villes de Portage-la-Prairie, Borden, Carberry, Neepawa, Manitou, Dauphin, Minnedosa, Birtle, Emerson, Grethna, Wawanesa, Deloraine, Melina, Virden, Rapid-City, Hamiota, Gladstone et d'autres qui augmentent rapidement en importance à cause de la stabilité que leur donnent les districts agricoles qui les entourent. Dans chacun de ces centres on trouve des élévateurs à grain, des moulins à farine et des entrepôts pour emmagasiner les immenses quantités de blé. Il y a beaucoup d'autres centres qui se développent le long de la ligne du chemin de fer qui traverse le Canada-Ouest, de sorte que les nouveaux arrivés peuvent s'y établir s'ils le désirent.



Culture de framboises au Manitoba.

Assiniboine.

LE district d'Assiniboine se trouve entre la province du Manitoba et le district d'Alberta et s'étend de la frontière internationale jusqu'au 52ème parallèle de latitude nord, comprenant une superficie de 34,000,000 d'acres. Il a une longueur de 450 milles de l'est à l'ouest, et une largeur de 205 milles du nord au sud. En s'avançant vers l'ouest, sur la ligne du Canadien Pacifique, on pénètre dans le district à un point 212 milles à l'ouest de Winnipeg. On peut le diviser en deux grandes parties,—la partie est et la partie ouest,—chacune offrant ses traits particuliers,—la première étant essentiellement une région propre à la culture du blé et à une culture mixte, et la seconde plutôt propice à l'élevage. Chacune possède aussi des ressources minières et les bancs de sable de la branche sud de la rivière Saskatchewan, dans l'Assiniboine ouest offrent un champ de gisements aurifères, qui sont aujourd'hui exploités avec succès.

La partie est de l'Assiniboine, sur une distance de 120 milles à partir de la frontière, est un prolongement des terres à céréales du Manitoba, et quoique le sol en soit plus léger que la terre noire de la vallée de la Rivière-Rouge, il n'en est pas moins généreux et productif. Dans cette portion du district la colonisation s'est rapidement développée, et nombre de centres de population prospères se son formés le long de la ligne du Pacifique Canadien parmi lesquels on peut mentionner Moosomin, Grenfell, Wolseley, Indian Head et Qu'Appelle, et sur la ligne du Manitoba and Northwestern Railway, Saltcoasts et Yorktown. Cette portion du district montre l'aspect du changement graduel des surfaces boisées du Manitoba, à la région des grandes plaines des territoires, elle ressemble à un immense parc, avec ses massifs de peupliers et de saules et ses grandes étendues ouvertes de prairies. Le sol est une marne argileuse très meuble, qui donne d'excellentes récoltes de blé et autres céréales et toutes sortes de légumes. Le climat est froid en hiver, la chute de neige est épaisse en général, ces deux circonstances sont des plus favorables pour cultiver avec succès le blé "Nº 1 Dur", pour lequel le Canada-Ouest est maintenant si renommé. Les étés ne laisse rien à désirer ; les cyclones et les orages violents y sont jusqu'ici inconnus. On peut généralement se procurer de l'eau de qualité excellente à des profondeurs modérées.

Cette partie de la région est en tout excellente pour être cultivée.

De fait la presque totalité de la population est composée de cultivateurs, possédant des petits troupeaux de bestiaux et quelques acres de terre en culture.

Les fabriques de beurre sont facilement accessibles de sorte que la culture du blé, l'industrie du lait et la production de viande de boucherie sont souvent conduites de front. Il y a des débouchés pour tous les produits de la ferme, et les cultivateurs sont généralement à l'aise. A Indian-Head, le blé est cultivé davantage et on entre alors dans la région de production de céréales.

Les chefs d'exploitations agricoles ont ici un stimulant dans la ferme expérimentale établie par le Gouvernement canadien ; les cultivateurs des environs profitent largement de l'occasion qui leur est donnée d'apprendre et ils observent avec intérêt les opérations de cet établissement modèle.

Chemins de fer.

La voie principale du chemin de fer Pacifique Canadien a une direction de l'est à l'ouest et traverse le centre de l'Assiniboine,—des embranchements de cette ligne s'étendent de Moose Jaw, jusqu'à l'angle sud-est du district, et de Régina jusqu'au nord, coupant le centre du district. Le "Manitoba et Northwestern Railway" s'étend aussi du Manitoba vers la partie nord-est, de sorte que les moyens de communications répondent amplement aux besoins actuels de la région.

Rivières.

La rivière Saskatchewan-Sud, l'un des cours d'eau les plus importants des Territoires, pénètre en Assiniboine vers le milieu de la frontière occidentale et après avoir coulé dans une direction presque est sur un parcours de près de deux cents milles, tourne subitement, presque à angle droit, vers le nord, et quitte le district au milieu de la frontière nord. La rivière Qu'Appelle, l'Assiniboine et

la rivière White Sand, qui sont toutes alimentées par des petits cours d'eau et des ruisseaux, coulent au nord, et la rivière Souris, le Pipestone Creek, le Long Creek et autres cours d'eau de moindre importance arrosent le sud du district. Les vallées traversées par ces cours d'eau sont spécialement propres à la culture générale, et les immenses prairies qui s'étendent au-delà fournissent de vastes pâturages. Au sud se trouve la montagne Moose, qui a une longueur de trente milles de l'est à l'ouest, sur quinze milles du nord au sud.

Certaines parties en sont bien boisées, et nombre de petites rivières y prennent leur source et coulent en arrosant les plaines environnantes.

Les pâturages sont très riches, et les nombreux ruisseaux, lacs et rivières fournissent de l'eau en abondance. Les pentes de la montagne sont parsemées de fermes et les plaines situées au pied, offrent des pâturages aux troupeaux de bestiaux et de moutons.

L'aspect général de la contrée est une prairie ondulante, parsemée de massifs d'arbres, lesquels se trouvent généralement sur les bords des lacs et des cours d'eau ; dans les dépressions de terrain croît une épaisse et luxuriante végétation d'herbe qui fournit au cultivateur sa provision de foin pour l'hiver.



RÉSULTAT DE CULTURE DE HAIE.

Les principales céréales sont le blé et l'avoine. Le rendement ordinaire du blé est de vingt à trente minots à l'acre. On peut aussi compter sur de bonnes récoltes de légumes tels que carottes, navets, etc. Le sol est si riche qu'on n'a jamais besoin d'engrais, épargnant ainsi du temps et de l'argent. On ne saurait nulle part pratiquer la culture plus avantageusement ; l'homme économe, sérieux et courageux ne peut entreprendre une exploitation agricole avec une plus petite mise de fonds que dans cette région.

Les districts de Moosemin et Qu'Appelle sont merveilleusement partagés comme avantages agricoles, situés comme ils le sont, en pleine région des plus fertiles. Le district de Moosemin comprend la contrée qui s'étend entre la frontière du Manitoba à l'est, la superbe vallée de la rivière Qu'Appelle au nord, le creek Pipestone (la région des bestiaux par excellence) au sud, et le second méridien à l'ouest.

Le district Qu'Appelle comprend cette section qui est située à l'ouest du district Moosemin et s'étend au sud, presque jusqu'à la frontière internationale des Etats-Unis et du Canada. Cette superficie contient les plaines Plaisantes, non moins fertiles que les fameuses régions à blé du Manitoba, les récoltes y sont toujours remarquablement belles. Le sol est généralement argileux et recouvert de douze à dix-huit pouces de terre végétale, meuble et généreuse, laquelle, après le second labourage donne une excellente couche pour recevoir la graine. Généralement ces remarques s'appliquent à toute la partie est du district. Les Beaver Hills et les Touchwood Hills, situées au nord, sont particulièrement propres à l'élevage des bestiaux.

Vers le centre de la partie sud de cette partie de l'Assiniboine, se trouve la chaîne de collines Moose Mountains dont il a été question plus haut. A l'extrémité est de cette chaîne se trouve le village prospère de Cannington Manor.

Entre ces collines et la frontière des Etats-Unis, s'étendant à l'est jusqu'au Manitoba, se trouve un district éminemment fertile et considéré excellent pour l'agriculture. Durant les deux dernières années un grand nombre de colons se sont établis dans cette région, et sont maintenant prospères. Ce sont pour la plupart des Allemands qui ayant vécu quelques années dans l'Etat du Michigan et ne réussissant pas à améliorer leur sort selon leur désir, suivirent les conseils de leurs délégués qu'ils avaient chargés de parcourir le Canada-Ouest; ils ont maintenant des "homes" confortables dans le district d'Alameda où ils sont des plus satisfaits.

On trouve le charbon en abondance dans la partie sud, district arrosé par la rivière Souris, qui est relié à la ligne principale du Canadien Pacifique par un embranchement; il y a aussi plusieurs lignes directes reliant le district à différentes parties du Manitoba.

L'Assiniboine offre un vaste champ à celui qui, dépourvu de moyens, veut pratiquer une stricte économie; car au bout d'un an ou deux de travail, pénible au début, il se trouve propriétaire d'un "chez lui," libre de tous les ennuis occasionnés par les fermes louées ou hypothéquées.

Ce district, avec la province du Manitoba, est appelé à être un jour la région à blé la plus importante du continent américain pour les raisons suivantes: 1° Le sol est très riche en éléments nécessaires à la nourriture de la plante du blé. 2° Il possède un climat sous lequel le grain arrive à maturité rapidement. 3° Etant situé sous une latitude éloignée de l'équateur, il reçoit plus de soleil durant la période de croissance qu'une région située plus au sud. 4° Absence complète de rouille ou nielle due à la sécheresse du climat. 5° Absence d'insectes destructeurs.

Ces conditions favorisent particulièrement la culture du blé dur, variété "Scotch Fyfe", si prisé des meuniers du monde entier, et qui a une valeur de 10c. à 25c. le minot plus élevée que les variétés moins dures cultivées en Europe et dans les plus anciennes parties du Canada.

Les remarques ci-dessus, décrivant l'Assiniboine-est, s'appliquent en grande partie à l'Assiniboine occidentale, dans laquelle on pénètre à Maclean Station et dont la ville la plus importante est Régina, la capitale des Territoires du Nord-Ouest. La terre est ici une marne argileuse, fertile sur toute l'étendue de la contrée. Il y a peu de colonies le long de la ligne du chemin de fer Pacifique Canadien, ce qui pourrait induire à croire que le district n'est pas favorable à la culture. Ce serait une erreur, puisque au contraire, ce fait est une preuve de la valeur de la terre; car, après la publication des rapports officiels des arpenteurs et topographes, cette section fut immédiatement accaparée par des spéculateurs et des capitalistes, qui, en reconnaissant la richesse et la fertilité de ces régions, achetèrent d'immenses étendues, en prévision d'une demande future qui en hausserait le prix. Au delà des sections ainsi réservées, il y a abondance de terres que l'on peut obtenir à des prix raisonnables.

La culture du blé se fait ici sur une grande échelle. Dans quelques-unes des colonies le cultivateur le plus modeste en sème une centaine d'acres et nombre de colons en cultivent jusqu'à mille acres

Les établissements de Cottonwood, Carsdale, Forest, situés dans la partie nord, Camden et Conlée au sud, sont des colonies modèles; et un témoignage frappant de la valeur de la contrée se trouve dans le fait que les anciens cultivateurs augmentent leurs fermes chaque année par l'achat de propriétés additionnelles.

Les mêmes conditions règnent jusqu'à Moose Jaw, qui est une jonction sur la ligne du Canadien Pacifique. A l'ouest de cette ville prospère, le caractère de la contrée change complètement. On entre alors dans un district plus sec, que l'on peut désigner sous le nom de semi-aride.

Ici, les prairies cessent d'être labourables mais forment d'excellents pâturages pour les bestiaux et les moutons. On rencontre très peu de culture, et l'on reconnaît bientôt que l'on est dans une contrée d'élevage. La monotonie de l'immense étendue de prairies est brisée par deux chaînes de collines qui s'élèvent au-dessus du niveau des plaines. L'une, Wood Mountain, est située près de la frontière internationale, et les établissements de cette région, principalement à Willow Bunch sont exclusivement adonnés à l'élevage des bestiaux. Il y a de l'eau et du bois en abondance, ainsi que du foin

sauvage. L'autre chaîne de colline connue sous le nom de Cypress Hills, a une longueur de quatre-vingts milles de l'est à l'ouest sur une largeur de vingt milles.

En certains endroits, l'élévation est de 1,000 pieds avec maints ravins et coulées. La partie ouest des collines est bien boisée et capable de produire du bois de commerce. Cette chaîne forme la division de cette partie de la région de prairies. Il survient quelquefois de fortes pluies sur le sommet, et l'eau s'écoule alors vers les plaines par Swift Current Creek, la rivière Whitemud, Battle Creek, Bear Creek, Maple Creek, McKay Creek et Ross Creek. Dans cette partie du Nord-Ouest les hivers sont pas très rigoureux et la chûte de neige est si légère, que les bestiaux, chevaux et moutons peuvent paître toute l'année. On fait peu de culture, et dans ce cas on est obligé de creuser des fossés d'irrigation, mais en adoptant ce moyen on obtient d'excellents résultats, et vu l'absence de fortes gelées on peut récolter des melons et des tomates.

A commencer de Swift Current Creek, la région est l'égale du district de la vallée Bow River, dans l'Alberta comme contrée propre à l'élevage. Elle est partout couverte d'une herbe épaisse et nourrissante, courte et vivace, désignée sous le nom de "herbe à buffalos"; cette herbe vers le milieu de l'été devient sèche en apparence, mais reste verte près du sol et, continuant à pousser, procure un excellent pâturage durant l'été et l'hiver. Il est étonnant de voir la rapidité avec laquelle des animaux maigres et émaciés engraissent au régime de ce pâturage des plaines.

La provision de bois de construction que l'on trouve sur les coteaux est considérable. Les veines de charbon qui affleurent à nombre d'endroits de la vallée peuvent fournir des combustibles de toutes sortes. Les colons de cette région peuvent donc se procurer tout le bois nécessaire à la construction de leurs bâtiments, généralement faits de bois non équarri, ainsi que pour leurs clôtures ; ils peuvent aussi obtenir gratuitement le bois et le charbon comme combustibles.

Dans les environs de Maple Creek on établit des systèmes d'irrigation, et les résultats jusqu'ic obtenus sont des plus satisfaisants.

Les montagnes "Cypress Hills" que l'on aperçoit de la ligne du chemin de fer, sont spécialement convenables à l'élevage des bestiaux ; elles sont trop élevées pour y permettre la culture mixte ; pour cette raison, les efforts de la charrue ne se porteront pas vers ces pâturages luxuriants dont la nature, s'est montrée si prodigue ; le cultivateur des plaines environnantes a donc là un champ propre à l'élevage, sans limites, qui ne lui fera jamais défaut ; la chute de neige est légère, le climat est tempéré par les brises Chinook, et les abris nombreux ainsi que l'eau abondent partout.

D'immenses troupeaux de bestiaux errent en liberté dans ces prairies. Les bénéfices des éleveurs sont élevés ; on peut facilement s'en rendre compte en apprenant que certaines têtes de bétail rapportent un prix de vente de 40 dollars, alors que les seuls frais consistent en l'achat des animaux,—et l'intérêt des fonds investis ; l'entretien ne coûte rien.

On conseille à ceux qui cherchent des terrains pour l'élevage, de diriger leur attention vers la contrée située au sud-ouest de Swift Current Station le long de Swift Current Creek, au sud et à l'ouest du lac Gull, au sud de Maple Creek, dans la vallée de Mackay Creek, qui est arrosée par un cours d'eau prenant sa source dans les montagnes, au sud de Irvine et de Dunmore, qui est relié au réseau du chemin de fer Canadien Pacifique.

30,000 têtes de bestiaux.

La ville de Medicine Hat qui est un point de jonction du chemin de fer est située à une courte distance au nord-ouest de la chaîne de montagnes ; cette ville est arrosée par la rivière Saskatchewan-sud près de la frontière ouest de l'Assiniboia. Durant l'année 1896 il y avait dans les pâturages du district Cypress Hills environ 30,000 têtes de bestiaux et plus de 60,000 moutons. Ces bestiaux et ces moutons forment des troupeaux qui sont la propriété de colons, lesquels sont établis depuis quelques années seulement, et qui ont commencé l'élevage sur une échelle bien modeste.

Donc cette partie de l'Assiniboia offre des occasions splendides au colon qui désire faire de l'élevage et pratiquer l'industrie laitière.

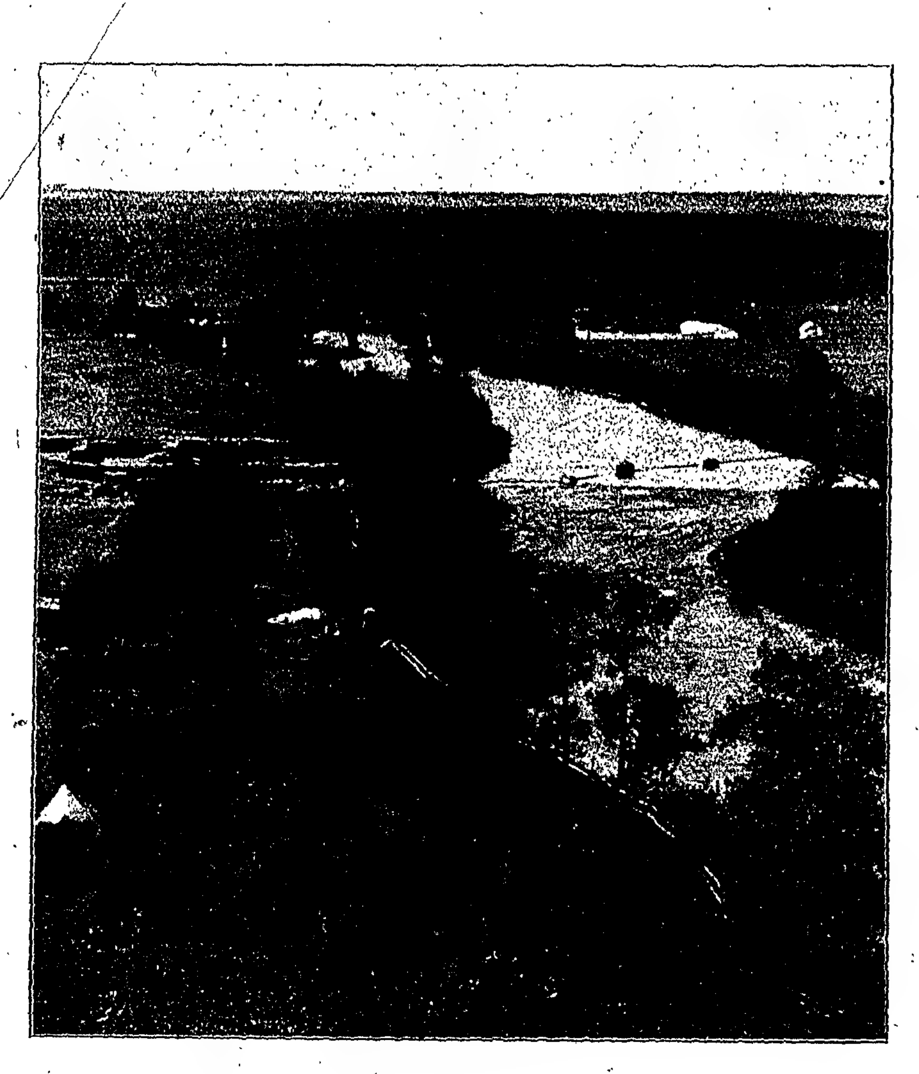
Ville typique d'un district neuf.

Les avantages des pâturages lui permettent d'avoir un nombre élevé d'animaux, qui ne demandent d'attention que pendant les courts intervalles que durent les quelques rudes mois de l'hiver. Les autres parties de la région des plaines, longeant les frontières nord et nord-ouest de l'Assiniboia, offrent pendant l'été d'excellents pâturages pour les bestiaux et les moutons.

On trouvera aussi des concessions dans la vallée de la Saskatchewan sud où l'élevage peut se faire dans des conditions les plus favorables.

Climat.

Le climat de l'Assiniboine-Est ressemble beaucoup à celui du Manitoba ; mais la partie ouest offre cette différence qu'elle se ressent des bons effets des brises Chinoock qui prennent naissance dans l'océan Pacifique et font en passant disparaître au fur et à mesure, une grande partie de la neige qui tombe durant les deux ou trois mois d'hiver. Cette circonstance, autant que la luxuriante végétation d'herbe, a depuis quelque temps attiré l'attention des éleveurs.



Rivière Elbow, Calgary.

Alberta.



LE district d'Alberta a du nord au sud, une longueur totale de 430 milles, sur une largeur moyenne de 250 milles de l'est à l'ouest, comprenant une superficie de 106,100 milles carrés. Il est borné à l'est par les districts de l'Assiniboia et de la Saskatchewan, au sud par la frontière internationale, à l'ouest par la province de la Colombie Anglaise, au nord par le district d'Athabasca. On peut le diviser en deux parties offrant des différences marquées quant au climat et à la configuration du pays. La partie sud est une contrée ondulante, non boisée, excepté le long des cours d'eau et sur les collines indiquant partout l'approche des Montagnes Rocheuses,—tandis que la partie nord est composée d'étendues boisées alternant ici et là avec des prairies dont quelques-unes sont considérables.

Les conditions que rencontre le colon à la recherche d'une localité pour s'établir sont si différentes les unes des autres dans ces deux districts que, généralement, on les distingue en les nommant respectivement l'Alberta du Nord et l'Alberta du Sud. L'espace limité dont on dispose dans cette brochure ne permet pas de longues descriptions ; mais tous ceux qui désirent plus de détails les trouveront dans les brochures publiées par autorité du gouvernement, que l'on peut toujours obtenir en s'adressant à un agent du Gouvernement.

Elevage des bestiaux et industrie laitière.

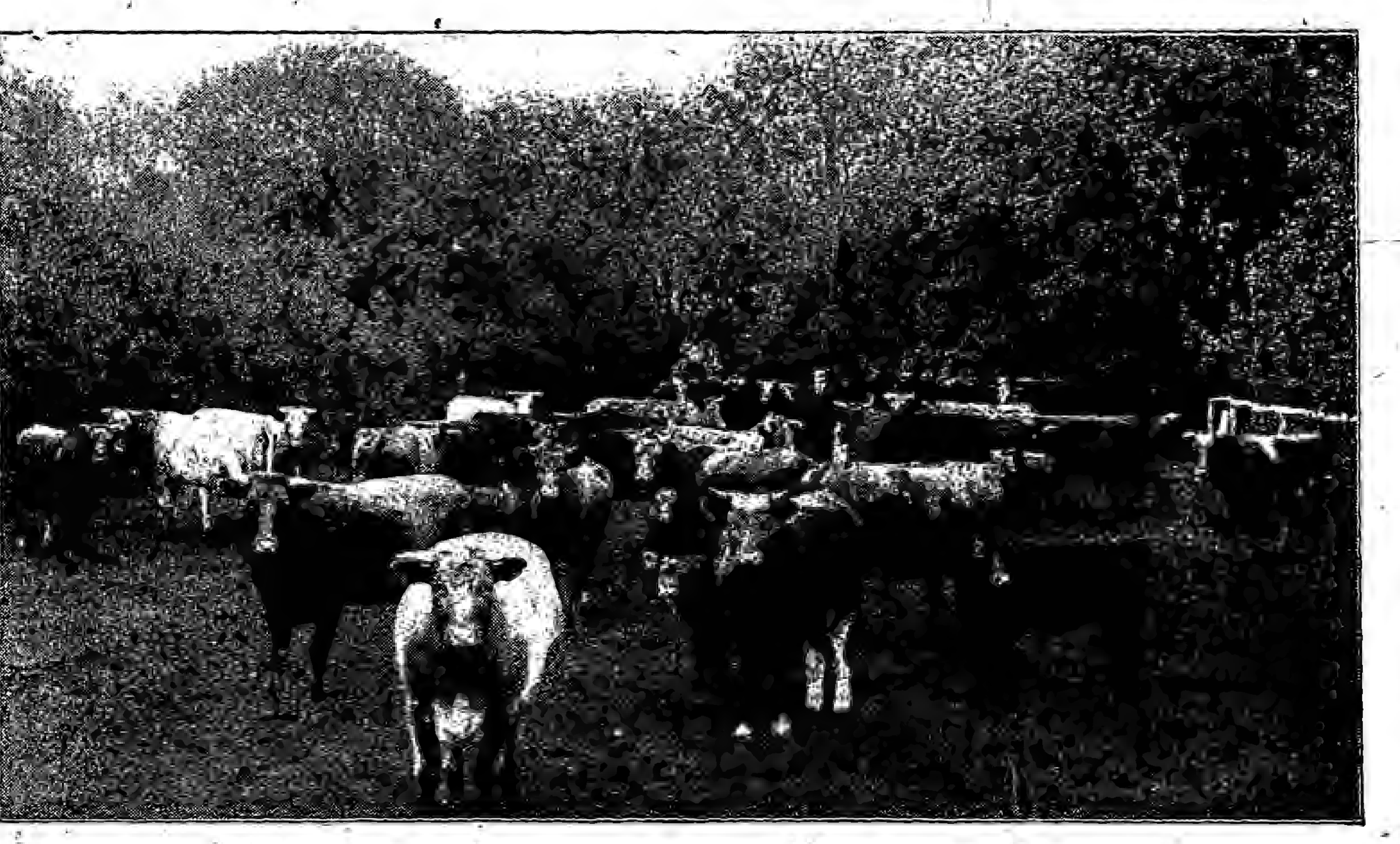
L'Alberta-Sud est essentiellement une contrée consacrée à l'élevage des bestiaux et à l'industrie du lait, et offre à cet effet des avantages incomparables. Le district est composé de hauts plateaux séparés par des vallées arrosées par des cours d'eau importants qui, prenant leur source dans les Montagnes Rocheuses, coulent vers l'est. En s'avançant vers l'embouchure de ces rivières, la contrée devient de plus en plus ondulante et accidentée. Les vallées et les plateaux sont couverts d'une végétation luxuriante et nutritive, dont un des principaux éléments est "l'herbe en touffe" ; les bestiaux, les chevaux et les moutons peuvent paître pendant toute l'année, et l'on peut se procurer du foin, en le récoltant facilement et à bon marché, pour les animaux que l'on préfère garder à l'étable. Avec une bonne administration il y a une grande marge pour les bénéfices, les prix de vente variant de $35 à $45 par tête de bétail, alors que le coût consiste simplement dans le faible prix d'achat des animaux, l'intérêt de sommes investies et la quote-part que chaque éleveur doit payer pour les gages des "cowboys" ou vachers qui, une fois par an, réunissent les bestiaux dans un enclos afin de les marquer et de disposer d'une partie.

On importe chaque année des troupeaux de jeunes bestiaux de la partie est du Canada ainsi que de l'ouest des Etats-Unis, dans le seul but de les engraisser. Les frais occasionnés pour amener et ré-expédier ces animaux deviennent quantité négligeable en regard des beaux bénéfices que l'on réalise en les revendant.

Le district est aussi parsemé d'exploitation de culture mixte et en beaucoup d'endroits l'industrie du lait se développe rapidement.

Quoiqu'une grande partie de l'Alberta-Sud soit dépourvue de bois pour combustible, ce manque de moyen de chauffage est plus que compensé par les nombreux affleurements de charbon qu'on rencontre partout.

Le sol du district est une terre d'alluvion marno-argileuse très grasse. On rencontre ci et là quelques bancs sablonneux, mais dans les vallées les dépôts de bourbes déposées pendant les âges géologiques ont formé un sol riche très profond.



Prêts pour la boucherie. Bestiaux nourris exclusivement à l'herbe, sans grain d'aucune sorte



CHAMP DE SEIGLE, CULTURE DE M. A. PATRICK, CALGARY.

Climat.

Le climat de l'Alberta-Sud est des plus attrayants, les hivers sont doux, avec très peu de neige, et les étés sont chauds et secs. La quantité de pluie est faible, n'étant en moyenne que de douze pouces par année, ce qui n'est pas suffisant pour assurer de fortes récoltes de grains ; mais d'un autre côté la semi-aridité de la contrée lui assure une valeur comme région à pâturages, l'absence de pluie durant les derniers mois d'été assèche l'herbe sur pied, tout en lui conservant ses qualités nutritives, au point que les bestiaux que l'on laisse paître pendant tout l'hiver sont toujours gras. On y subit de temps en temps des jours de froid rigoureux et des bourrasques, mais les vents dominants qui soufflent de l'ouest sont chauds, ils font disparaître la neige rapidement et causent des hausses de température approchant les chaleurs de l'été, qui durent plusieurs jours consécutifs.

Dans l'Alberta-sud on a largement recours à l'irrigation pour assurer les récoltes de grain et de fourrage et par ce moyen on obtient des rendements très satisfaisants. Le grand nombre de cours d'eau découlant des montagnes suppléent à ces besoins et il y a maintenant un réseau de trois cent milles de fossés et canaux distribuant l'eau d'irrigation. Ces rivières sont aussi des abreuvoirs d'eau fraîche et pure pour les bestiaux, et ces avantages auxquels il faut ajouter l'absence de mouches et insectes durant les mois chauds d'été contribuent à donner des résultats excellents à ceux qui s'occupent de la fabrication du beurre et du fromage.

Facilités de communication.

L'Alberta-sud est traversée de l'est à l'ouest par la ligne principale du chemin de fer Canadien Pacifique, et du nord au sud par le Calgary and Edmonton Railway, auxquels il faut ajouter encore un embranchement de cette dernière ligne qui dessert la partie sud-ouest, de Lethbridge à Medicine-Hat en Assiniboine ; il y a aussi le Great Falls and Canada Railway, qui relie Lethbridge au Great Northern Railway, dans le Montana. On remarque plusieurs centres de commerce importants dans l'Alberta-sud, dont les principaux sont, la cité de Calgary, à la jonction du Canadien Pacifique et du Calgary and Edmonton Railway, et au sud les villes prospères de Lethbridge et Macleod. Ces

points sont des centres financiers et d'affaires, on y trouve aussi plusieurs établissements industriels. D'autres villes dans l'Alberta sont Okotoks, High River, Cardston et Pincher Creek. Il y a dans le district une colonie importante d'éleveurs, et d'établissements dont le principal produit est le lait; toutefois il reste encore nombre de concessions, à la disposition d'immigrants désirant se lancer dans l'une de ces deux industries.

Alberta-nord.

L'Alberta-nord a déjà été décrit dans différentes brochures, auxquelles il n'y a rien à ajouter. Ce district comprend la grande vallée fertile qui commence à un point environ cinquante milles de Calgary et qui se déroule sur une longueur de deux cents milles, s'étendant au delà de la rivière Red Deer, la rivière Battle, la Saskatchewan-Nord et la Sturgeon. Cette contrée est bien boisée et arrosée par de nombreux cours d'eau, et un colon s'y établissant, n'est pas forcé de dépenser son petit capital à bâtir des abris pour lui et ses bestiaux. S'il n'a pas le bois de construction nécessaire sur sa concession il peut obtenir pour la somme de vingt-cinq centins un permis du gouvernement, lui donnant droit de coupe pour 1,800 pieds de bois de construction, 400 poteaux et 200 perches pour ses clôtures, ainsi que 30 cordes de bois sec, avec lesquels il peut élever ses bâtiments et dépendances. Quant à l'approvisionnement d'eau il peut se la procurer à nombre de sources qui jaillissent des coteaux et coulent le long des ravins; ces sources ne tarissent pas de l'année. On peut aussi se procurer de l'eau pure en creusant à des profondeurs de 15 à 30 pieds.

La ville d'Edmonton, qui est située au centre du district a une latitude 53° 29′ nord, et une longitude de 113° 49′ ouest. Elle est donc presque sous la même latitude que Dublin en Irlande, Liverpool et York en Angleterre et Hambourg en Allemagne, et plus au sud qu'aucune partie de l'Écosse, du Danemark, de la péninsule scandinave et à une distance de 455 milles plus au sud que Saint-Pétersbourg, la capitale de la Russie. Le paysage est d'une beauté incomparable. Il n'y a pas de montagnes arides et sévères, et l'on ne constate pas cette monotonie d'une longue plaine non accidentée et sans arbres. L'œil se repose tour à tour sur une prairie ondulante, des collines et des vallons, revêtus d'herbe touffue et de fleurs, parsemés de bosquets, de peupliers et de pins. De nombreux lacs et étangs reflètent le bleu d'azur des cieux et les cours d'eau, depuis la majestueuse Saskatchewan, jusqu'aux petits ruisseaux, prêtent au paysage un charme inoubliable.

En hiver, la nappe de neige qui recouvre la terre ajoute encore à la beauté indescriptible du pays.

La nature ne s'est pas seulement contentée de donner à cette contrée les immenses ressources agricoles dont nous venons de parler. Elle lui a aussi fourni de vastes richesses minières que l'on vient seulement de commencer à exploiter.

Les formations sous-jacentes contiennent d'immenses richesses de charbon qui affleurant sur les penchants des coteaux, peuvent procurer un combustible à un prix de 50 centins la tonne de deux mille livres et la livraison aux consommateurs à Edmonton à $1.60.

Depuis près de 30 ans on exploite les sables de la Saskatchewan pour l'or en poudre. Les sables aurifères s'étendent sur une distance de 100 milles en amont et de 200 milles en aval d'Edmonton, et nombre de chercheurs d'or les lavent à l'aide d'instruments primitifs. Tout récemment, après des investigations scientifiques on a commencé l'exploitation de ces gisements à l'aide de dragueurs et autres machines modernes.

Industrie laitière.

On poursuit l'industrie du lait avec grand succès; la contrée y étant éminemment propre, grâce à ses immenses pâturages parsemés de bosquets d'arbres et sillonnés de nombreux cours d'eau. Durant la saison d'été, la production de chaque vache laitière est de 4½ gallons par jour, (environ 20 litres) 6½ livres de beurre par semaine.

Le foin sauvage est généralement abondant, et les variétés sont nombreuses. Les légumes ordinaires se cultivent facilement et avec des résultats rarement atteints autre part. Les tomates et les citrouilles viennent très bien, si on leur donne les soins requis. On cultive même le melon.

Les fruits sauvages sont aussi très abondants. On en trouve ici une grande variété tels que fraises, framboises, bluets, cassis, cerises rouges et noires, ayant tous une saveur délicate. La ménagère peut donc facilement faire sa provision de confitures.

Le houblon sauvage et les noisettes croissent aussi abondamment. Les variétés de fruits de jardin, tels que fraises, framboises, cassis et groseilles donnent d'excellents rendements ; on cultive aussi avec succès la rhubarbe de jardin.

Chemins.

Durant les mois d'hiver, la neige et la glace forment des chemins, par lesquels, à l'aide de traîneaux on peut amener au marché d'énormes charges. La plus grande partie du trafic de la ferme au marché, ainsi que le charroyage du foin, a lieu en hiver. On peut aussi pendant cette saison faire ses provisions de bois de construction et de chauffage. Ces routes d'hiver sont les meilleures que l'on puisse imaginer, soit pour le trafic, soit pour la promenade. Avec un bon cheval trotteur canadien, attelé à un traîneau dont les grelots tintent gaiement, et bien enveloppé de chaudes couvertures de fourrure, on éprouve dans ces courses, en respirant l'air pur de la claire atmosphère de l'Alberta, un plaisir et une jouissance qui seuls valent le voyage du Canada. Au printemps, lorsque la neige disparaît, les travées de clôtures que l'on avaient démantelées pour permettre le passage des traîneaux à travers champs, sont redressées, et l'on reprend alors les chemins d'été. Ces routes suivent généralement les crêtes et les pentes faciles qui forment des chemins naturels. Mais dans les districts plus peuplés, où des clôtures et des barrières sont nécessaires, et où il faut se limiter le long des chemins de concessions, établis par les arpenteurs de la Couronne, entre les sections, on est quelquefois obligé d'obvier à certains obstacles, lorsque le chemin quitte la prairie pour entrer sous bois ou pour traverser un cours d'eau.

Dans ces cas, le gouvernement donne des subsides pour la construction de ponts et de routes auxquels on ajoute en certaines parties de la région la main-d'œuvre individuelle des colons, et somme toute, les routes d'été sont excellentes, certaines longueurs sont exceptionnellement bonnes. Mais dans d'autres endroits, ou la colonisation est neuve, la population dispersée, les broussailles épaisses et le subside du gouvernement faible un grand besoin d'amélioration se fait sentir.

Outre les améliorations ci-dessus mentionnées, il est question d'ouvrir une route vers la région à fourrures la Rivière de la Paix, qui se trouve au Nord, ainsi qu'un chemin vers la région minière par la Passe Jasper dans les Montagnes Rocheuses. Ceci offrirait un débouché important pour les produits de ferme, et le gouvernement, en ce moment, considère la possibilité de la construction de ces deux nouvelles routes.

La rivière Saskatchewan qui traverse le district, devient chaque année de plus en plus utile au trafic local,—et l'on s'attend, que l'été prochain, l'exploitation des gisements aurifères prenant un nouvel essort, la rivière sera sillonnée de dragueurs et remorqueurs, à la recherche du métal précieux.

Ecoles.

Une grande proportion des fonds du Territoire est affectée aux écoles, non seulement dans les districts peuplés, mais plus spécialement dans les endroits ou la population est éparse. La quote-part fournie par les localités possédant des écoles rurales est faible, l'impôt n'étant que d'environ $5.00 par année par chaque ferme de 100 acres. Cet impôt pour les écoles avec une autre faible cotisation, ou son équivalent en main d'œuvre, selon certains règlements du district, constituent les seuls impots perçus dans le pays.

Eglises.

Les privilèges religieux de toutes les dénominations sont ici pleinement respectés. Les églises Catholique Romaine, Presbytérienne, Episcopale, Méthodiste, Baptiste et Luthérienne, sont représentées par des membres de leur clergé respectif.

On jouit ici des avantages et des privilèges de la loi britannique. L'Indien aborigène se transforme, sur ses terres de réserve, en cultivateur, éleveur ou ouvrier ; ces anciens sauvages sont satisfaits sous la tutelle d'un gouvernement chrétien qui les traite avec bonté et qui reconnait tous ses devoirs envers ses frères Peaux-Rouges.

Durant les saisons de printemps, d'été et d'automne, les cultivateurs ont peu de temps à consacrer aux passe-temps et réunions sociales, mais l'hiver offre plus de loisirs. Il est vrai que le colon nouvellement établi ne peut guère prendre de récréation, son nouvel établissement demandant toute son attention même en hiver. Toutefois, les colons qui sont délivrés des difficultés inhérentes à un

commencement d'installation profitent de tous les amusements et passe-temps offerts, selon leurs goûts. En été, les excursions, courses de chevaux, promenades à cheval, en voiture, courses en bicycles, la chasse, le canotage, les jeux de lacrosse, balle, croquet ont chacun leur tour, ainsi que la chasse au canard le printemps et la chasse au chevreuil en automne.

L'hiver amène ses bals, concerts, comédies d'amateurs, réunions littéraires et autres ; parties de cartes et divers passe-temps d'intérieur, ainsi que les sports de cette saison tels que patinage, raquettes, hockey, etc.

Gibier.

Le gibier est plus ou moins abondant selon la région, la saison et les circonstances. Le lièvre (communément appelé lapin) est très prolifique et se multiplie avec une rapidité étonnante, il disparait périodiquement par intervalles de quelques années. Le lynx est aussi un exemple frappant de va et vient périodique. Le gibier le plus abondant sont les canards sauvages de toute espèce, la caille (mieux connue sous le nom de poule de prairie) et le lièvre ou lapin. A ceux-ci on peut ajouter, quoiqu'en moindre quantité, les oies, les cygnes, les pélicans, les butors, les pluviers ; le caribou ainsi que plusieurs variétés de chevreuils ; les animaux à fourrures sont représentés par une quantité de loups de petite taille appelés cayotes, quelques renards, un certain nombre de loups des bois ainsi que quelques ours bruns ou noirs, et parmi les plus petits : l'hermine, la loutre, le rat musqué.

On pêche dans la Saskatchewan, l'éturgeon, la barbue et la truite. On y trouve aussi, comme dans les autres cours d'eau, le brochet, la carpe et autres poissons. Dans beaucoup de lacs, tel que le lac Pigeon, Sainte-Anne, Lac à la Biche, le poisson blanc, se trouve en abondance.

Terres vacantes.

On peut obtenir tous les renseignements nécessaires relatifs aux concessions vacantes en s'adressant aux agents du gouvernement, aux compagnies de chemin de fer, ainsi qu'à la compagnie de la Baie d'Hudson, ou aux personnes dont les annonces de terres à vendre sont données à la fin de ce petit manuel. Les prix moyens de terres à vendre sont comme suit :

Terres non défrichées du gouvernement et terres appartenant à la compagnie de chemin de fer Pacifique Canadien, $3.00 l'acre ; Terres non défrichées appartenant à d'autres compagnies ou à des individus $4.25. Terres améliorées appartenant à des particuliers $7.25 l'acre.

Le lecteur devra aussi se rappeler que la moitié des terres de chaque canton, est donnée gratuitement comme " homestead " aux colons de bonne foi venant s'y établir ; on peut obtenir les renseignements à cet égard des agents du gouvernement à Edmonton et à Red Deer.

LA QUESTION FINANCIÈRE.

Les exploitations agricoles sont-elles rémunératrices ?

En réponse à cette question de toute importance, les chiffres ci-dessous donnent le résultat d'une exploitation de 7½ années.

	Valeur à la prise de possession.	Valeur en 1897.
Terre	$ 664	$1,964
Bâtiments	34	478
Clôtures	7	141
Instruments agricoles	55	404
Produits agricoles	15	178
Bestiaux de toutes sortes	254	938
	$1,029	$4,103
		1,029
Augmentation de valeur en 7½ années		$3,074

Soit une augmentation moyenne de près de $400 par année.

La ville d'Edmonton doit son origine à la traite des fourrures ; elle fut fondée bien avant la construction du chemin de fer ; quoique l'importance de ce commerce, relativement aux autres industries soit diminuée, son chiffre d'affaires depuis quelques temps augmente chaque année. On peut juger de son importance en apprenant que $100,000 de pelleteries sont annuellement expédiées à

L'ÉLEVAGE EN GRAND DANS LES PLAINES DE L'OUEST.

4½

Londres par des particuliers ; ce centre offre un débouché aux produits de fermes environnantes et donne du travail à un grand nombre de personnes.

Il n'existe probablement pas de pays au monde ou le petit capitaliste peut trouver autant d'occasions de faire valoir ses fonds lui-même.

Conditions sanitaires.

Une condition des plus importantes pour un pays sain est une source d'eau potable. A Edmonton l'eau est abondante et excellente au point de vue de la salubrité. L'atmosphère est pure et vivifiante et contient une forte proportion d'ozone, qui est l'élément purifiant de l'air. Quand au sol, à l'égard de son influence sur la salubrité, il suffira de dire qu'il n'engendre pas le miasme de la "malaria," lequel occasionne les fièvres de marais et autres ; à cause de la hauteur au-dessus du niveau de la mer et de la température moyenne peu élevée, il n'existera jamais de fièvres dans cette contrée.

Le climat n'est pas seulement vivifiant pour les adultes, en bonne santé ou autrement, mais il semble avoir une influence particulière sur le développement d'enfants sains et forts. Ceci est surtout remarquable en été. A ce sujet le Dr. McInnis, après une pratique de cinq années dans ces régions, écrivait ce qui suit en 1890, lesquelles remarques sont corroborées par un autre médecin ayant huit années d'expérience dans l'ouest : "La diarrhée, la dysenterie et autres affections de l'intestin, "sont très rares. Et aucun des cas que nous avons notés n'a été mortel durant notre séjour ici, et "qui plus est nous n'avons jamais entendu dire qu'un cas mortel de ces maladies ait jamais été "constaté dans ce district même avant notre arrivée. Ceci s'applique aux enfants en bas âge aussi "bien qu'aux adultes. On ne trouvera nulle part en Amérique un climat plus sain que celui de "l'Alberta-nord. Les cas de maladies de poitrine, d'asthme, d'affections des bronches et de la gorge, "de rhumatisme, de fièvre et nombre d'autres maladies éprouvent toujours un grand soulagement, et "sont très souvent guéris par un séjour dans cette région. Les cas de fièvre typhoïde sont rares ; "de fait nous en sommes presque exempts."

Rivières Athabasca et de la Paix.

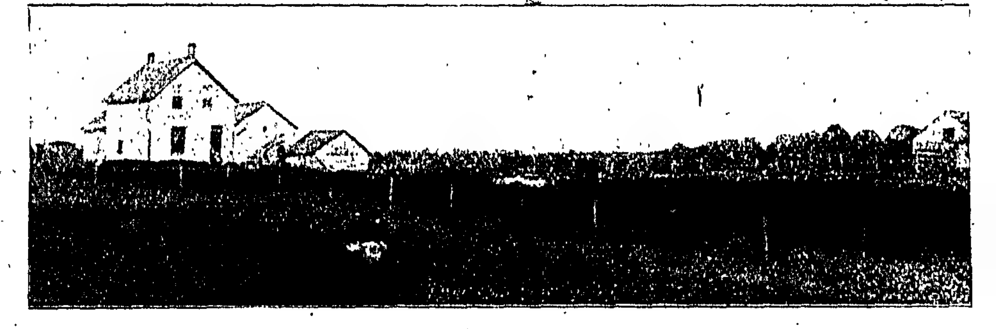
Au nord de l'Alberta se trouve la région arrosée par les rivières Athabaska et de la Paix (Peace River). Cette région est riche en pêcheries, fourrures et minerais. Nombre d'observateurs qui ont étudié le Nord-Ouest, sont d'avis que les vallées de la rivière de la Paix et de l'Athabaska contiennent les régions les plus propres à l'élevage et les plus prolifiques pour la culture du blé, de toute l'Amérique du nord. Sans fatiguer le lecteur à lui donner des preuves à l'appui de ceci, il serait toutefois intéressant de citer quelques extraits d'un mémoire lu par M. J. W. Tyrrell devant l'Institut Canadien dans lequel il dit que "le bassin du fleuve Mackenzie, dont la région, comprenant les vallées de l'Athabaska, de la rivière de la Paix et de la Liard, forme la plus grande partie, est un district des plus favorable à la culture du blé. La vallée de la rivière de la Paix Supérieure jouit d'un climat plus doux que celui du Manitoba, et que l'on peut comparer à celui de certaines parties de la province d'Ontario.

Sur les pentes des Montagnes Rocheuses on trouve le cactus sauvage mexicain.

Les fleurs champêtres sont plus précoces qu'aux environs de Toronto. Ce phénomène a attiré l'attention des savants, et la solution la plus probable en a été donnée par le professeur Macoun dans un mémoire au comité du Sénat, dans lequel il l'attribue aux vents "Chinook", qui sont chauffés en traversant les plaines arides du Nouveau Mexique, et de là longent le côté est des Montagnes Rocheuses, distribuant leur chaleur jusqu'au cercle arctique, près de l'embouchure du fleuve Mackenzie. Pour cette cause les lignes isothermales qui marquent la limite de la culture du blé, ne sont pas plus éloignées de l'Océan Arctique, dans la vallée de la Mackenzie, qu'elles le sont du Golfe Saint-Laurent dans la partie est du Canada. Donc le climat des vallées de la rivière de la Paix et de la Liard permet la culture du blé. On a aussi remarqué que les épis deviennent plus gros sous les latitudes élevées.

Le Professeur Macoun, qui a beaucoup observé, en suivant le cours de l'Athabasta il y a quelque vingt ans, remarqua du blé croissant sur un sol qui ne serait pas cultivable dans la province d'Ontario, étant sablonneux et marécageux ; ce blé avait été semé le 5 mai ; il était récolté le 20 août, et monsieur Macoun en rapporta un échantillon qui fut primé à l'exposition centenaire de Philadelphia.

Une certaine quantité en fut battue et pesait 68 livres au minot. Le professeur Dawson est d'opinion que la longueur des jours d'été, dix-huit heures de soleil, contribue beaucoup à la végétation rapide que l'on trouve dans le bassin de la Mackenzie.



DEMEURE D'UN CULTIVATEUR DE PRINCE-ALBERT.

Saskatchewan.

LE district de la Saskatchewan, situé au nord de l'Assiniboine, est le plus vaste des quatre districts provisoires formés par le parlement de la Puissance en 1882. Il a une étendue de 100,700 milles carrés. Il forme un parallélogramme allongé, qui s'étend de la rivière Nelson, lac Winnipeg et la frontière ouest du Manitoba à l'est, jusqu'au 112e degré de longitude ouest, et se trouve entre les 52e et 55e degrés de latitude nord. Le district est coupé par le milieu par la rivière Saskatchewan, et par son affluent la Saskatchewan-Nord, dont une grande partie est navigable. La partie sud comprend une portion des grandes plaines, et les traits caractéristiques du district en font une région mixte, de prairies, et de bois, possédant en abondance de l'eau potable et du foin naturel, et dont le climat et le sol la rendent propre à la culture du blé, et à l'élevage des bestiaux.

Il y a des colonies importantes dans les districts suivants : Prince-Albert, Rosthern, Duck Lake, Shell River, Batoche, Stony Creek, Carlton, Carrott River, Birch Hills, The Forks, Saint-Laurent, Saint-Louis de Langevin et Battleford ; il reste encore, toutefois, dans tous ces districts d'excellentes sections offertes gratuitement comme "homesteads" aux colons qui désirent se procurer des terres du gouvernement pour les cultiver et s'y établir. La description d'un district peut, dans une grande mesure s'appliquer à tous les autres. Les récoltes consistent en blé, avoine, orge et pommes de terre. On cultive aussi avec succès les légumes de toutes sortes. Le rendement normal du blé quand la saison est favorable est de trente minots à l'acre ; la quantité de graine semée étant de un à un minot et demi par acre. Les rendements d'avoine s'élèvent à environ 60 minots : quantité semée environ trois minots.

On n'a pas encore cultivé l'orge sur une grande échelle, la demande pour cette céréale n'étant pas forte dans ce district ; mais elle a toujours donné d'excellents rendements dans les saisons favorables. Les récoltes n'ont jamais manqué et les colons ont un marché constant à des prix rémunérateurs pour tous leurs produits.

Le district est sillonné par d'excellents chemins qui sont ouverts hiver comme été.

Des fruits sauvages de toutes sortes, fraises, groseilles, bluets, cassis, etc., croissent à profusion, et il y a abondance de menu gibier.

Climat.

Le climat est salubre, et exempt de maladie endémiques et épidémiques. Très vivifiant et sain il est, sans contredit le meilleur climat possible pour ceux qui ont une bonne constitution. La température moyenne de l'été est de 60 degrés. On n'a pas encore étudié les causes de l'uniformité de cette température d'été, mais ce fait s'explique suffisamment par la présence de nombreuses nappes d'eau qui couvrent la région. Le printemps commence vers les premiers jours d'avril. Les semailles sont

généralement terminée en mai. La moisson commence vers la troisième semaine d'août. Durant l'hiver les colons s'occupent de la coupe de bois de construction, de perches à clôtures ou de bois de chauffage, ils donnent des soins aux animaux, et vaquent aux diverses occupations auxquelles ils ne peuvent s'adonner durant les saisons d'été et du printemps.

Elevage et industrie laitière.

La région est remarquablement propre à l'élevage et on fait des chargements importants de bestiaux chaque année. On nourrit les bestiaux et on les rentre à l'étable pendant trois ou quatre mois de l'année. On élève aisément des troupeaux de 300 à 500 animaux. Les chevaux résistent facilement en plein air ; on peut donc en faire l'élevage sur une grande échelle. Les moutons demandent les mêmes soins que les bestiaux.

Le district entier offre les conditions favorables à l'industrie du lait. Toutefois les pentes des collines Eagle, et la contrée située au sud de la Saskatchewan, sont les parties les plus propices à cause de la végétation de l'herbe qui est touffue et luxuriante, et l'abondance de sources. Au nord de la Saskatchewan, il y a aussi abondance d'herbe à pâturage en beaucoup d'endroits, surtout dans les environs du lac Jackfish et du Mont Turtle. On a établi une importante crèmerie (fabrique de beurre et de fromage) dans le premier de ces districts, laquelle expédie ses produits en Colombie-Anglaise. Le marché local offre aussi un débouché important, de sorte que les produits de l'industrie du lait, étant en grande demande, rapportent des bénéfices sérieux. L'eau pure abonde partout. Les nuits sont fraîches.



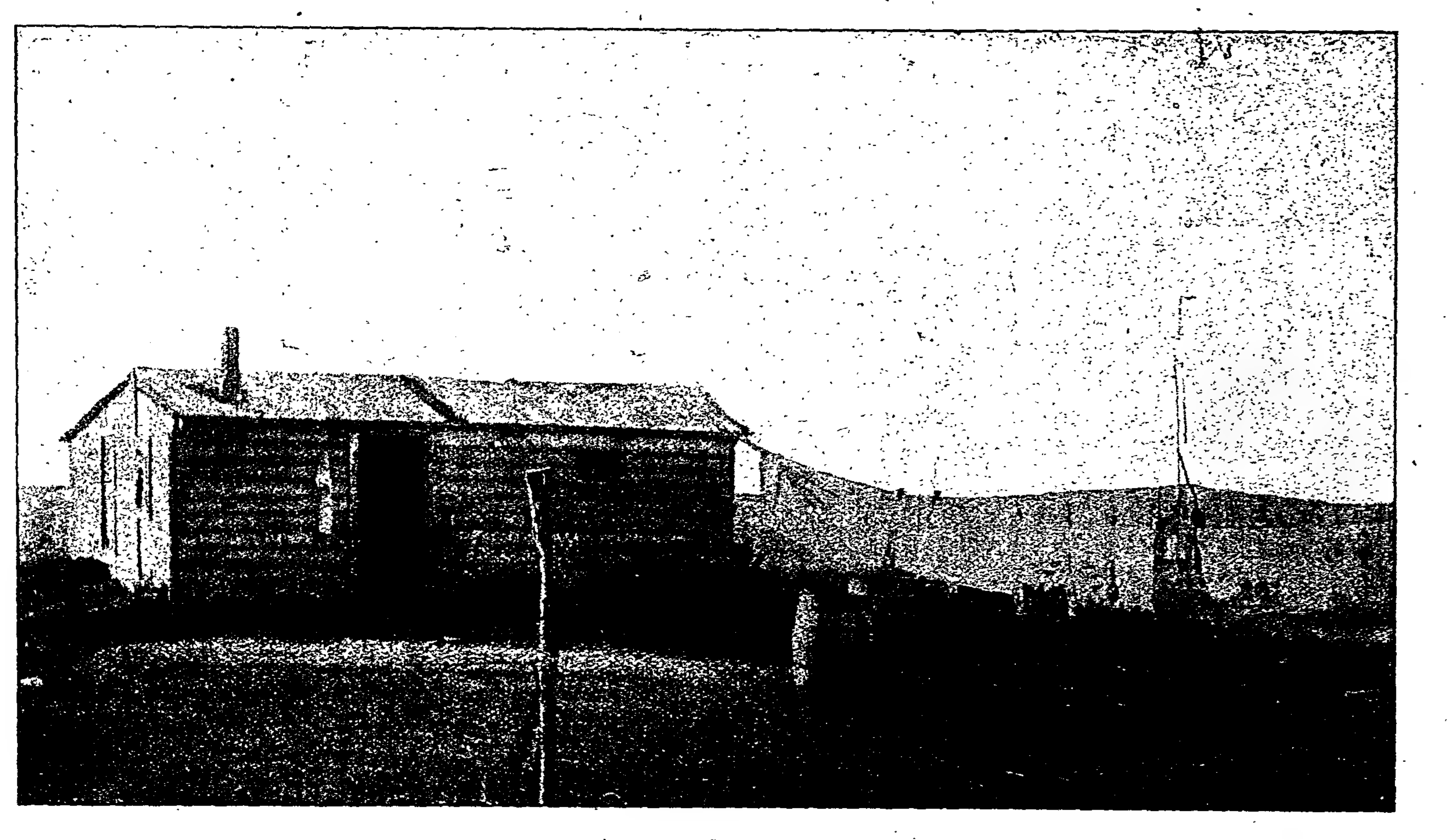
VILLE TYPIQUE DES PLAINES DE L'OUEST.

Aucune preuve des avantages et des ressources d'une région, n'est aussi convaincante que les témoignages de colons écrits de bonne foi. Une certaine quantité de ces preuves, sous la forme de lettres de colons de Prince-Albert et autres districts du Canada-Ouest ont été réunies et publiées sous forme de brochure. La plupart des auteurs de ces lettres, n'avaient que peu de moyens à leur disposition au début, et certains en étaient complètement dépourvus, mais ils "sont venus, ont vu et ont vaincu", et sont maintenant contents et prospères ainsi que leurs témoignages en font foi.

Le mouvement d'immigration dans le district de la Saskatchewan augmente d'année en année, au fur et à mesure que la région devient de plus en plus connue, et sans aucun doute, l'extension des moyens de communications par chemin de fer, ouvrant de nouveaux débouchés et des marchés pour tous les produits donneront une grande impulsion à la colonisation de cette région.

Les colonies de Stony Creek, et de Carrot River dans le district de Kinistino qui contient des terres à culture dont la fertilité n'est surpassée dans aucun des territoires, ont jusqu'ici été privées de tous moyens de communication commode, la première étant à 75 milles et la seconde à 40 de Prince-Albert ; malgré cela nous trouvons ici les preuves les plus évidentes de la prospérité des colons.





Première période de colonisation.

On peut citer à l'appui de cette remarque les témoignages de messieurs W. F. Meyers, M.L.A., Chas. Lowrie, et Thos. Sanderson, de Carrot River, ainsi que celui de M. Reginald Beatty de Stony Creek (dont la lettre est si convaincante), et de nombre d'autres colons.

Dans les environs de Prince-Albert nous pouvons choisir parmi les nombreux exemples de succès les noms suivants : Messieurs A. Knox et Alex Loudon, de Colleston ; Thos. F. Miller de Kirkpatrick et Thos. McKay et R. Giles de Prince-Albert. Ces messieurs poursuivent les opérations agricoles dans les districts adjacents depuis un nombre d'années plus ou moins grand, et se feront un plaisir de répondre à toutes les demandes d'informations concernant le pays, et de conseils aux colons ayant l'intention de se prévaloir des offres de homestead gratuits dans le but de s'y établir comme cultivateurs.

La ville de Prince Albert, n'étant pas située dans le rayon des opérations des puissants syndicats financiers, n'a pu jusqu'ici, jouir de la notoriété à laquelle elle peut prétendre comme centre de commerce et base d'approvisionnements d'une immense région agricole ; son importance du reste augmente chaque année. Prince Albert qui occupe un site particulièrement pittoresque sur la branche nord de la Saskatchewan possède outre ses nombreux magasins et maisons de commerce, plusieurs établissements industriels relativement importants. Trois scieries sont constamment en marche ; dont deux sont situées dans la ville même et une troisième à Steep-Creek, une distance de quelques milles. Ces scieries expédient par chemin de fer une quantité considérable de bois de construction, et l'approvisionnement du marché de Prince Albert, dont l'importance constamment grandissante, offre aussi un débouché local avantageux.

Il y a deux moulins à farine, pouvant produire cent barils par jour, d'une farine de qualité supérieure. La "crèmerie" de Prince Albert est un établissement en opération depuis plusieurs années, très achalandé et apprécié des cultivateurs des districts environnants.

Il y a aussi une briqueterie prospère. Les briques qui y sont fabriquées sont d'excellente qualité ; elles obtinrent le premier prix à l'exposition de Régina. Il y a un débouché important pour ce produit et l'industrie en est florissante.

L'hôtel de ville de Prince Albert est un bel édifice en briques rouges, occupant un site central de la ville, ayant toutes les améliorations modernes et répondant parfaitement aux besoins pour lesquels il fut construit.

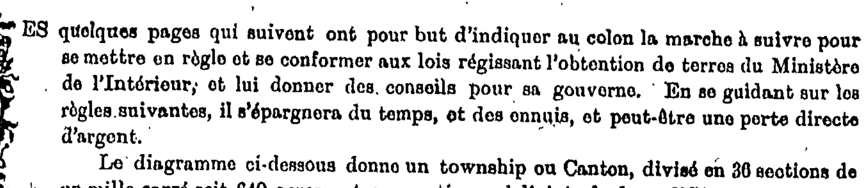
La génération qui "fait l'espoir du pays" est vraiment bien représentée à Prince Albert. Les enfants aux joues roses et pleins de santé, d'apparence robuste sont un témoignage patent des propriétés vivifiantes du climat de la Saskatchewan. On a aussi amplement pourvu aux besoins d'éducation, les écoles publiques pouvant donner l'instruction à cinq cents écoliers. Les besoins spirituels des habitants n'ont pas été négligés non plus. Chaque dimanche les cloches des diverses églises appellent les fidèles ; les Anglicans, les Presbytériens, les Méthodistes sont tous représentés ; et sur le côté ouest de la rivière on trouve la cathédrale catholique, édifice imposant, près duquel on remarque le palais épiscopal.

Somme toute, Prince Albert est une charmante petite ville, pittoresque, salubre, propre et progressive; le district environnant comprenant une immense étendue de terres propres à la culture des céréales, offre des avantages et des attractions peu ordinaires, et non seulement la fertilité du sol est remarquable et le climat sain, mais il est complètement exempt, comme du reste les autres parties du Canada-Ouest, de cyclones destructeurs et de tempêtes de neige.

Donc le pays est éminemment le pays par excellence pour les immigrants agricoles ; et ceux qui sont à la recherche de renseignements et de preuves à cet effet ne peuvent rien faire de mieux que de prendre comme guide les conseils de ceux qui, établis depuis plusieurs années, ont fait à fond l'essai de la contrée et se réjouissent de sa fécondité inépuisable.

Ceux désirant d'autres renseignements peuvent s'adresser au Surintendant de l'Immigration à Ottawa, Canada, ou à tout agent du gouvernement dont les adresses sont données dans cette brochure.

CONSEILS AUX COLONS.



LES quelques pages qui suivent ont pour but d'indiquer au colon la marche à suivre pour se mettre en règle et se conformer aux lois régissant l'obtention de terres du Ministère de l'Intérieur, et lui donner des conseils pour sa gouverne. En se guidant sur les règles suivantes, il s'épargnera du temps, et des ennuis, et peut-être une perte directe d'argent.

Le diagramme ci-dessous donne un township ou Canton, divisé en 36 sections de un mille carré soit 640 acres ; et une section subdivisée de deux différentes manières, une en quatre quarts de 160 acres chacun et la seconde en 16 subdivisions de 40 acres chacune.

Plan d'un township ou canton, section et quart de section :

N.

31	32	33	34	35	36
30	29	28	27	26	25
19	20	21	22	23	24
18	17	16	15	14	13
7	8	9	10	11	12
6	5	4	3	2	1

O. — E.

S.

N. O. ¼	
S. O. ¼	S.E. ¼

13	14	15	16
12	11	10	9
5	6	7	8
4	3	2	1

CONDITIONS ET RÈGLES DU HOMESTEAD—OU CONCESSION GRATUITE.

Autrefois la loi du homestead exigeait une résidence de cinq ans, avant l'obtention des droits de possession absolue ; mais à présent une période de trois années seulement suffit, les conditions étant comme suit.

Selon les règles de cette loi, le colon après avoir choisi le quart de section sur lequel il a l'intention de s'établir, fait une demande d'inscription au bureau d'enregistrement des terres du district dans lequel la terre qu'il a choisie est située. La loi exige qu'il réside sur la terre de son choix, durant au moins six mois de chaque année, ceci pendant une période de trois années consécutives, et d'en cultiver une partie. On lui accorde un délai de six mois entre son inscription et son établissement et le commencement de la culture de la superficie requise. Si toutefois son inscription date du 1er septembre ou plus tard, il a jusqu'au 1er juin de l'année suivante pour sa mise en règle (voir plus bas) et pour commencer son exploitation. Ceci lui donne amplement le temps de mettre toutes ses affaires en règle et de se préparer à s'établir.

RÉSIDENCE.

La période de résidence du colon compte à partir de sa "mise en règle" et trois années doivent s'écouler avant qu'il puisse obtenir sa "patente".

Il peut toutefois accomplir le temps de sa "résidence" en différentes reprises ; on ne demande par que les six mois soient consécutifs, mais on exige que les six mois pleins soient faits chaque année.

DEUXIÈME PÉRIODE DE COLONISATION.

Par exemple, un séjour de quatre mois durant une année et de huit mois pendant la seconde ne pourraient compter pour deux années de résidence, quoique la somme des deux séjours soit égale à douze mois. Il faut les six mois chaque année pendant trois années consécutives.

Les règlements du département des terres exigent qu'au bout des trois années il y ait 15 acres au moins en culture.

Le colon devra se rappeler que par résidence on entend qu'il demeure lui-même dans une habitation construite entièrement sur le homestead. Il ne peut se faire représenter à cet effet par quelqu'un de sa famille ou par un de ses ouvriers.

De plus, une seule maison d'habitation ne peut servir à deux homesteads, même si elle s'élève sur la ligne de division. Chaque colon devra avoir sa maison à lui. Dans le cas de jeunes gens ayant les qualifications requises pour faire une demande d'inscription on permet la résidence avec les parents, pourvu que le père soit cultivateur. (Pour plus amples informations sur ce sujet, voir " Règlements concernant les concessions de terre gratuites," page 79.)

INSCRIPTION.

Il faut se rappeler qu'il y a différence entre " l'enregistrement " d'une inscription d'un quart de section, et " la mise en règle " de cette inscription. Une fois l'enregistrement fait, on donne au colon un délai de six mois avant qu'il entre en résidence, et durant ce temps de délai le gouvernement lui retient la terre de son choix. A l'expiration des six mois (à moins que le gouvernement ne juge à propos d'accorder une prolongation) le colon devra habiter le homestead, et, à commencer de ce temps il devra se conformer aux conditions de résidence et de culture. Si le colon néglige de se mettre en règle avant l'expiration de six mois de délai, il est exposé à voir rayer son inscription.

Par " mise en règle " d'une incription on entend l'entrée en résidence sur le " homestead " et cette entrée marque la date initiale des conditions à remplir pour l'obtention des lettres patentes,—lesquelles donnent pleine possession de la propriété. Toutefois un colon peut, si il le désire, " entrer en résidence " aussitôt son inscription prise. Par exemple, un colon désirant se " mettre en règle," selon les conditions des trois années de résidence, en commençant à habiter son homestead le premier mai, devra y résider durant six mois entre cette date et le premier mai de l'année suivante ; et ainsi de suite jusqu'à l'accomplissement de ses trois années. Le colon devra se rappeler qu'il ne peut suppléer l'omission partielle d'une année par un excédant de résidence l'année suivante ; dans le cas ci-dessus, par exemple, les six mois de chaque année devront avoir lieu entre le premier mai et le premier mai suivant.

PERMISSION DE S'ABSENTER.

Le Ministère peut toutefois donner au colon l'autorisation de s'absenter de son homestead, et durant cette permission on ne peut annuler son inscription de homestead ; mais naturellement le temps de son absence sera déduit de son temps de résidence. Si par exemple il s'absente plus de six mois pendant une année, étant incapable de faire ses six mois de résidence annuelle, cette année sera décomptée. Une absence de six mois sans autorisation ministérielle met le colon en danger de confiscation.

Le colon devra donner avis, six mois à l'avance, de son intention de faire application pour obtenir ses lettres patentes, de maniere à ce que l'inspecteur puisse visiter le homestead et faire son rapport au Ministère que toutes les conditions ont été remplies.

POUR DISPOSER D'UN HOMESTEAD.

Le Ministère a le droit de demander au colon une déclaration que ce dernier n'a pas aliéné son droit de homestead. Un colon n'a pas le droit de disposer de son homestead ou d'une partie quelconque avant de recevoir sa patente.

Il ne peut en disposer qu'à partir du moment ou il en est propriétaire en vertu de ses lettres patentes.

Toutefois un colon peut emprunter de l'argent sur la propriété ou en aliéner le titre lorsqu'il a reçu son certificat de recommendation pour émission de lettres patentes.

Le colon peut faire sa demande de lettres patentes à l'agent des Terres du Dominion au bureau le plus voisin ou à l'inspecteur attitré des homesteads, qui est aussi autorisé à émettre ces documents.

Si il fait la demande à l'inspecteur des homesteads, le colon devra verser la somme de 5 dollars au moment de l'approbation de la demande. Par ce moyen le colon s'épargne des ennuis, du temps e souvent un voyage, car il peut, en ce cas, réunir ses témoins qui sont ses voisins environnants, et régler cette affaire sans dérangement.

FAITES VOTRE DEMANDE DE LETTRES PATENTES.

Le colon fera bien de faire sa demande de patente aussitôt qu'il y a droit, c'est-à-dire après avoir rempli les conditions exigées.

Dans tous les cas, il devra la faire dans un délai de cinq ans après son entrée en résidence. Sans cela sa propriété courra le danger d'être confisquée.

ETRANGERS.

Un étranger a le droit de s'établir sur un " homestead " gratuit, mais il devra se faire naturaliser avant d'obtenir ses lettres patentes. Si il n'est pas sujet britannique, il doit faire trois années de résidence dans le pays avant sa naturalisation.

Pour devenir sujet britannique, un colon étranger pourra faire sa demande à un des officiers civils autorisés à faire prêter serment ; celui-ci donnera au colon la marche à suivre pour obtenir ses lettres de naturalisation.

POUR CHANGER SON HOMESTEAD.

Si par hasard le colon s'est établi sur un quart de section qui ne le rémunérera pas de ses labeurs, il peut exposer son cas, donnant tous les détails, au Commissaire des Terres, à Ottawa, et faire une demande de changement de local. Si le Commissaire juge la demande juste il accordera le changement selon les conditions ordinaires.

ACHAT DU "HOMESTEAD".

Si le colon le juge à propos, il peut faire l'achat du homestead sur lequel il s'est établi ; pour cela il devra y avoir résidé durant une période de douze mois et mis en culture une surface de 30 acres,—dans ce cas, pour obtenir ses lettre patentes, il n'aura qu'à verser une somme dont le montant est fixé à l'avance. Le colon a aussi option d'achat du quart de section adjoignant le sien au prix courant, pourvu qu'il soit vacant. Il sera alors requis de payer un quart du prix d'achat comptant et le reste en trois versements égaux, avec intérêt à 6 pour cent par an.

REMISES D'ARGENT.

Toute remise d'argent ne devra être faite qu'aux agents autorisés du gouvernement. Si le colon n'est pas éloigné du bureau des terres il pourra faire ses remises personnellement à l'agent autorisé ; sinon il pourra envoyer les fonds par mandat-poste ou par lettre recommandée.

Les personnes n'ayant pas l'intention de se prévaloir du droit de homestead, et désirant acheter des terres du gouvernement peuvent s'adresser au Commissaire des Terres à Ottawa qui considèrera leur demande, et agira en conséquence.

Les remises de fonds à Ottawa pourront se faire par mandat-poste ou chèque payables à l'ordre du député ministre de l'Intérieur.

INTÉRÊT.

On conseille au colon de se libérer de ses paiements dans le plus bref délai afin d'éviter les accumulations d'intérêt.



Troisième période de colonisation.

SECTION DU REVENU SCOLAIRE.

Dans chaque canton ou township, les sections portant les numéros 11 et 29 sont reservées comme sections scolaires. Elles sont vendues selon les nécessités et le revenu est destiné au maintien des écoles. Ces terres étant affectées à l'intérêt public, on demande aux colons de bien vouloir aider le gouvernement à empêcher l'empiètement sur ces sections par des personnes n'ayant pas droit. Elles ne peuvent être adjugées que par enchères publiques, mais toutefois on peut louer une section où un quart, pour la récolte du foin à raison de 25 centins par acre, ou comme terre à pâturage à 6 centins l'acre au Manitoba, et 4 centins dans les Territoires. On devra faire la demande au secrétaire du ministère de l'Intérieur à Ottawa.

TERRES APPARTENANT A LA COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON.

Ces terres comprennent un vingtième de chaque township, et consistent de la section portant le numéro 8 et trois-quarts de la section 26. On peut obtenir les prix et conditions d'achat en s'adressant au bureau des Terres de la Baie d'Hudson, à Winnipeg.

TERRES APPARTENANT AUX COMPAGNIES DE CHEMIN DE FER.

Ces terres comprennent les sections portant les numéros impairs de chaque Township.

Les prix varient selon les localités. Un colon désirant en acheter peut s'adresser au Commissaire représentant les compagnies de chemin de fer auxquelles on a alloué des terres, ou à l'agent de district dans lequel ces terres sont situées.

ANNULATION D'UNE INSCRIPTION.

Si un colon désire obtenir un homestead sujet à l'annulation de l'inscription, soit pour lui-même soit pour l'établissement d'un ami, il devra, après s'être assuré du numéro et désignation du quart de section sur lesquels les conditions de résidence n'ont pas été remplies, faire une demande à l'agent local des terres qui lui donnera un blanc à remplir. Avis est alors donné au colon dont l'inscription est susceptible d'être rayée, lequel a le droit de défendre son cas. Si il désire défendre son inscription il devra envoyer ses preuves et déclarations à l'agent local qui en référera au Commissaire, à Ottawa.

Si ses raisons sont trouvées justes et valables, son inscription restera valable : sinon le colon a le droit, en dernier ressort, d'en appeler au Ministre de l'Intérieur, à Ottawa.

Si le colon ne proteste pas la demande d'annulation, l'inscription sera rayée au bout d'un délai de soixante jours.

Dans ce cas d'annulation et de reprise d'inscription, le nouveau tenant sera requis de payer une somme représentant la valeur des améliorations faites sur la terre. Cette somme sera, ou versée au colon abandonnant son droit de homestead ou retenue par le gouvernement selon les circonstances.

ADRESSE POSTALE.

Un colon quittant son "homestead" devrait, par mesure de prudence, donner une adresse postale à laquelle il pourra recevoir sa correspondance pendant son absence. Il peut, en partant, ne pas avoir l'intention de s'absenter longtemps, mais n'étant pas toujours maître des circonstances, il peut arriver qu'il soit retenu plus longtemps. Si il dépasse le délai accordé par les conditions, il court le risque de trouver à son retour, son inscription rayée et son "homestead" acquis par un nouvel arrivé. Il est donc de toute nécessité qu'il reçoive les avis et autres correspondances à temps afin qu'il puisse aviser.

LETTRES PATENTES.

La patente étant le titre de possession, le colon devra garder soigneusement ce document. Si il l'égare, ce titre ne peut être remplacé que contre un versement de $2.50 et en certains cas $10.00.

BUREAUX D'ENREGISTREMENT.

Assiniboine, H. W. Newlands, Régina, Assa.
Alberta-Nord, E. Roy, Edmonton, Alb.
Alberta-Sud, W. R. Winter, Calgary, Alb.
Saskatchewan-Ouest, R. F. Chisholm, Battleford, Sask.
Saskatchewan-Est, S. Brewster, Prince Albert, Sask.
Yukon, J. E. Girouard, Dawson, Yukon.

DÉBOURSÉS.

Le colon verse dix dollars en faisant son inscription. En cas d'établissement sur une section confisquée pour non-accomplissement des conditions, il y a en plus un versement de cinq dollars pour frais d'annulation d'inscription, ou si il y a eu inspection du homestead confisqué la somme requise est $10. Si le colon change son homestead ou si il le quitte pour s'établir sur des terres qu'il a achetées il y a des frais d'inscription.

Il y a aussi un versement de $5 si on fait la demande des lettres patentes à l'Inspecteur des Homestead,—il n'y a rien à payer si la demande est faite au bureau des terres. Il n'y a rien de plus à payer pour la patente, mais si, dans ce document et par la faute du colon il s'est glissé quelque erreur qui demande l'émission d'une nouvelle patente, il lui en coûte une somme additonnelle de $10.

Si après avoir reçu sa recommandation de lettres patentes, le colon désire transférer ses droits de propriété, il devra envoyer avec sa demande de transfert, une somme de deux dollars. Ce transfert doit être sans restrictions, et être accompagné d'une copie du titre si la propriété est située dans le Manitoba.

EFFETS ET MEUBLES DE COLON.

Les effets et meubles d'un colon de bonne foi entrent en Canada francs de douane et ceux-ci comprennent une tête de bétail par chaque dix acres de terre que le colon a l'intention de prendre, et un mouton par chaque acre. L'entré des bestiaux est sujette aux conditions de quarantaine en force au moment de l'entrée. Selon l'acte du Manitoba régissant les immeubles, au décès du colon, la patente est émise au nom du représentant. Si le colon meurt intestat l'administrateur officiel nommé par la cour sera le représentant personnel. Si le colon laisse un testament, les exécuteurs qui y sont nommés seront les représentants aux noms desquels la patente sera émise, après approbation du testament par le cour du district dans lequel le homestead est situé.

Dans ces cas il sera bon de consulter un homme de loi, qui indiquera la marche à suivre.

FOIN.

Il est de toute importance que le colon fasse une provision de foin suffisante pour ses bestiaux. Si il n'en a pas suffisamment sur son quart de section il devra faire une demande à l'agent des Terres, donnant une description du quart-de-section, section, township, rang, et méridien, sur lequel il désire faire une coupe de foin, et l'agent l'avisera si la terre est libre, et à quelles conditions il peut récolter le foin dont il a besoin. Le Ministre de l'Intérieur fixe chaque année une date à laquelle on peut commencer la coupe, pour éviter que le foin soit coupé avant maturité. Un permis n'est pas obligatoire, mais le colon qui l'obtient a le droit exclusif sur le foin de la terre désignée sur le permis.

Si le colon veut s'assurer le droit de terres à foin dans les environs de son homestead, il peut obtenir la location d'une étendue ne dépassant pas 40 âcres, au taux de 25 centins par âcre par année, le terme du loyer étant de cinq ans.

PATURAGES.

On peut obtenir un bail pour des terres à pâturages pour un terme de 21 ans.

Les terres scolaires de la province du Manitoba peuvent être louées comme terres à pâturages pour un terme de cinq ans,—au taux de 6 centins par année à l'âcre, payable d'avance, mais le département se réserve le droit de résilier le bail à son bon vouloir en donnant au locataire un avis de trois mois.

Dans les territoires, les terres scolaires peuvent être louées comme terres à pâturages à un taux de 4 centins par année à l'âcre, terminable au gré du département en donnant au locataire un avis à trois mois.

Les locataires de ces terres n'ont pas le droit de défricher ou cultiver aucune partie de ces terres ainsi louées.

Le locataire n'a pas droit de couper le foin sur ces terres, mais il peut, sur demande faite à l'agent des terres du gouvernement, avant le 1er avril, obtenir gratuitement chaque année le premier permis de récolte, pour la quantité de foin dont il peut avoir besoin, pour son usage personnel, le département se réservant le droit d'émettre d'autres permis.

BOIS DE CONSTRUCTION ET COMBUSTIBLE.

Tout colon peut obtenir un permis de coupe de bois sur les terres vacantes, lui donnant droit de

(*a*) 3,000 pieds linéaires de bois de construction n'ayant pas plus de 12 pouces de diamètre à la souche.

(*b*) 400 pôteaux pour couverture.

(*c*) 2,000 perches pour construction de clôtures, et 500 poteaux de clôture, de 7 pieds de longeur et ne dépassant pas un diamètre de 5 pouces au petit bout.

Bois sec à être employé comme bois de chauffage ou pour clôtures.

CORRESPONDANCE AVEC LE MINISTÈRE.

Des bureaux ont été établis dans différents centres colonisés, dans le but de faciliter les communications avec le département à Ottawa.

Si toutefois le colon juge qu'il n'est pas du ressort de l'agent de régler certains points, il peut s'adresser directement au Commissaire des Terres ou au secrétaire du département à Ottawa. Dans ce cas il est prié d'observer les règles suivantes :—

(1.) Ecrire sur papier grand format.

(2.) Ecrire adresse et date bien lisiblement.

(3.) Signer au long et lisiblement.

(4.) Si la lettre a rapport au homestead donner le quart de section, section, township, rang et méridien.

(5.) Autant que possible ne traiter que d'un sujet sur chaque lettre.

PRISE D'INSCRIPTION PAR CHARGÉ DE POUVOIR.

Si le colon a des amis ou connaissances qui désirent venir s'établir dans son voisinage, il peut agir comme leur fondé de pouvoir pour choisir les terres et faire les inscriptions, s'ils ne sont pas libres de le faire eux-même sur le moment.

Pour cela le colon n'a qu'à faire signer par chacun de ses amis, une requête demandant au commissaire d'immigration à Winnipeg, ou au ministère de l'Intérieur à Ottawa, de l'autoriser à prendre une inscription de homestead en leur nom.

Cette autorisation permet de choisir pour le compte de ceux ayant l'intention de venir s'établir, les quarts de sections qui environnent ; et les futurs colons ont leur six mois de délai pour l'entrée en résidence, ce qui leur donne le temps nécessaire pour leur préparatifs de départ, tout en étant assurés du homestead.

Les agents de terres et autres employés du gouvernement ne sont pas autorisés à agir comme fondés de pouvoir.

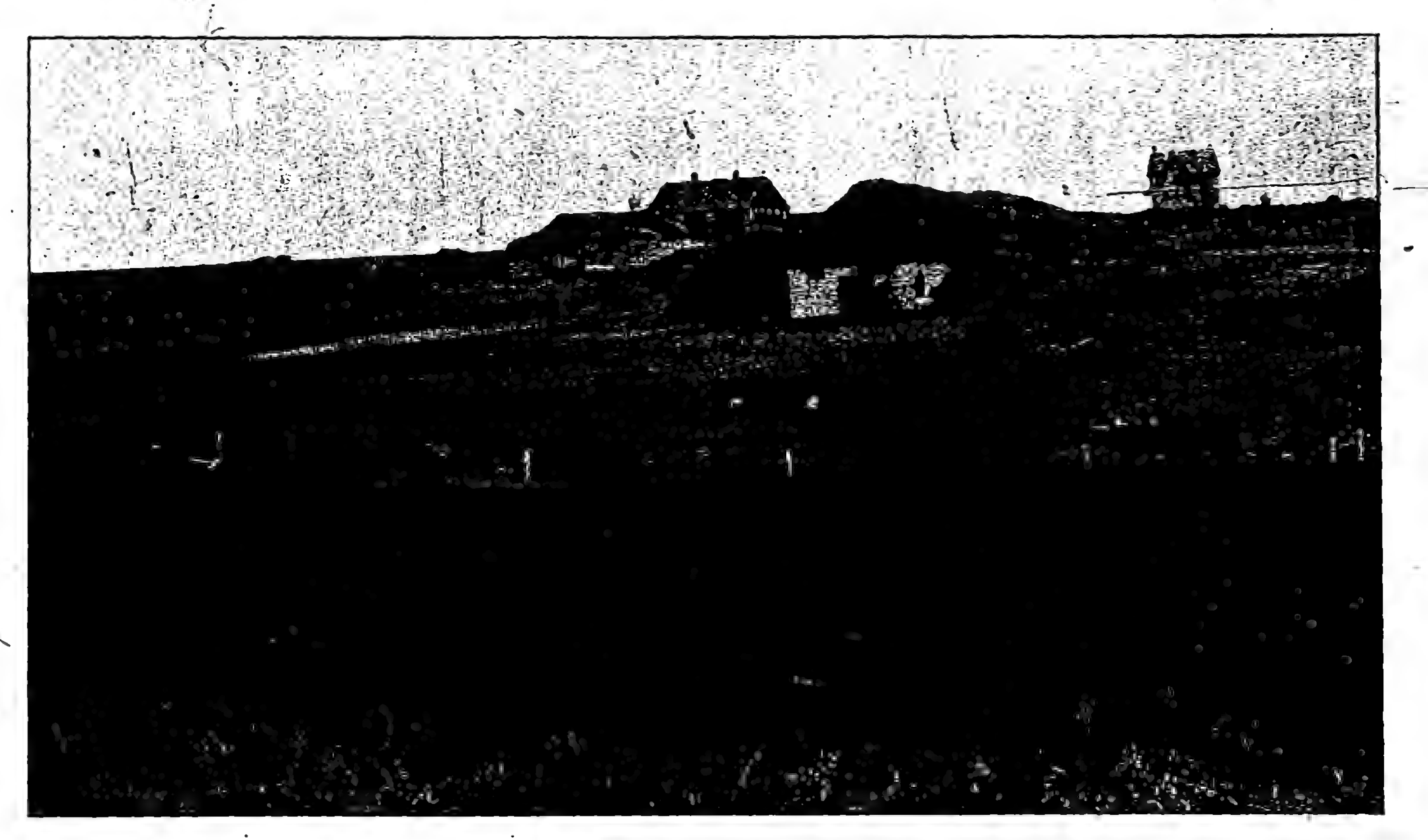
Donc un colon qui a des relations et des amis dans d'autres contrées agira dans leur intérêt en leur décrivant les avantages offerts dans l'Ouest Canadien, et en leur faisant part de ses succès, leur expliquant combien il est facile de se créer un foyer confortable et une vie indépendante dans le Grand Ouest Canadien.

BUREAUX DES TERRES DU DOMINION.

En en faisant la demande au département à Ottawa ou à un des agents, le colon recevra un plan et une carte donnant les différents districts, les localités où se trouvent les bureaux des terres, et les townships arpentés et prêts à la colonisation.

La liste ci-dessous donne les agences locales, avec le nom de la localité où elles sont situées :

BATTLEFORD	Saskatchewan.
CALGARY	Alberta.
ALAMEDA	Assiniboïa.
EDMONTON	Alberta.
KAMLOOPS	Colombie-Britannique.
DAUPHIN, sous-district	Manitoba.
LETHBRIDGE	Alberta.
MINNEDOSA	Manitoba.
NEW-WESTMINSTER	Colombie-Britannique.
PRINCE-ALBERT	Saskatchewan.
RÉGINA	Assiniboïa.
RED-DEER	Alberta.
BRANDON	Manitoba.
SWIFT-CURRENT	Assiniboïa.
YORKTON	Assiniboïa.
WETASKIWIN	Alberta.
WINNIPEG	Manitoba.



Après une période de dix années.

OFFICIERS D'IMMIGRATION.

La liste suivante d'officiers ministériels et d'agents officiels d'immigration peut être de quelque secours à ceux qui désirent venir s'établir comme colons dans l'Ouest Canadien :

Adresses des Agents.

Angleterre

SECRETARY CANADIAN HIGH COMMISSIONER'S OFFICE,
17 Victoria Street, S. W., London.

ALFRED JURY, 15 Water Street, Liverpool.
G. H. MITCHELL, 15 Water Street, Liverpool.
W. L. GRIFFITH, The Western Mail Building, Cardiff, Wales.

Irlande

C. R. DEVLIN, Canadian Commissioner of Immigration,
14 Westmorland Street, Dublin.
JOHN WEBSTER, 30 Upper Leeson Street, Dublin.
EDWARD O'KELLY, Harbour Board Buildings, Londonderry.

Ecosse

H. M. MURRAY, 52 St. Enoch Square, Glasgow.
W. G. STUART, 66 South Guildry Street, Elgin.
THOMAS DUNCAN, Carnousie, Forfarshire.
JOHN GRANT, Parkhurst, Dumfries.

Belgique

D. TRÉAU DE CŒLI, 75, Marché St. Jacques, Anvers.

Etats-Unis

M. V. MCINNES, No. 2 Merrill Block, Detroit, Michigan.
D. L. CAVEN, Gayforth Building, Columbus, Ohio.
JAMES GRIEVE, Box 822, Saginaw, Michigan.
J. S. CRAWFORD, 214 W. Ninth Street, Kansas City, Missouri.
BENJAMIN DAVIES, 154½ East Third Street, St. Paul, Minn.
T. O. CURRIE, Box 76, Milwaukee, Wisconsin.
C. J. BROUGHTON, 1223 Monadnock Building, Chicago, Ill.
W. V. BENNETT, 801 New York Life Building, Omaha, Neb.
W. H. ROGERS, Box 116, Watertown, South Dakota.
N. BARTHOLOMEW, 306 Fifth Street, Des Moines, Iowa.
J. H. M. PARKER, 530 Chamber of Commerce, Duluth, Minn.
WILLIAM RITCHIE, Grafton, North Dakota.
E. T. HOLMES, Room 6, Big Four Building, Indianapolis, Indiana.

Canada

REV. M. J. BLAIS, O.M.I., coin des rues St-Jacques et Cathédrale, Montréal, P.Q.
REV. H. L. GOUIN, Batiscan, P.Q.
DAMASE GAUTHIER, coin des rues St-Jacques et Cathédrale, Montréal, P.Q.
A. RIBOUT, Mattawa, Ont.

LOGEMENTS TEMPORAIRES GRATUITS.

Des salles, offrant un abri temporaire et gratuit aux colons ayant l'intention de s'établir au Canada-Ouest ont été établies par le gouvernement canadien aux endroits suivants :

EAST SELKIRK	Manitoba.
WINNIPEG	Manitoba.
DAUPHIN	Manitoba.
BRANDON	Manitoba.
CALGARY	T. N.-O.
RED-DEER	T. N.-O.
YORKTON	T. N.-O.
EDMONTON	T. N.-O.
PRINCE ALBERT	T. N.-O.
QUÉBEC	P. Q.
HALIFAX	N.-E.

Les terres du gouvernement dans la Colombie-Anglaise, forment une lisière d'une largeur de quarante milles, vingt milles de chaque côté de la ligne du chemin de fer du Canadien Pacifique, qui traverse cette province.

Cette lisière est divisée en deux districts, New Westminster et Kamloops, ainsi que l'on peut voir en consultant les cartes mentionées plus haut.

Dans chacun des districts il y a des terres en vente à un tarif minimum de 5 dollars mais qui sont aussi disponibles comme "homestead" sujettes aux mêmes conditions que les terres du Manitoba et des Territoires.

Le colons fera bien de tenir un journal de la forme ci-dessous, de sorte que sur simple consultation il saura à quoi il en est de l'exécution de ses conditions :

JOURNAL DES CONDITIONS DU "HOMESTEAD".

Nom du colon..

Date de l'inscription..

Date de l'entrée en résidence..

Année du "homestead".	Période de résidence.	Périodes d'absence et où absent.	Périodes totales de résidence.
Première année....	....	....	....
Seconde année.....	....	....	....
Troisième année..	....	....	....
Quatrième année.	....	....	....

RAPPORTS DE DIVERS DÉLÉGUÉS.

Les extraits suivants des rapports faits cette année par divers délégués des Etats du Michigan, du Minnesota et du Kansas, ont été publiés par la plupart des journaux s'occupant de colonisation Nous sommes d'autaut plus heureux de les joindre à notre travail, qu'ils confirment en tout, ce que nous avons dit en faveur du Manitoba.

Rapport des délégués du Minnesota sur le Nord-Ouest Canadien.

"Nous soussignés, Canadiens-Français, choisis comme délégués par les citoyens de Withrow, Washington, etc., (Minnesota), pour examiner les chances que peuvent offrir à des émigrants sérieux et travailleurs le Manitoba et les autres provinces du Nord-Ouest, et pour choisir, s'il y avait lieu, les plus propices à l'établissement d'un certain nombre de familles canadiennes, faisons par les présentes, rapport de notre voyage à travers l'Ouest Canadien.

"Nous tenons tout d'abord à remercier tout particulièrement le Commissaire d'immigration, M. McCreary, et les différents officiers de son département pour l'accueil si bienveillant qu'ils nous ont fait, et pour l'empressement qu'ils ont mis en toute occasion à faciliter nos recherches.

Winnipeg.

"Nous arrivâmes à Winnipeg le 15 d'août et nous fûmes frappés tout d'abord par l'extraordinaire activité qui règne en cette ville. Les rues sont bordées de fort beaux édifices, et le soin avec lequel est entretenue la ville, et la richesse de ses constructions dénotent une grande prospérité.

Au Manitoba.

" Au Manitoba, nous avons tout particulièrement visité la paroisse de Saint-Eustache, située à 35 milles de Winnipeg.

" La paroisse compte déjà grand nombre d'habitants et notamment de Canadiens-Français.

" On peut y acheter des terres à un prix assez modique variant de \$3.50 à \$5.00 l'acre.

" Cette localité est particulièrement bien située et offre des avantages sérieux pour l'établissement de nouveaux colons.

" Le foin est en grande abondance, le bois se trouve à une assez faible distance et la terre arable est de très bonne qualité.

" C'est donc un endroit où l'on peut tout à la fois cultiver et faire de l'élevage.

" Nous avons vu de très belles récoltes, et les habitants paraissent généralement satisfaits.

" Nous avons observé l'apparence des fermes en beaucoup d'endroits, et nous sommes convaincus que le Manitoba offre des chances énormes à tout homme sérieux décidé à travailler.

" Un colon de ce genre est assuré d'y vivre heureux et à l'aise, et a de plus, de grandes facilités pour établir sa famille, quelque nombreuse qu'elle soit.

" De plus l'on trouve partout du travail facilement, et les prix payés pour les gages sont assez élevés."

(Signé.)

DOMINA LÉTOURNEAU,
GEORGE LÉTOUNEAU.
ARTHUR McGEE,

Rapport d'un délégué Canadien-français du Kansas.

" Je, J. D. Langlois, délégué Canadien-français habitant le Kansas, venu au Canada à l'effet d'examiner les terrains et le climat du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest, et de constater les différents avantages qu'offrent ces différents territoires, aux colons disposant d'un certain capital, comme aussi à ceux n'en ayant point, déclare ce qui suit :—

Contrées visitées.

" J'ai visité dans l'Alberta les villes de Prince-Albert, Edmonton, Calgary, Leduc, et étudié les nombreuses colonies anciennes ou récentes qui abondent autour de ces grands centres.

" J'ai visité Brandon où le gouvernement a installé une magnifique ferme expérimentale ; puis Deloraine et les différents centres du sud-est du Manitoba.

" J'ai parcouru les différentes paroisses Canadiennes-françaises situées au sud et à l'est de Winnipeg.

" Ce sont le long de la Rivière-Rouge les paroisses de Saint-Malo, La Borderie, Saint-Pierre Joly, Saint-Joseph, Saint-Jean-Baptiste, Sainte-Agathe, Lasalle, Saint-Adolphe, Saint-Norbert.

" Sur l'Assiniboine, Saint-Charles, Saint-François-Xavier, Saint-Eustache, la Baie Saint-Paul.

" Et au sud-est les paroisses de La Broquerie, Sainte-Anne des Chênes, Lorette, etc.

Récoltes.

" J'ai causé avec beaucoup d'habitants établis depuis différentes époques en ces divers endroits et tous paraissent contents et satisfaits.

" Le rendement du blé au Manitoba est de 20 à 30 minots l'âcre, l'avoine de 50 à 60 et l'orge de 30 à 45.—Toutes ces récoltes fournissent du grain de première classe.

" Les pommes de terre viennent en grandes quantité et sont généralement très grosses. Elles se vendaient cette année de 40 à 50 cents le minot.

" Le jardinage donne d'excellents produits et d'une grosseur remarquable.

" La terre est partout très bonne qualité, et facile à cultiver.

" Le foin et le pacage sont partout abondants, ce printemps le foin se vendait de \$8 à \$9 la tonne à Winnipeg.

" Le bois est facile à se procurer soit pour le chauffage soit pour la construction.

" Dans l'Alberta on a le charbon pour rien et tout proche.

" L'eau est aisée à atteindre dans les endroits où il n'y a pas de rivière, toutes les paroisses ont des machines pour creuser des puits.

Industrie laitière.

"Il y a partout de grandes quantités de vaches et il y a au moins une fromagerie ou beurrerie dans chaque paroisse.

"Rien que les établissements de la Rivière Rouge ont fourni l'année dernière 430,000 livres de fromage et 223,000 livres de beurre de beurrerie. Tous ces produits sont de première qualité et obtiennent les plus hauts prix sur les marchés étrangers.

"A La Rochelle la "Manitoba Dairy Co." a fabriqué du lait condensé à raison de 2000 boîtes par jour.

"Les vaches du pays sont très bonnes laitières et les pâturages excellents, de sorte que l'industrie laitière donne de gros profits.

L'Elevage.

"En raison des grandes étendues de prairies qui sont à proximité de tous les centres, l'élevage des animaux ne coûte presque rien et les profits sont très grands.

"Les animaux de 3 à 4 ans se vendent de $35 à $40. Le lard se vend très bien et il y a une vente facile.

"J'ai vu aussi de gras troupeaux de moutons. Le climat est excellent pour les animaux, car on ne voit jamais d'épidémie sur les troupeaux.

Terres à prendre.

"Il y a de nombreuses terres à acheter à de très bonnes conditions dans presque toute la contrée; il reste aussi des homesteads à prendre.

"La plupart des terres sont partie en prairie et partie en bois.

"Le prix de l'âcre varie généralement suivant la distance de la ligne de chemin de fer.

"En résumé mon avis est qu'un homme trouvera au Canada des conditions extrêmement favorables à tous les points de vue.

"Pour celui qui a besoin de gagner, il trouvera de l'ouvrage facilement, et les gages sont assez élevés.

"Tous les habitants paraissent à l'aise et élèvent leurs nombreuses familles sans difficulté.

"Tout vient facilement et se vend un bon prix. L'avoine se vendait ce printemps 50 cts et le blé $1 à $1.15.

"J'ai été admirablement reçu partout; les habitants sont très accueillants et le commissaire d'émigration M. F. McCreary a été particulièrement aimable pour moi."

J. D. LANGLOIS,
Hutchison, Remo County, Kansas, U.S.A.

Rapport des délégués Alexandre Loiselle, Jos. Dubeau, Ed. Roy, de Saginaw, Michigan.

"Nous, soussignés, Canadiens-Français, délégués du Michigan venus au Canada à l'effet d'examiner les terrains et le climat du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest, et de constater les avantages qu'offrent ces différents centres aux colons disposant d'un certain capital aussi bien qu'à ceux n'en ayant point, déclarons ce qui suit:

Qualité des Terres.

"Nous avons trouvé les terres en grande partie couvertes de neige, toutefois celles qui n'avaient pas de neige étaient de bonne qualité.

"Ne pouvant pas attendre que la neige soit partie pour choisir des terres, nous avons cherché à nous former une opinion au moyen des produits de la contrée, etc.

Climat.

"D'après nos propres remarques, et à en juger par l'état des chemins, l'épaisseur de la neige et le grand nombre de bandes de chevaux et d'autre bétail qui hivernaient en pleine prairie, nous avons conclu que le temps n'était pas aussi rigoureux qu'on nous l'avait représenté.

"Nous avons constaté un temps sec, et clair. Un fait certain, c'est que nous avons parcouru plus de 300 milles en voiture avec les seuls habits que nous portions au Michigan et sans avoir eu à souffrir du froid.

Rendements.

" Nous avons causé avec beaucoup d'habitants établis, depuis 3 jusqu'à 10 ans et tous se déclarent satisfaits de leur choix.

" Leurs greniers sont pleins de grains et leurs étables garnies d'animaux, en proportion du temps depuis lequel ils sont établis.

" Le rendement du blé est de 30 à 32 minots à l'âcre, de 60 minots pour l'avoine et de 40 à 45 pour l'orge.

" Les patates ainsi que les choux et en général tout le jardinage viennent en abondance et sont de grosses dimensions.

Elevage.

" L'élevage des animaux ne coûte presque rien vu l'énorme quantité de foin et de l'étendue du paccage.

" Les animaux se vendent un bon prix. Dans l'Alberta nous avons vu quatre chars d'animaux de 3 ans, et d'aprés nos informations le prix de vente était de $35 à $40 par tête.

Différentes contrées visitées.

" Nous avons visité la colonie Alma à la montagne de l'Orignal, la terre était très bonne ; il y a encore quelques homesteads à prendre.

" Nous avons également visité les towships 45, 46, 49, 50, 51, 52, 53 des rangs 21, 22, 23, 24, 25 dans l'Alberta.

" Nous y avons également trouvé des homesteads à prendre à une distance de 10 à 12 milles du chemin de fer.

" Il y a également quantité de terres appartenant au chemin de fer Canadien Pacifique, au prix de $3 l'acre. Ces terres sont beaucoup plus rapprochées de la ligne.

" Ces terres sont partie en prairie et partie en bois. Le bois de bâtisse y est abondant et le charbon est tout à proximité.

Remarques générales.

" Notre avis est qu'un homme avec un petit capital trouvera au Canada des conditions extrêmement favorables. Les gages sont assez élevés.

" A en juger par les dépenses que faisaient les habitants dans les hôtels où nous avons eu à nous arrêter, l'argent n'était pas malaisé à faire.

" Nous avons beaucoup observé, pris toutes les informations possibles et nous avons acquis la certitude que tout homme qui veut travailler, peut vivre heureux, et établir sa famille avec bien peu d'argent.

" Personne ici n'est obligé d'être supporté par les municipalités pour vivre ; il n'y a pas d'indigents.

" Les gens sont partout bien habillés, paraissent satisfaits et tous semblent en bonne santé, principalement les enfants.

" Les renseignements suivants nous ont été fournis sur notre demande par les agents du gouvernement —

Résumé des améliorations et résultats obtenus dans les settlements français des vallées de la Rivière Rouge et de l'Assiniboine.

" Ces settlements comprennent les municipalités de Letellier, Saint-Jean-Baptiste, Sainte-Agathe, Saint-Norbert, Saint-Vital, La Rochelle, Saint-Pierre-Joli et Saint-Malo,

" A Saint-Jean-Baptiste on a bâti un moulin à farine avec rouleaux qui a coûté $10,000. Le couvent a coûté $17,000.

" Nous devons ajouter que nous avons été partout admirablement reçus au Manitoba comme au Nord-ouest. Nous avons été reçus à bras ouverts et tout principalement par M. McCreary, le commissaire d'émigration à la ferme expérimentale de Brandon, et par M. Bennett, agent d'émigration à Edmonton, et nous les prions d'accepter tous nos remerciements."

LETTRE DE M. L'ABBÉ D. GÉRIN.

M. l'abbé D. Gérin, curé de Saint-Justin, Diocèse des Trois-Rivières, est allé en septembre dernier visiter l'Ouest Canadien.

Son mérite comme écrivain et son autorité comme agronome, donnent à sa lettre une importance toute particulière :—

" MON CHER MONSIEUR,

" Je m'empresse de répondre à votre lettre.

" Vous êtes, me dites-vous, dans l'obligation de vous déplacer et vous me priez de vous dire franchement ce que je pense du Manitoba comme pays agricole.

" Nos villes et les Etats-Unis ne vous sourient pas. Vous voulez continuer à cultiver, à demander à la vie des champs, pour vous et vos enfants, la santé, la tranquillité et l'indépendance. Vous êtes heureux d'avoir des goûts aussi sages, à une époque où le bruit, les jouissances matérielles et le *décor* de nos grandes cités séduisent et trompent tant de pauvres malheureux.

" Vous êtes également bien inspiré, je crois, en tournant vos regards vers le Manitoba.

" Je viens de visiter attentivement cette province, j'ai étudié son sol, sa population, son marché, ses industries, son climat, et je n'hésite pas à vous dire, en vous priant de le répéter à ceux qui se trouvent à peu près dans votre situation : *le Manitoba est le pays de l'avenir, au point de vue agricole, la fortune tend les bras à tous ceux qui, doués de cœur et d'intelligence, iront y dresser leur tente.*

" Son sol est d'une fertilité incomparable. C'est de la *graisse* plutôt que de la terre. Aussi vous pouvez constater par les statistiques officielles quels rendements merveilleux y obtiennent les céréales et les légumes. Des champs cultivés depuis un grand nombre d'années semblent n'avoir rien perdu de leur fécondité. Lorsqu'il faut ici cinq et même dix ans pour amener une terre nouvelle à faire vivre une famille, là, dès la deuxième année, vous pouvez compter sur une bonne récolte.

" Pas de fossés, de rigoles, de clôtures, de chemins à faire. Vous savez mieux que moi quelle somme de travail est par là épargnée au colon. Par la brochure que je vous adresse, vous verrez combien peu il en coûte pour changer une prairie en un champ de blé, à quelles conditions faciles l'on se procure les bois de construction et de chauffage, ainsi que le fourrage pour l'hivernement du bétail. L'industrie laitière y est florissante. Le prix du fromage a été, pendant la dernière saison, plus élevé à Winnipeg qu'à Montréal. Les œufs, le lard, le bœuf, etc., tout s'y vend à des prix rémunérateurs. Le surplus de la consommation locale prend le chemin de la Colombie Anglaise, pour de là être expédié dans l'Alaska, le Klondike, les Indes, la Chine et le Japon. Je n'ai pas été peu surpris de rencontrer dans l'Ouest un Japonais venu pour y acheter des vaches devant soutenir une beurrerie qu'il possède dans son pays.

" Au reste rien ne prouve mieux le brillant avenir réservé à cette contrée que ces nombreuses voies ferrées dont elle est déjà sillonnée en tous sens. Croyez-le, ce n'est qu'après avoir bien observé, tout calculé que les financiers ont engagé là leurs capitaux. Voyez cette foule d'émigrants qui accourent de toute part, même du fond de l'Europe. L'an dernier seulement, 25,000 ont entré leurs noms à Winnipeg. La population qui, en 1870, n'était que de 12,000 âmes, s'élève aujourd'hui à 200,000. Les Anglais, auxquels on prête tant de flair, que l'on dit si bien renseignés sur les moyens de faire fortune ici-bas, forment la très grande majorité. La plupart sortent de la province d'Ontario, où l'on a pourtant encore de vastes terrains à coloniser.

" Dites-moi, n'est-il pas infiniment regrettable de voir tant de richesses passer en des mains étrangères, à des hommes souvent ennemis de notre foi et de notre nom ? Pourtant ce pays est plus à nous, Canadiens-Français, qu'à tout autre, puisque ce sont nos missionnaires, nos religieuses et nos hardis pionniers qui l'ont conquis à la civilisation. Dans quelques années, quand l'évidence éclatera, nous nous jetterons de ce côté. La crême sera prise ; nous devrons nous contenter du petit-lait. C'est notre histoire qui se continue. Nous n'avons jamais su que nous dépenser pour faire la fortune des autres. Au commencement de septembre dernier, j'ai fait la connaissance de vingt-cinq beaux jeunes gens pleins de vie et d'illusions, en route pour le Klondike. Ils avaient mis en commun tout leur avoir, formant $12,000 pour payer leurs frais de voyage.

" Voilà d'excellents sujets à peu près tous perdus pour nous. Que ne s'arrêtent-ils au Manitoba, me disais-je, pour y fonder une paroisse canadienne et prendre possession de ces terres qui tout-à-l'heure vont devenir la propriété et faire la fortune de ces Galiciens qui encombrent le char voisin ? Et dire que c'est là un fait qui ne cesse de se répéter ?

" J'ai entendu des personnes certainement bien intentionnées s'alarmer de l'émigration au Manitoba. Pourquoi, disent-elles, affaiblir notre province au profit d'une autre ? Il y aurait bien des considérations à faire sur ce sujet. Qu'il suffise, pour le moment, de vous faire remarquer que Québec est et sera toujours à nous ; c'est une province à jamais française. Il me paraît urgent de songer à fortifier surtout notre race au point de vue de la fortune en prenant notre part des biens qui se distribuent là-bas ; de nous fortifier aussi par le nombre dans un pays appelé à jouer bientôt un rôle important dans la Confédération. Si nos milliers de familles qui ont pris le chemin des Etats-Unis s'étaient plutôt dirigées de ce côté, une grande question et bien d'autres seraient réellement réglées aujourd'hui. On ne saurait approuver le père de famille qui, pour se donner plus d'influence dans sa localité, y retiendrait les siens, sachant qu'ils feraient mieux en s'éloignant.

" Comme vous, mon cher ami, je me rends parfaitement compte des sacrifices à faire. Je sais tout ce qu'il y a de pénible, de déchirant à laisser le coin de terre où s'est écoulée notre vie. Là où nous avons vécu notre enfance, notre jeunesse, tout est poésie, tout nous parle : famille, amitié, souvenir. Le moindre ruisseau a ses charmes ; avec lui nous avons ri ou pleuré, suivant que nous avions du soleil au de la pluie dans le cœur. Mais je connais quelque chose de plus navrant encore pour un père ou une mère. C'est, après avoir élevé une famille, de passer la vieillesse dans l'isolement, de voir leurs enfants dispersés, loin, bien loin de la maison paternelle, exposés à perdre leur religion et même leur nom. Là-bas, vous conserverez autour de vous, comme une belle couronne, tous ceux que vous aimez. Vous retrouverez des compatriotes dont, en peu de temps, vous vous ferez des amis ; vous retrouverez aussi l'église avec son zélé pasteur et le Dieu protecteur des familles, vous pourrez réchauffer encore votre cœur au soleil de la patrie, car cette terre du Manitoba est bien canadienne dans le sens que nous donnons à ce nom parmi nous.

" Au cours de mes excursions à travers les prairies, j'ai visité à domicile, au moins cinquante familles. Je n'ai pas entendu une seule voix discordante. Toutes sont contentes de leur sort. On n'y oublie pourtant pas les parents et les amis d'ici, loin de là. J'ai vu couler bien des pleurs lorsque l'occasion m'a été donnée d'invoquer les souvenirs de la terre natale. Mais que de bons sourires à travers ces larmes ! Comme les parents sont heureux d'avoir assuré à leur enfants une vie heureuse et indépendante !

" N'oubliez pas, mon cher monsieur, que le sacrifice est à la base de toute œuvre importante. Il faut déchirer la terre pour la faire produire. Voyez, aux vêpres des apôtres, deux versets que tout colon devrait connaître et méditer : *Euntes ibant, etc., etc.. Ils s'en allait en pleurant, jetant la semence : Venientes autem....etc., mais ils reviendront, avec des transports de joie, portant les gerbes de leur moisson.* L'histoire de nos pères nous en dit long sur ce sujet. Malheureusement nous l'étudions trop peu.

" Je termine par quelques avis dont je vous prie de tenir compte :

" 1° A moins de grands motifs, ne vous déplacez pas. ' Bien des malheurs en ce monde ', dit un philosophe, ' viennent de ce que l'on ne sait pas demeurer chez soi.' Rien n'est doux à habiter que notre belle province de Québec. Mais si vous ne pouvez rester québecquois, devenez sans crainte manitobain.

" 2° Il faut, pour réussir au Manitoba comme partout, de l'énergie, du travail, de l'intelligence et de l'économie. La paresse, les fausses spéculations, l'inconduite tuent leur homme aussi sûrement là qu'ici.

" 3° Ne vous pressez pas d'acheter. Prenez le temps d'interroger et d'étudier.

" 4° Défiez-vous des spéculateurs qui, comme des oiseaux de proie, se jettent sur les nouveaux colons dès leur entrée dans le Manitoba. Consultez les curés ; ce sont les plus désintéressés.

" 5° N'achetez que ce que vous pouvez cultiver avec l'aide de vos enfants. Les terres sont à bon marché ; mais les bras pour les cultiver coûtent cher. Vos garçons vous vaudront plus que votre capital.

" Si après avoir pris connaissance de cette lettre et des brochures que j'y joins, il reste des points obscurs, venez donc me voir ou écrivez-moi de nouveau. Je serai toujours heureux de vous obliger, surtout en faveur du Manitoba.

" Agréez mes salutations respectueuses et croyez-moi sincèrement,

" Votre dévoué ami,

(Signé) D. GÉRIN, Ptre.

" Saint-Justin, 26 Novembre 1898."

LE DISTRICT DE LA SASKATCHEWAN.

Aux Canadiens-Français de la Province de Québec et des Etats-Unis.

Le district de la Saskatchewan offre à la colonisation les plus précieux avantages. Les terres de qualité supérieure y abondent ainsi que le foin naturel et le bois de chauffage. L'eau s'y trouve facilement et l'on rencontre souvent dans la prairie des ruisseaux dont les éleveurs savent faire leur profit.

Une terre de bonne qualité et bien cultivée donne au moins une moyenne de vingt-cinq minots de blé à l'acre, de trente minots pour l'orge et de quarante-cinq à cinquante minots pour l'avoine, Les patates et le jardinage viennent en abondance.

L'élevage est très rémunérateur, vu l'étendue des pacages et la grande quantité de foin naturel.

Il est très facile d'acquérir des lots gratuits du gouvernement. Tout homme, âgé de dix-huit ans, ainsi que toute femme, chef de famille, peut se procurer moyennant une modique somme, en nul cas plus que $20, un lot de cent soixante âcres, à la condition d'y résider six mois par année pendant trois ans dans une maison habitable et de mettre en culture sur le lot une quantité de terre raisonnable, environ quinze acres.

Dans les environs de Prince-Albert et de Duck Lake, à proximité du chemin de fer, on peut acheter dans de très bonnes conditions des terres qui ont de trente à quarante arpents en culture. A Batoche et à Fish Creek, à six et huit milles de la voie ferrée, on peut également acheter à bon marché des terres déjà cultivées par les Métis. Saint-Louis de Langevin, situé à vingt milles de la station de Duck Lake, possède un couvent et un moulin à farine ; il y a là aussi des terres à vendre.

Plusieurs lignes de chemin de fer s'avancent du Manitoba dans la direction de Prince-Albert et traverseront inévitablement la fertile vallée de la rivière Carotte et les voisinages charmants du lac Basin et du lac Croche.

Les colons qui iront se fixer dans ces régions pourront se livrer avec avantage à l'élevage en attendant que les chemins de fer rendent payante la culture du blé sur une vaste échelle.

Le climat de la région de Prince-Albert ressemble, sous plusieurs rapports, à celui du district de Québec, si ce n'est que la couche de neige y est moins épaisse et le printemps un peu plus hâtif. Le froid des mois de janvier et de février, vu l'absence d'humidité dans l'atmosphère, se supporte plus facilement que dans la vallée du Saint-Laurent. Le terrain étant agréablement ondulé, le colon n'a pas à redouter les tempêtes de l'Ouest américain (blizzards)

Le blé récolté dans les environs de Prince-Albert, commande les plus hauts prix sur le marché. L'herbe des prairies dont les troupeaux sont très friands, est, au dire des experts, d'une qualité supérieure. Aussi les animaux de boucherie de la région de Prince-Albert sont fort appréciés par les exportateurs.

Si ce beau pays était connu davantage, nos cultivateurs de la province de Québec, il n'y a pas à en douter, ne laisseraient pas partir si facilement leurs enfants pour les centres manufacturiers de la Nouvelle-Angleterre ; et un grand nombre de nos compatriotes émigrés aux Etats-Unis s'empresseraient de s'emparer de ces régions d'avenir vers lesquelles se portent, cette année surtout, les Européens en si grand nombre.

Le Révérend Père H. L. Gouin, à la demande de Sa Grandeur Mgr Albert Pascal, évêque de Prince-Albert, et avec l'agrément du Bureau fédéral d'immigration, a visité naguère d'une façon très-détaillée la région de Prince-Albert.

Du moment que des personnes intéressées à la colonisation de l'Ouest-Canadien lui en auront fait la demande, par lettre, le Révérend Père Gouin se mettra en rapport avec eux, dans le but d'encourager l'émigration au Canada et pourra à l'occasion donner une conférence sur la région de Prince-Albert, soit dans un centre industriel de l'Est américain, soit dans une paroisse du district de Québec et des Trois-Rivières.

Il y a, en général vers les mois d'août et de septembre des excursions à prix réduits au Manitoba et au Nord-Ouest. Le révérend Père Gouin dirigera volontiers et sur les chars et à travers la prairie tous ceux qui désireront explorer en sa compagnie l'Ouest-Canadien. Les détails et les circonstances des excursions sont toujours connus du public plusieurs jours à l'avance.

Pour plus amples informations on peut s'adresser au soussigné :

RÉVÉREND H. L. GOUIN,
Missionnaire-Colonisateur.

BATISCAN, P. Q.

DUCK LAKE, SASK., N.W.T., CANADA, 26 mai 1899.

On me demande mon opinion au sujet de cette partie du Canada (la Saskatchewan), notre nouvelle patrie, et des ressources qu'elle offre à l'émigrant.

Dans une lettre aussi courte que celle-ci doit l'être on ne peut s'attendre à trouver énumérés avec ordre et sans omissions tous les détails qu'un tel sujet comporte, mais bien seulement des vues d'ensemble et quelques chiffres.

Quel est celui qui songe à émigrer en Canada ou ailleurs? Naturellement celui qui cherche et a besoin de trouver ce qu'il n'a pas dans le pays où il se trouve. Or, le Canada, ou plutôt l'Ouest et le Nord-Ouest canadien offrent à l'émigrant des régions tempérées de l'Europe, des chances plus grandes que celles de toute autre contrée.

Sans parler des capitalistes qui disposent de leurs capitaux sur l'élevage ou la culture avec des bénéfices assurés et certains, je m'adresse à ceux qui viendront ici comme j'y suis venu moi-même, comme y sont venus des centaines et des milliers d'autres, pour s'y créer, avec peu d'argent pour commencer, une bonne aisance par leur travail, pour y posséder un chez soi où l'on soit libre et indépendant, et pour y établir facilement et autour d'eux leur nombreuse famille.

Le plus beau don que le Canada a offert à des milliers de colons et peut encore offrir à des millions d'autres, c'est 64 hectares de terre fertile que chacun peut choisir à son goût ; belle plaine pour la culture ou foin et bois pour l'élevage des animaux.

Un homme travailleur, connaissant la culture ou l'élevage, arrivant ici avec un peu d'argent, a la certitude d'arriver promptement à vivre heureux et indépendant, à l'aise et chez lui. Celui qui arrive avec très peu d'argent, fait mieux au début de ne pas se lancer exclusivement sur la culture ou l'élevage. D'abord parce que ces deux choses s'allient bien ensemble sur une petite échelle, et surtout parce que le nouvel arrivant se procurera plus vite ainsi le capital nécessaire pour s'occuper exclusivement de celle de ces deux industries qui lui plaît le mieux ou qu'il est le plus apte à mener à bien.

Au début, avec quelques vaches, un attelage et quelques arpents ensemencés, le colon produit presque tout ce dont il a besoin : ses vaches lui donnent le lait et le beurre dont il se fait ici une si grande consommation ; il peut engraisser quelques porcs sans frais ; et faisant moudre son blé, il peut vivre presque sans dépense aucune, et laboureur durant l'été jusqu'à ce qu'il ait un champ assez étendu pour que la récolte d'une seule année donne quelquefois plus d'argent qu'il n'y a apporté.

Préférez-vous au contraire faire l'élevage des animaux? Si vous n'avez pas le capital nécessaire pour vous procurer de suite un certain troupeau et vous installer, commencez modestement ; semez ce que vous pouvez, puis à mesure que l'argent vous arrive, augmentez votre troupeau ; faites vous le petit capital nécessaire, et, au bout de quelques années, vous pouvez abandonner complètement la culture pour vous adonner à l'élevage ; votre avenir est assuré.

On parle beaucoup du froid et des gelées du Canada. La vérité est qu'en hiver il fait un froid de loup, mais pas aussi redoutable qu'on se l'imagine ; car tous les éleveurs qui ont plus de 100 têtes d'animaux, et combien sont dans ce cas, n'abritent durant l'hiver que les jeunes veaux et les vaches ayant du lait ; tout le reste du troupeau demeure dehors d'un bout de l'année à l'autre. Le climat est très sec et sain, et le froid se fait bien moins sentir que dans les contrées plus humides. Nous sommes à peu près à la latitude de Londres et de Moscou, et cependant dans les mois les plus froids de l'hiver, l'on peut voir les animaux dehors détournant la neige avec leurs pieds ou leur museau pour découvrir le foin demeuré succulent.

L'été est court mais très-chaud ; pour le cultivateur le principal est de faire ses semailles le plus rapidement possible et aussitôt que la terre est assez dégelée pour être travaillée ; de cette manière l'on

a peu à craindre les gelées. Depuis six ans que nous sommes ici, nous avons vu chez des voisins des récoltes semées trop tard fort endommagées, tandis que ces mêmes années, les semailles hâtives ont donné des rendements magnifiques. Somme toute, la culture du blé, qui est la principale, est beaucoup plus assurée et plus facile qu'en France. Durant l'été on laboure et au printemps suivant on n'a qu'à semer et à herser.

Un Anglais, mon voisin, absolument seul, récolte chaque année de 1,500 à 2,000 minots de grain (1 minot = 36 litres) et fait tout son travail seul, ne prenant un ouvrier que quelques semaines durant la moisson. Durant tout l'hiver il n'a rien à faire, fait toutes ses semailles en 18 jours ou trois semaines, est libre de nouveau jusqu'à la moisson, puis en automne une fois les battages faits, il laboure avec une charrue à deux socs et à siége et son travail est fait.

Quant au prix du blé le minot ici se vend au minimum, 50 cents le minot et monte généralement beaucoup plus haut. Il y a un an il était à $1.00 et l'automne avant à 65 à 70 cents.

Depuis six ans nous avons eu comme rendement moyen pour le blé 20 à 22 minots à l'arpent, en semant à la main ; lorsque le blé est semé au semoir le rendement est plus fort. L'année de notre arrivée à Duck Lake l'Anglais cité plus haut récolta 1,250 minots de blé de 1ère qualité dans moins de 40 arpents. Nous n'avons pas encore vu sur nos récoltes un seul orage de grêle, et si cela se produit, ce doit être bien rare. Cultivateurs travailleurs et intelligents trouveront ici un avenir tout autrement souriant qu'en France.

En venant il y a 6 ans nous traversions Rosthern, la dernière station avant d'arriver à Duck Lake. Deux mauvaises petites maisons marquaient seules l'emplacement de cette station au milieu d'une plaine immense. En même temps que nous et les années suivantes arrivaient des Mennonites venant les uns du Manitoba, les autres d'Europe ; les maisons ont surgi partout comme par enchantement ; partout l'œil rencontre des moissons à perte de vue, un peuple, qui va bientôt se compter par plusieurs milliers, travaille avec ardeur sur ce terrain que nous avons vu il y a six ans inculte et désert. Partout moissonneuses-lieuses et machines perfectionnées ; en un clin d'œil la civilisation a envahi et transformé ces plaines immenses qui n'avaient encore vu jusqu'à ce jour que quelques sauvages poursuivant des troupeaux de buffles innombrables. Ces jours derniers j'y ai vue une charrue à vapeur à 5 socs ; un grand élévateur et un moulin à vapeur se sont élevés auprès de la station ; c'est par centaines de milles l'automne dernier que l'on compte les minots de grain que les trains emportèrent de Rosthern.

Ce petit coin dans le Grand Ouest canadien va donner l'aisance et le bonheur à des milliers de familles actives et industrieuses. Des milliers d'arpents de terres semblables ne demandent que des bras pour rendre heureux et libres des millions d'hommes. Dans d'autres pays toute une vie de labeurs pénibles et de misère ne serait capable de leur procurer à eux et à leurs enfants une situation semblable à celle que le N.-O. leur promet. Heureux ceux qui en profiteront !

E. CHARVET.

Estacion Escrina, 15 octobre 1897.

Mes chers Messieurs,—J'ai l'honneur de vous faire savoir que j'ai reçu votre honorée en date du 25 août dernier, avec la revue illustrée le *Globe*, donnant tous les détails sur le jubilé de votre auguste Reine Victoria etc. ; j'ai reçu en même temps d'Ottawa et de Winnipeg plusieurs livres, brochures, géographies etc., etc., sur le Manitoba et le Nord-ouest canadien, ce dont je vous remercie du plus profond de mon cœur, malheureusement pour moi, que, à part une brochure de monsieur l'abbé J. B. Morin, prêtre qui est un français, tout le reste est en anglais, et je n'y entends rien ou presque rien ; mais la brochure en français me suffit pour me rendre compte à peu près sur ce que je désire savoir ; en recevant tout cela, ceci me prouve que vous vous occupez de nous, et que vous êtes des personnes honorables et ayant bon cœur ; tout ce que je regrette c'est de n'avoir pas des anglais assez près de nous pour m'expliquer le contenu de votre aimable lettre, je comprends bien que vous me dites du bien du Canada, et que vous m'encouragez à y venir, que nous y souffrirons moins que dans l'Argentine, et qu'en étant honnête et laborieux, nous trouverons toujours du crédit pour pouvoir exploiter une grande ferme, et en effet ma famille est composée du huit personnes ; ayant des bons animaux et un bon outillage dans trois ou quatre ans s'il plait à Dieu, nous pourrons avoir défriché dans la prairie une section de 640 acres ; il nous faudrait avoir bien du malheur si nous n'arrivons pas à passer mieux qu'ici, et cela nous convient tellement. que j'écris comme vous le voyez à M. l'abbé Morin directeur de la société d'Edmonton et à M. le Directeur à Montréal, pour avoir les renseigne-

ments nécessaires pour nous mettre en mesure d'y venir après avoir ramassé et vendu la récolte, s'il plaît à Dieu que nous puissions réaliser les fonds nécessaires, pour notre voyage, pour notre installation, pour nous acheter animaux, outillage etc., et avoir pour nous entretenir jusqu'à la première récolte.

Dans l'espoir de vous écrire bientôt d'un plus près et peut-être aussi d'avoir l'honneur de faire votre connaissance, veuillez agréer, mes chers messieurs, les plus sincères remercîments et la plus vive reconnaissance.

Votre tout dévoué serviteur,

JEAN CALAGE.

ESTACION ESCRINA, 16 février 1899.

MES CHERS MESSIEURS,—S'il plaît à Dieu, le 24 février nous nous embarquons à Buenos-Aires, pour venir nous installer dans votre beau pays, où sans travailler tout comme nous avons travaillé ici, nous croyons que nous aurons plus de chance pour vivre, et aurons du moins l'espoir d'être un jour propriétaire de la terre que nous y travaillerons et arroserons de nos sueurs, espoir qui nous fait presque défaut ici.

Quand je serai là-bas je vous rembourserai ce que vous débourserez pour nous.

Nous sommes trois familles qui venons ensemble au Canada; dans cet espoir veuillez accepter par avance les plus sincères remerciments de votre très reconnaissant et très dévoué serviteur.

JEAN CALAGE.

COLONIE SAINTE-CÉCILE, 3 janvier 1900.
PAR MORINVILLE
ALBERTA, T. N. O.
CANADA.

MES CHERS MESSIEURS.—C'est presque sûr que vous ne vous rappelez plus de moi, mais, moi je me souviens de vous autres, je n'ai pas oublié les services que vous m'avez rendus, quand j'étais dans la République Argentine, il y a de cela deux ans et demi, en me donnant tous les renseignements que je désirais savoir, sur le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest; et aussi en me faisant parvenir à leurs destinations deux lettres, une par M. l'abbé Morin, Directeur de la Société de Colonisation d'Edmonton, et l'autre par M. le curé de Ste-Rose du lac (lac Dauphin) pour lesquelles je vous envoie les six cents que vous avez dépensés pour moi; et quoique je vous ai déjà remercié une fois en son temps et lieu, je ne vous en remercie pas moins encore une fois, car vous m'avez dit l'exacte vérité; et je vous prie de croire que je n'ai aucun regret d'avoir quitté l'Argentine, ce pays où pour si dévoué que soit un colon, s'il a le malheur d'être trop souvent visité par les sauterelles, il n'est jamais capable de se faire un chez soi; nous sommes pauvres, bien pauvres c'est vrai, mais maintenant que nous connaissons le Nord-Ouest Canadien, on nous offriraient dix mille dollars pour retourner à l'Argentine et les miens, nous refuserions net, tellement nous sommes contents d'être ici. Nous avons débarqué à Edmonton le douze avril dernier 1899, et si j'ai tant tardé à vous écrire, c'est que j'ai voulu me rendre compte de tout un peu, du terrain, du climat, etc., etc; et je puis dire que je ne m'attendais pas de trouver à huit ou neuf cents lieues de Montréal un terrain si bon et si productif, et de trouver de même un climat si beau et si tempéré; pas de tempêtes, pas trop chaud en été, et un froid très supportable en hiver, malgré les 14, 15 et 16 décembre dernier, le thermomètre soit descendu jusqu'à 32 Fahrenheit (35½ Centigrades) je n'en ai pas souffert, j'ai abattu des arbres, sans me déranger un moment pour aller me chauffer quoique je n'étais qu'à 40 verges à peine de la maison, il aurait même fait un peu plus froid que je l'aurais supporté sans me plaindre, tellement je travaille de gaité de cœur, et je puis dire en toute vérité que j'ai eu des beaux jours dans ma vie (en travaillant bien entendu car je n'ai jamais été riche) malgré notre pauvreté, c'est encore ici dans la colonie Saint-Emile que je passe les meilleurs et les plus heureux jours de mon existence. Oui, croyez-le, chers messieurs, en bien travaillant, jamais de ma vie je ne me suis trouvé plus heureux qu'à présent; notre plus grand désagrément pour nous, c'est d'être arrivés ici trop pauvres; quand on pense qu'en semant dans l'Argentine, rien que nous la famille jusqu'à trois cents cinquante acres, et qu'à la fin de l'année on se trouvait criblé de dettes, à cause des sauterelles, qui la plupart du temps nous dévoraient les récoltes et qu'il nous a fallu le produit de notre dernière récolte, vendre trente animaux et

tout le matériel que nous avions pour payer les dettes, et qu'il nous a resté tout à peine pour payer notre voyage, cela fait frémir rien que d'y penser, mais quand on voit qu'ici avec cent acres en culture on peut faire beaucoup plus que dans l'Argentine avec trois ou quatre cents acres, cela vous donne du courage et fait oublier toutes les misères passées ; aussi je vais dans quelques jours, s'il plaît à Dieu, écrire une lettre au journal *Le Cultivateur*, de Montréal, pour que, s'il y a quelques-uns de mes compatriotes dans le Canada, ou des Canadiens qui auraient l'idée de s'établir quelque part pour faire de la culture, pour se faire un chez soi, qu'ils n'aillent pas se perdre, se tuer, se ruiner leur santé aux Etats-Unis ou autre part dans les pays neufs, car nulle part ils ne pourront se procurer un terrain si bon à si bon marché, un climat comparable à celui-ci, (car malgré qu'il soit un peu froid l'hiver on n'en souffre pas) pas de tempêtes, pas d'animaux nuisibles, une tranquillité, une sécurité tant pour les biens comme pour les personnes dont on ne peut se faire une idée, qu'en étant sur les lieux ; en un mot ils trouveront ici ce qu'il serait très difficile de trouver ailleurs, et surtout dans l'Argentine, car ici c'est un autre pays, autres gens, et autres mœurs.

Dans l'espoir de vous lire bientôt, veuillez agréer, mes chers messieurs, les plus sincères remerciements et la plus vive reconnaissance de

Votre tout dévoué serviteur,

JEAN CALAGE.

MESURES ANGLAISES ET FRANÇAISES AVEC LEURS ÉQUIVALENTS.

Acre	40·467 ares.
Bushel impérial ou Minot	36·348 litres.
Centimètre	0·394 pouce ou inch.
Cent, $\frac{1}{100}$ Dollar	0·052 franc.
Corde (mesure de bois)	3·624 stères.
Dollar	5·18 francs.
Gallon	4·543 litres.
Gramme	15·433 grains.
Grain	6·477 centigrammes.
Hectare	2·477 acres.
Hectolitre	22·009 gallons.
Kilogramme	2·205 livres.
Kilomètre	0·621 milles.
Litre	0·220 gallon.
Livre, avoirdupoids (pound)	453·592 grammes.
Mètre	1·094 verge.
Mille (mile)	1609·315 mètres.
Mille carré	2·59 kilomètres carrés.
* Once, avoirdupoids (ounce)	28·349 grammes.
* Once, troy	31·104 grammes.
Pied (foot)	30·48 centimètres.
Pennyweight ou dwt	1·555 grammes.
Pouce (inch)	2·540 centimètres.
Tonne, grosse	1016·048 kilogrammes.
Tonne, petite	907·200 kilogrammes.
Verge (yard)	0·914 mètre.
Verge carrée	0·836 mètre carré.
$ abbréviation pour dollar	5f. 18.

N.B.—Le système de poids employé au Canada et aux Etats-Unis est le même que le système anglais. Les mesures de capacité, quoique portant les mêmes noms, diffèrent en grandeur. Le gallon impérial ou anglais équivaut 4·543 litres tandis que le gallon des Etats-Unis ne contient que 3·785 litres.

---

* Le système avoirdupoids est employé pour les poids usuels ; on ne se sert du système troy que pour les métaux précieux. Donc les poids de l'or, l'argent, le platine, etc., sont toujours donnés en onces "troy."

Règlements concernant les concessions de terres gratuites (homesteads) du Nord-Ouest Canadien.

Toutes les sections, non affectées ou non réservées, des terres de la Puissance dans la Province du Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, portant les numéros pairs, excepté 8 et 26, peuvent être obtenues, comme concessions gratuites, par toute personne étant chef de famille, ou par tout homme agé de plus de 18 ans, par étendues d'un quart de section, contenant 160 âcres, plus ou moins.

Enregistrement.

On peut faire enrégistrer sa demande de concession gratuite, personnellement, au bureau des terres du district dans lequel se trouve située la section désirée, ou, si le concessionnaire le préfère, il peut, sur demande au ministre de l'Intérieur à Ottawa, ou au Commissaire de l'Immigration à Winnipeg, ou encore à l'agent local du district dans lequel la terre est située, obtenir l'autorisation de faire faire son inscription par substitut. Un honoraire de $10.00 devra être payé pour toute inscription ordinaire de concession gratuite ; mais pour les terres qui ont déjà été occupées au préalable et subséquemment confisquées pour cause de non accomplissement des conditions, on devra payer un honoraire additionnel de $5 à $10 pour couvrir les frais d'annulation et d'inspection.

Conditions à remplir.

Conformément aux présentes dispositions de la loi, les conditions se rattachant aux conditions gratuites de terres, doivent être remplies suivant l'un ou l'autre des modes suivants :—

(1.) Résidence de au moins six mois par année, et culture de terre chaque année, durant une période de trois ans.

(2.) Si le père (ou la mère en cas de décès du père) de la personne ayant droit de faire une inscription de homestead, réside sur une ferme dans les environs de la terre désirée, la loi permet au concessionnaire de résider avec le père ou la mère durant la période précédant l'obtention des lettres patentes.

(3.) Si un colon a obtenu ses lettres patentes pour une première concession ; ou un certificat contresigné selon l'acte des Terres de la Puissance, permettant l'émission de ces lettres ; et si le colon a enrégistré une demande de seconde concession gratuite, il lui suffira pour satisfaire aux conditions de résidence de la seconde concession, de continuer à demeurer, pendant le temps requis, sur sa première concession.

(4.) Si le cultivateur a sa demeure permanente sur une ferme dans les environs de sa concession gratuite, il pourra satisfaire aux conditions de résidence relativement à sa concession gratuite en continuant à résider sur cette ferme.

Demande des lettres patentes.

On devra faire la demande des lettres patentes aussitôt les trois années écoulées, à l'agent local, au sous-agent, ou à l'inspecteur des homesteads. Avant de faire sa demande le colon devra donner, par écrit, un avis de six mois, au Commissaire des Terres de la Puissance, à Ottawa, de son intention de demander l'émission de ses lettres patentes. Lorsque le colon, pour sa convenance, préfère faire sa demande à l'inspecteur des homesteads, il devra payer un honoraire additionnel de $5.

Renseignements.

On conseille aux immigrants nouvellement arrivés de s'adresser au Bureau d'Immigration, à Winnipeg, ou aux bureaux des terres de la Puissance au Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest, où ils recevront gratuitement aide, conseils et marche à suivre pour l'obtention de terres gratuites. Ils pourront obtenir tous les renseignements désirés relativement aux règlement régissant les concessions minières, forestières et de terres, en s'adressant au secrétariat du ministère de l'Intérieur à Ottawa ; au Commissaire d'Immigration, à Winnipeg, Manitoba, ou aux agents des terres qui pourront aussi fournir des renseignements sur les terres de la Puissance de la Colombie-Anglaise.

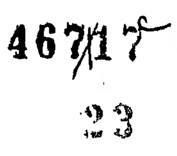
JAS. A. SMART,
Député-ministre de l'Intérieur.

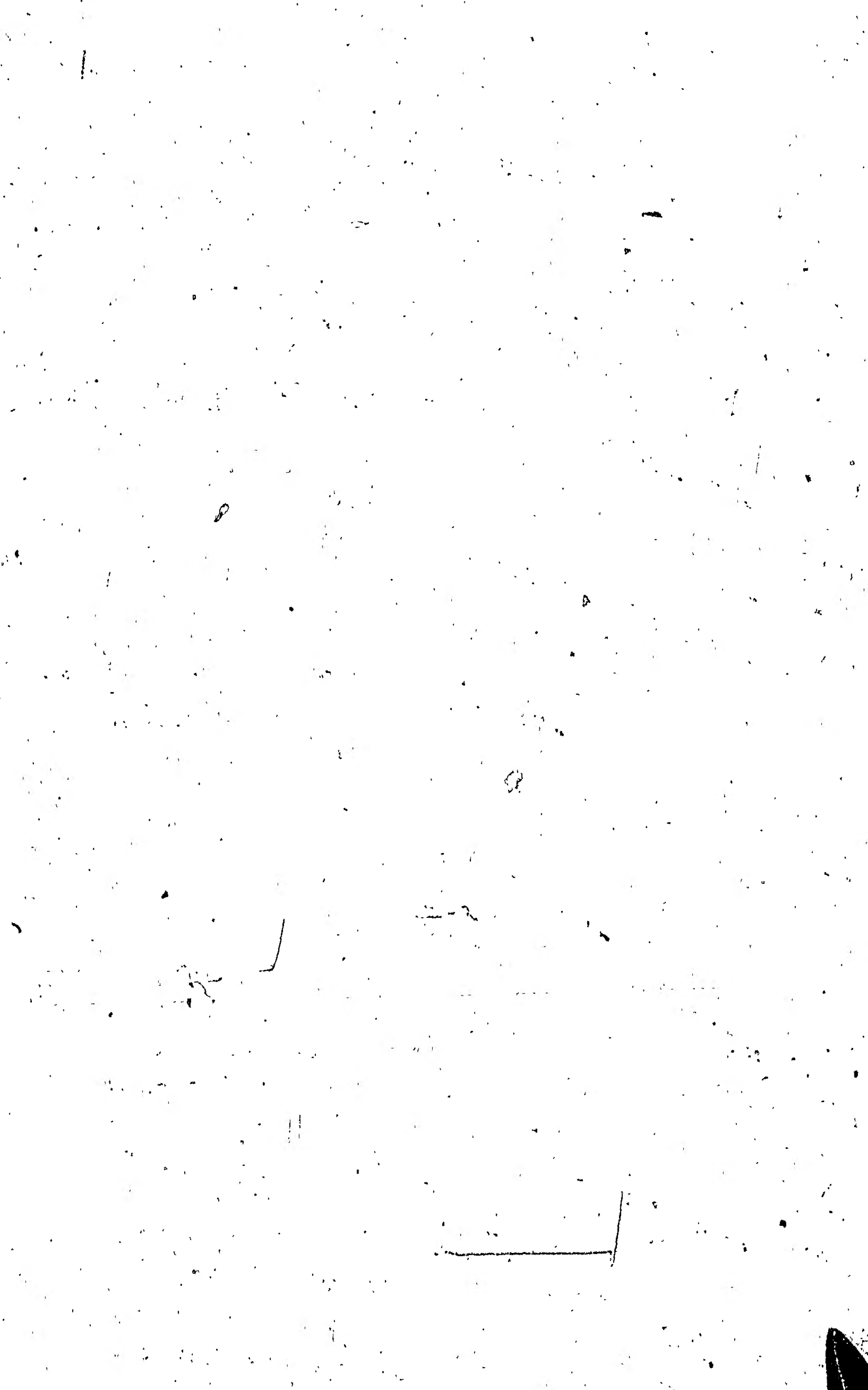
N.B.—Outre les concessions de terres gratuites, auxquelles s'appliquent les règlements ci-dessus, on peut obtenir dans l'Ouest Canadien, a diverses conditions de location ou d'achat, des milliers d'âcres de terres, appartenant aux compagnies de chemins de fer ou autres sociétés, ou à des particuliers.

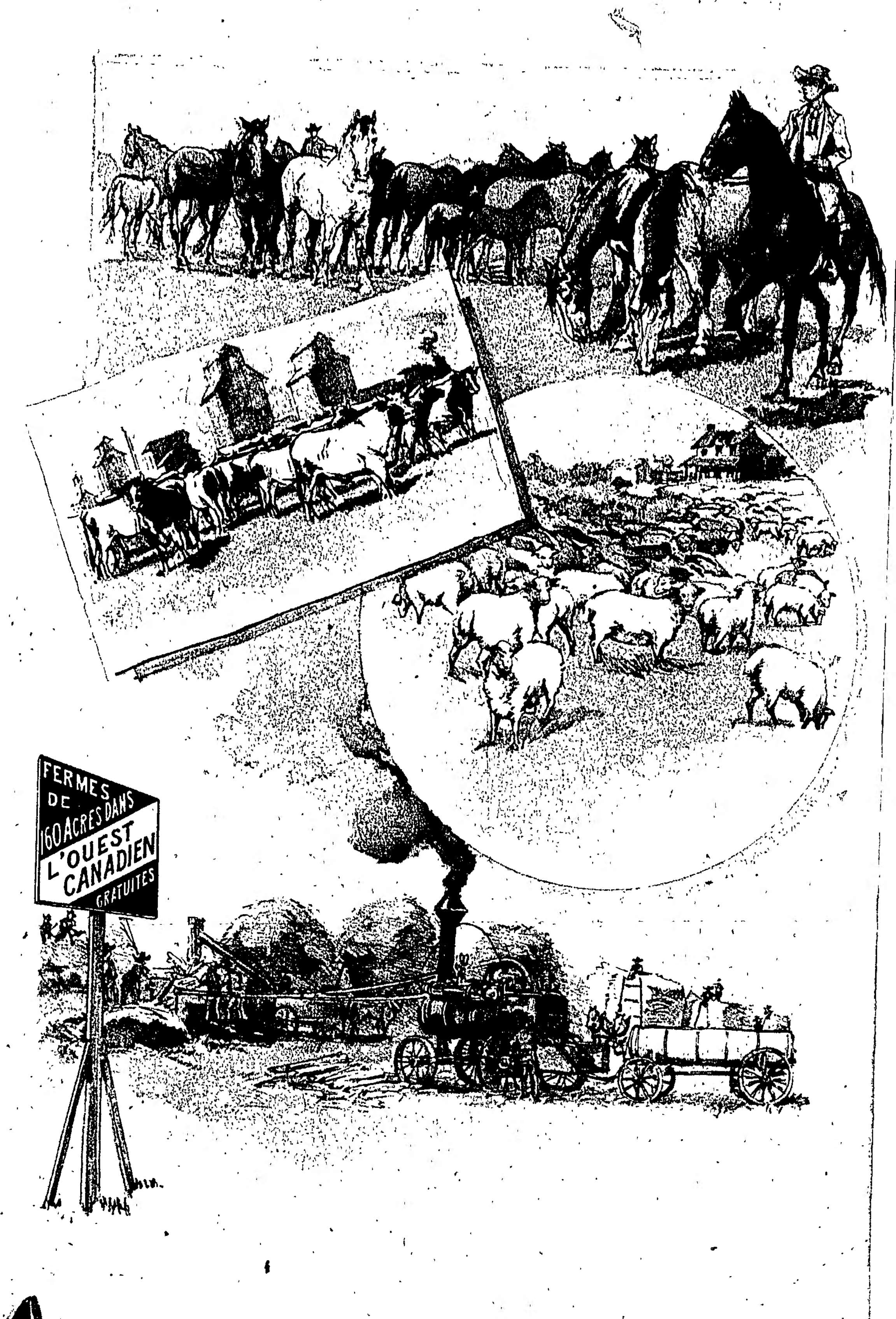
Table alphabétique des matières.

6

PAGE.






FERMES
DE
160 ACRES DANS
L'OUEST
CANADIEN
GRATUITES

